

# **HISTOIRE DE FRANÇOIS II**

**PAR ÉDOUARD DE LA BARRE DUPARCQ**

PARIS - CH. TANERA - 1867

PRÉFACE.

INTRODUCTION.

**CHAPITRE PREMIER.** — Résultats du règne de Henri II.

**CHAPITRE II.** — Les souverains.

**CHAPITRE III.** — Les grands personnages.

**CHAPITRE IV.** — État de la question politique et financière.

**CHAPITRE V.** — État de la question religieuse.

**CHAPITRE VI.** — État de la question militaire.

**CHAPITRE VII.** — Les Guises accaparent le pouvoir. — Sacre du Roi. —  
Condamnation du conseiller du Bourg.

**CHAPITRE VIII.** — Réaction protestante. — Complot de La Renaudie : sa  
répression. — Mesures modérées du gouvernement.

**CHAPITRE IX.** — L'édit de Romorantin et l'assemblée de Fontainebleau.

**CHAPITRE X.** — Les luttes intestines.

**CHAPITRE XI.** — Les guerres d'Écosse.

**CHAPITRE XII.** — Affaires d'Italie.

**CHAPITRE XIII.** — Convocation des États d'Orléans. — Condamnation à  
mort du prince de Condé.

**CHAPITRE XIV.** — Catherine de Médicis ne veut pas sortir des voies de  
conciliation : dès qu'on pressent la mort du Roi, elle se ménage la régence sous  
son successeur.

**CHAPITRE XV.** — Les lettres et les sciences sous François II.

**CHAPITRE XVI.** — L'armée laissée par François II.

CONCLUSION.

ANNEXES.

## **PRÉFACE.**

Il a paru curieux à l'auteur de ces pages d'étudier une fraction de l'histoire de France, minime en effet, mais qui contient en germe les deux règnes suivants et même le règne de Henri IV jusqu'à la pacification du royaume, de l'étudier en détail et de façon à produire ses impressions suivant les événements et les actes de chacun des personnages.

Sans avoir dépassé la mesure qui lui semble nécessaire pour la compréhension et l'importance relative des faits, sans y avoir surtout fait entrer tous les incidents rapportés par les chroniqueurs et en avoir discuté la probabilité historique, car alors ce livre eût au moins doublé, l'auteur pense que les proportions de son travail conviennent à l'histoire spéciale et particulière d'un règne.

Janvier 1867.

## INTRODUCTION.

Singulier règne que celui de François I<sup>er</sup> Des troubles religieux, une conjuration, une assemblée des notables, un prince du sang condamné à mort ; rien de grand, si ce n'est la modération d'un ministre célèbre et les premiers indices de la portée politique de la reine-mère. Règne court et triste, compris entre celui d'un monarque tué accidentellement par l'un de ses sujets, et celui d'un souverain étouffé par le remords d'avoir trempé les mains dans une exécution sanguinaire contre une partie de son peuple. Mauvais présage pour la seconde branche du dernier rameau<sup>1</sup> de la dynastie des Valois dont l'homme le plus brillant avait eu le malheur d'être fait prisonnier à Pavie. On dirait, à juger philosophiquement cette portion de l'histoire de France, que les désordres de François I<sup>er</sup> et même ceux de Henri II<sup>2</sup>, dont ils furent punis eux-mêmes, furent punis en outre dans les trois fils de Henri II, comme plus tard ceux de Louis XV le seront dans toute sa postérité.

Singulier règne encore que celui où le personnage de sang royal le plus autorisé, qui avait déjà exercé momentanément le pouvoir, la reine-mère, est obligée de se diriger sans boussole au milieu d'une société passionnée qui l'épie et veut, en somme, le renversement du pouvoir de son fils ; c'est la lionne contrainte à emprunter les ruses du renard pour défendre ses petits.

Singulier règne enfin que celui d'un monarque peu fait pour gouverner, et improvisé, par un événement fâcheux, roi d'une société en travail de transformation, représentant faible d'une race vieillie à la tête d'un peuple aspirant vers les nouveautés politiques, chef de la France obligée pour la première fois depuis longues années de renfermer chez elle son activité fiévreuse, au lieu de l'épandre dans des guerres étrangères ; représentant le plus élevé de la catholicité en présence des progrès de la réforme ; en un mot, roi non-seulement entouré de difficultés comme tous les monarques, mais aux prises avec des problèmes sociaux qu'il faudra plusieurs siècles pour résoudre.

Le récit d'un pareil règne sera rempli d'enseignements ; l'intérêt sortira non de la grandeur du cadre, mais de la portée des questions qui s'agitent et passionnent les hommes.

---

<sup>1</sup> Secundo-géniture du rameau cadet des Valois, ou branche des Orléans-Angoulême, commençant à François I<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> Au moins Henri II eut-il dix enfants de Catherine de Médicis.

## CHAPITRE PREMIER. — RÉSULTATS DU RÈGNE DE HENRI II.

Henri II a toujours tenu la guerre éloignée de la France ; c'est un premier résultat à noter. Il n'épargne pour cela, écrit Jean Capello dans sa *Relazione* (1554), ni soin, ni dépense ; car il juge que toute perte chez soi est très-considérable, tout grand dommage au loin faible. On l'a vu par expérience : le roi éprouva plus de chagrin pour les cinq cents hommes qui, l'année passée, furent tués à Namur, que pour la défaite de Strozzi en Italie. *Tout dommage, disait-il, qui peut se compenser avec de l'argent n'est pas grand ; or, le malheur de la déroute d'Italie n'était qu'une affaire d'argent.* Aussi le roi ne cesse d'envoyer dans ce pays-là sans rien épargner, ses armes et ses troupes, afin d'éloigner de la France les forces impériales.

Henri II, par ses guerres, a continué à entretenir dans nos troupes un noyau de vétérans propres à défendre la France contre ses divers ennemis : nous avons alors, il faut le reconnaître, une certaine expérience de la guerre ; la nation était aguerrie, les chefs formés, le soldat éveillé, intelligent. La prise de Calais, la défense de Metz, venaient de ranimer notre esprit militaire et patriotique.

Par les guerres extérieures, Henri II a écarté les guerres civiles. Plus d'une comparaison l'indique ; il suffira de nous en tenir à celle de Blaise de Vigenère<sup>1</sup> : Et de fait les guerres et esmotions civiles, tant de nous que des Pays-Bas, ne commencèrent-elles pas incontinent après la paix generale faicte avec le roy d'Espagne, l'an 1558. Tellement qu'il eust mieux vullu aux uns et aux autres de laisser tousjours quelque petit levain de guerre, que pensant l'esteindre du tout, en susciter de plus fascheuses, causes de tant de desolations et ruines. N'oublions pas que ce fut également plus tard l'opinion de Coligny voulant entrainer Charles IX dans une guerre contre les Pays-Bas afin d'éviter la guerre civile. Jean Bodin a de son côté opiné en ces termes : La guerre de l'estranger que nous avons eu depuis six ou sept vingt ans, n'estoit qu'une purgation de mauvaises humeurs nécessaire à tout le corps de la république<sup>2</sup>.

Tels sont les résultats politiques produits par les guerres extérieures ; voyons ceux qui ressortent du traité de Cateau-Cambrésis.

Ce traité a été blâmé, parce qu'il nous fit rendre un nombre considérable de places en Italie<sup>3</sup>, et que cette cession multiple a été regardée comme la rançon

---

<sup>1</sup> *L'Art militaire* d'Onosander, mis en langue française et illustré d'annotations, par Blaise DE VIGENÈRE, Bourbonnois, Paris, chez Langellier, petit in-4°, 1605, folio 175 au recto. — Dans le nom de Vigenère on retrouve celui de Genièvre ou Genève, d'où Colletet conjecture que la maîtresse chantée sous ce nom par Ronsard serait la femme dudit traducteur, d'autant plus que ce poète eut avec Blaise de Vigenère une rencontre et presque un duel sur le quai de la Tournelle.

<sup>2</sup> *Discours sur le rehaussement et diminution des monnayes*, 1578, folio 27 au recto.

<sup>3</sup> On rendit cent quatre-vingt-dix-huit bonnes places fournies de fortes garnisons. Donnant le Roy en un quart d'heure et par un seul trajet de plume, ce qui lui avoit et à ses prédécesseurs plus cousté de temps, d'hommes, d'argent et autres commoditez de son royaume, qu'on n'eust sceu croire. A cause de quoy, l'un des mareschaux de France, M. de Montluc, l'appelle en ses escrits l'infortunée et malheureuse paix. *Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoye*, par le sieur DE LA POPELLINIÈRE, 1601, feuillets 40 et 41.

des deux plénipotentiaires, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André ; néanmoins il offre des avantages.

Il consolide les frontières au nord et à l'ouest de la France par l'acquisition de Metz, Toul et Verdun, villes appartenant à l'Empire, mais non de *langue germanique*, nous rapprochant ainsi des Pays-Bas, qui se donneront solennellement à Henri II, vingt-six ans plus tard, après la mort du duc d'Anjou, sans que ce monarque ose, à cause de la Ligue, profiter de cette offre spontanée pour dépouiller Philippe II de cette portion de son héritage<sup>1</sup>, où se parle aussi la langue française. N'oublions pas à ce propos que Henri II est l'un des rois de France qui ont le plus songé à prolonger notre frontière jusqu'au Rhin, disant qu'il voulait reprendre le royaume d'Austrasie, et parlant en plein conseil de la joie qu'il aurait de voir nos huit mille gentilshommes volontaires abreuver leurs chevaux *en ceste tant renommée rivière du Rhin*, dût-il pour cela perdre la vie dans une bataille rangée contre le roi d'Espagne ou son fils. Le pays répondit noblement à cet appel. *Et ne fault point demander de quelle allairesse et affection ung chacun s'excita à se préparer à la guerre. En quoy tout l'hyver se passa ; et n'y avoit bonne ville où les tambours ne se fissent ouyr pour faire levées de gens de pied, où toute la jeunesse des villes se desroboit de pere et mere pour se faire enroller ; et la plupart des boutiques demeurerent vuides de tous artisans, tant estoit grande l'ardeur, en toutes qualités de gens, de faire ce voyage et de veoir la rivière du Rhin*<sup>2</sup>.

Quant aux résultats financiers, ils ne sont pas satisfaisants. Tandis que François Ier empruntait à huit pour cent, son successeur ne trouvait argent qu'à dix, à seize et même à vingt pour cent.

---

<sup>1</sup> En 1834, une partie des Pays-Bas s'offrit encore à la France, avant de devenir le royaume de Belgique.

<sup>2</sup> *Mémoires sur la vie du maréchal de Vieilleville*, livre IV, chap. X et XIII.

## CHAPITRE II. — LES SOUVERAINS.

Nous traiterons en ce chapitre du roi, de la reine, de la reine-mère : ce sont les principaux acteurs de notre récit, et nous devons commencer par les faire connaître.

François II, devenu roi prématurément par la mort singulière et inattendue de son père, comptait, le 29 juin 1559, jour de son avènement, seize ans et cinq mois, étant né le 20 janvier 1543. Sa santé était délicate, son esprit faible et lent. Un mariage anticipé n'avait pu qu'augmenter ces dispositions à la faiblesse, d'autant plus que sa femme était plus âgée que lui<sup>1</sup> et douée d'une beauté remarquable. Presque toute son éducation avait consisté en exercices, mais ces exercices ne l'avaient pas développé.

On rapporte de François II, comme prince, puis comme dauphin, qu'il avait sa nature molle et son caractère indécis à une affection scrofuleuse. On le disait incapable de gouverner et entièrement soumis à l'influence de sa femme<sup>2</sup> ; du moins, contre cette dernière, Catherine de Médicis, sa mère, comprenait qu'elle ne pouvait lutter.

Les détails manquent sur son enfance et son éducation. Peut-être était-il par nature peu généreux<sup>3</sup>, ce qui déplaisait autant à son père que son indifférence pour les lettres, et sa disposition naturelle était-elle *raide et sévère* <sup>4</sup>. On sait seulement d'une façon certaine qu'il ne comptait pas encore dans le pays, car ce dernier regretta vivement Henri II à son décès, quoiqu'il l'aimât peu précédemment, et cela en prévision des maux qui pouvaient l'atteindre par le remplacement inopiné d'un monarque homme fait et sachant les armes, par un souverain à peine sorti de l'enfance et n'ayant pas encore manié l'épée.

Marie Stuart qui, aimée de ses oncles les Guise comme un simple instrument et abandonnée par eux dès son veuvage, paya si cher son séjour dans cette France aimable et galante quand elle fut retournée au milieu de ses fougueux puritains, Marie Stuart, disons-nous, était *plus ambitieuse que ne le comportait son âge*<sup>5</sup>. Toutefois, comme elle occupait le rang suprême, son ambition devait se borner à prendre part au gouvernement, ce qu'elle ne fit que trop, dressée qu'elle était à épier Catherine de Médicis au profit des princes Lorrains. C'était une personne

---

<sup>1</sup> De quarante-quatre jours, étant née le 8 décembre 1542, six jours avant son avènement au trône d'Écosse. La longue minorité de Marie-Stuart fut son premier et principal malheur.

<sup>2</sup> Le dauphin aime la reine d'Écosse et prend plaisir à deviser avec elle. *Relation* de Jean CAPELLO.

<sup>3</sup> On lui a donné de très-bons précepteurs, qui lui apprennent à ne jamais rien refuser de ce qu'on lui demande, afin qu'il puisse acquérir, par une continuelle habitude, tout ce qu'il faut à la libéralité et à la grandeur royales ; et cependant on n'y réussit pas beaucoup. *Relation* de l'ambassadeur vénitien Jean CAPELLO, ambassadeur en France en 1554. Six lignes plus loin, Capello dit que le duc d'Orléans (depuis Charles IX) avait le cœur généreux.

<sup>4</sup> *Relazione* de Michel SURIANO (1561).

<sup>5</sup> Expressions de l'historien de Thou.

instruite, ayant prononcé à quatorze ans, en public, dans la salle du Louvre, un discours latin de sa composition, destiné à prouver la bienséance pour les femmes de connaître les lettres et les arts libéraux. Brantôme, qui nous apprend ce détail, ajoute que la jeune reine consacrait deux heures chaque jour pour étudier et lire<sup>1</sup>. Elle écrivait bien en vers<sup>2</sup> et en prose, et ce non-seulement en français<sup>3</sup>, mais dans plusieurs langues vivantes. Douée de grâces naturelles, elle était d'une grande beauté que rehaussait encore l'habillement sévère de son pays, avait la main blanche et la voix douce ; elle chantait agréablement en s'accompagnant du luth. Son esprit vif et ouvert, son caractère aimable, insinuant même, la rendaient très-propre à distraire un monarque peu développé et souffrant, à briller même dans une cour et à en devenir l'ornement principal. C'est d'elle que Ronsard a dit :

Amour de ses beaux traits lui composa les yeux ;

et du Bellay :

Vous ne verrez jamais chose plus belle.

Le second malheur de Marie Stuart, dont les suites ne devaient se dévoiler que plus tard, hors de France, consistait dans son séjour à la cour magnifique mais relâchée de Henri II, continua-tion fidèle de celle de François Ier : *Conservant encore certaines coutumes militaires du moyen âge et se façonnant aux usages intellectuels du siècle de la Renaissance, cette cour, a dit M. Mignet, au chapitre II de son Histoire de Marie Stuart, était à moitié chevaleresque et à moitié lettrée, mêlait les tournois aux études, la chasse à l'érudition, les spectacles de l'esprit aux exercices du corps, les anciens et rudes jeux de l'adresse et de la force aux plaisirs nouveaux et délicats des arts.*

Catherine de Médicis était italienne : malheureuse en France depuis vingt-six ans, son caractère avait mûri à une rude école, et les instincts de sa race et de son pays se trouvaient dans leur période de plein développement. Elle avait peu de foi religieuse<sup>4</sup>, mais elle comprit que la royauté reposait sur elle, car, connaissant ses fils mieux que personne, elle savait que le maintien de ce grand

---

<sup>1</sup> *Vies des Dames illustres, françaises et étrangères.*

<sup>2</sup> Dans une pièce de vers qu'elle composa, dit-on, sur son veuvage, et que lui attribue Brantôme, on lit cette strophe :

Si en quelque Séjour,  
Soit en Bois ou en Prée,  
Soit pour l'Aube de Jour  
Ou soit pour la Vesprée,  
Sans cesse mon Cœur sent  
Le Regret d'un Absent.

<sup>3</sup> La collection de M. Alexandre Labanoff (*Lettres, Instructions et Mémoires de Marie-Stuart*) contient plusieurs lettres de cette princesse, écrites en français et antérieures à son mariage.

<sup>4</sup> C'est l'opinion à peu près unanime des contemporains. Rappelons pourtant qu'elle dit au conseil, en 1577 : Je suis catholique et ai aussi bonne conscience que nul autre peut avoir. J'ai beaucoup de fois hasardé ma personne contre les Huguenots, du temps du feu roi mon fils ; je ne le crains pas encore, je suis prête à mourir, ayant cinquante-huit ans, et j'espère aller en paradis. Jusqu'à ce que le roi ait le moyen d'exécuter cette volonté d'une seule religion, il ne se doit pas déclarer. *Journal du duc de Nevers*, cité par M. Capefigue.



mode de gouvernement ne pouvait compter sur eux. Elle se dévoua donc dès le premier jour à cette idée grandiose : conserver la royauté en France, y maintenir le principe d'autorité, et par là sauvegarder doublement la cause sociale. Ayant puisé dans sa famille les principes qui inspirèrent Machiavel, dont le Prince est dédié à son père — Laurent II de Médicis —, elle ne devait reculer devant aucun moyen pour atteindre son but. Le principal, celui que l'on pouvait déjà entrevoir, c'était la dissimulation, dont sa fausse position d'épouse royale, éclipsée par une favorite hautaine, avait dû lui apprendre les finesses et les replis, dont sa situation de veuve restée *avec trois enfants petits dans un royaume tout divisé, n'y ayant un seul homme à qui elle pût se fier*<sup>1</sup>, dut lui faire conserver l'usage. On n'ignorait pas qu'elle avait beaucoup d'entendement, comme elle l'a bien montré depuis, dit Montluc<sup>2</sup> ; sa soumission envers son mari, ses soins affectueux pour son beau-père ne lui avaient point nui dans l'opinion publique, l'avaient sauvée d'un divorce pendant sa stérilité, et l'avaient habituée à déployer au besoin l'amabilité et la part de séduction dont elle était douée.

Les écrivains protestants ont extrêmement chargé, et en noir, le portrait de la reine-mère. Fine et fausse ; cachant sous de feintes caresses son hostilité ou sa haine, tandis qu'elle ne cérait pas assez son penchant pour les voluptés, elle avait l'esprit sinon supérieur au moins pénétrant, connaissait mieux les hommes que les choses, et dans le danger se tirait d'affaire à force de moyens, agissant au jour le jour et courant à la besogne la plus pressée ; la multiplicité plutôt que la simplicité des coups entraînait dans ses allures.

Pour caractériser son extérieur, ajoutons qu'elle n'était pas belle, ayant les yeux gros et la lèvre forte comme son grand-oncle Léon X<sup>3</sup> ; qu'elle s'habillait, du vivant de Henri II, d'une façon grave et simple, et prenait le deuil quand le roi faisait la guerre, l'imposant à toute la cour et exhortant chacun à prier Dieu pour le bonheur du monarque absent.

Catherine de Médicis aimait les exercices, spécialement la danse, le jeu de l'arbalète, la chasse et l'équitation. A l'égard de ce dernier exercice elle fut, assure-t-on, la première à mettre la jambe sur l'arçon, au lieu de se tenir simplement assise de côté sur la planchette qui forme la plus simple des selles de dames.

Une particularité de la reine-mère, c'est que si elle appelait quelqu'un *mon ami*, cela dans sa bouche voulait dire sot ou toute autre injure ; en un mot, elle n'employait cette expression que dans sa colère.

Elle avait déjà exercé les fonctions de régente, d'après une déclaration royale faite au parlement de Paris, pendant la guerre de Henri II en Allemagne et en Lorraine, et l'histoire constate qu'elle s'était tirée à son honneur de ces fonctions difficiles.

---

<sup>1</sup> Phrase extraite d'une lettre autographe, probablement de 1560, adressée par Catherine de Médicis à Élisabeth de France, reine d'Espagne, sa fille.

<sup>2</sup> Début du livre V des *Commentaires*.

<sup>3</sup> Brantôme, disant que son visage paraissait beau et agréable, est un flatteur. Mais on peut le croire quand il ajoute qu'elle avait la peau blanche, son cuir net, la main remarquable et la jambe bien faite. Consultez sa *Vie de Catherine de Médicis* dans les *Dames illustres*, au tome Ier de ses *Œuvres*.

On peut dire qu'elle avait l'instinct politique<sup>1</sup>, et, si au lieu d'être sans cesse contrariée dans ses plans, elle avait joui d'un pouvoir absolu, il y a tout lieu de croire qu'elle eût fourni un grand règne et réalisé de grandes choses.

---

<sup>1</sup> Ainsi plus tard elle voulut unir Henri III à Isabelle de Suède, ce qui pouvait ajouter aux titres de roi de France et de Pologne de ce monarque, ceux de roi de Suède et de Danemark et de prince de Livonie.

### CHAPITRE III. — LES GRANDS PERSONNAGES.

Après les souverains, étudions les grands personnages appelés à jouer un rôle dans le règne dont nous retraçons l'histoire. Et d'abord, un mot sur les frères du roi.

Charles-Maximilien, duc d'Angoulême à sa naissance, duc d'Orléans à l'avènement de son frère aîné, et, lors du décès de ce dernier, roi sous le nom de Charles IX, était né le 27 juin 1550 : il comptait donc neuf ans et deux jours lors de l'avènement de François II. C'était un enfant. On le disait loyal, ayant le sentiment de l'honneur et du vrai<sup>1</sup> ; on lui accordait du talent, on fondait sur lui de grandes espérances. Aussitôt la mort de François II, sa mère écrivait de lui : *Il est si bien né et de si bonne nature que les peuples s'en promettent beaucoup de bien et de consolation*<sup>2</sup>.

Édouard (Henri) Alexandre, duc d'Anjou à sa naissance, depuis duc d'Angoulême, ensuite duc d'Orléans, plus tard roi de Pologne, enfin roi de France sous le vocable de Henri III, était, dit-on, l'enfant préféré de Catherine de Médicis. Quoiqu'il eût, à la mort de son père, sept ans neuf mois seulement, étant né à Fontainebleau le 20 septembre 1551, on devinait son intelligence et ses heureuses dispositions ; ses vices ne devaient se développer que plus tard. Il avait, à ce qu'il paraît, étant enfant, quelque difficulté à bien prononcer, si nous en croyons Jean Capello, ambassadeur de Venise en France pendant l'année 1554.

Hercules, duc d'Alençon, lequel prit plus tard le nom de François, sur le désir de sa mère, comptait alors cinq ans ; on n'en disait rien encore.

Les seuls princes du sang appartenaient à la famille des Bourbons<sup>3</sup>, qui descendait d'un fils de saint Louis, ne possédait, avec les Valois, que le vingt et unième degré de parenté, et se trouvait séparée du trône depuis trois siècles, sans espoir d'y monter jamais, puisque le défunt roi laissait quatre fils. Antoine, duc de Vendôme, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, était le chef de cette famille ; le cardinal de Bourbon et le prince de Condé, déjà converti à la réforme, étaient les seuls puînés existant depuis la victoire et la mort du comte d'Enghien à Cérisoles.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, protestant comme le prince de Condé, quoique descendant de saint Louis et destiné à devenir la souche d'une lignée de

---

<sup>1</sup> Suivant M. Henri MARTIN (*Histoire de France*, tome X, p. 270), c'est le Florentin Gondi, créé maréchal de Retz, qui étouffa en lui ces généreux sentiments.

<sup>2</sup> La reine-mère à M. de Limoges, 19 décembre 1560.

<sup>3</sup> On en comptait jusqu'à dix, en comprenant Henri de Bourbon (depuis Henri IV), fils d'Antoine, roi de Navarre.

rois très-chrétiens, nous est représenté comme un esprit lent et irrésolu, plus disposé à se retirer au centre de ses domaines qu'à se lancer au milieu de la lutte pour y saisir le pouvoir en sa qualité de premier prince du sang ; sa prompte disparition de la scène tint en effet autant à son caractère qu'à la propension naturelle de François II pour les oncles de la reine. Il était assez indifférent, crédule et faible, par conséquent souvent trompé et nullement apte à gouverner. Son fils, le prince de Béarn, depuis roi de France sous le nom de Henri IV, tenait son énergie de sa mère Jeanne d'Albret.

Le prince de Condé était plus ambitieux que son frère. Encore qu'il fût jeune et qu'il aimât à fêter sa mignonne, il possédait quelque expérience. Sa participation aux campagnes de Piémont, sous le maréchal de Brissac, datait de 1551, et nous le voyons à cette époque — Boyvin du Villars raconte le fait dans ses *Mémoires* — haranguer le chef de l'armée française au nom des princes, et le prier d'excuser la légèreté de leurs propos et de leurs appréciations<sup>1</sup>. On peut ajouter à ce propos qu'il n'avait point la langue embarrassée ; en effet, quand, après la mort de François de Guise, le cardinal de Lorraine obtint des gardes<sup>2</sup> et que Montmorency, mécontent, chargea lui-même ces gardes dans la rue Saint-Denis : *Vous en avez trop fait*, lui dit-il, *si vous vouliez vous divertir, pas assez si vous vouliez frapper*, propos d'autant plus sensé qu'il contrastait avec l'opinion publique, les rieurs s'étant rangés du côté du fils du connétable, à cause de la singularité de voir un cardinal constamment accompagné de soldats, même à l'autel.

Le duc de Guise qui figure sous le règne de François II, c'est le duc François, assassiné plus tard sous les murs d'Orléans, souvent surnommé *le Grand*. Au point de vue militaire c'est une belle figure ; au point de vue politique, il possédait *les ruses et l'humeur du courtisan*, suivant l'expression de Vincent Carlox<sup>3</sup> ; ce dernier chroniqueur prétend même que Charles IX disait de lui : *Non ti fidar, e non sarai gabbato, ne t'y fie pas, et tu ne seras pas trompé*. Toujours est-il qu'il n'avait pas la rudesse habituelle aux gens de guerre<sup>4</sup> ; de Thou nous le montre *d'un esprit doux et modéré, ne franchissant les bornes de la retenue et de l'équité qu'entraîné par les conseils violents de son frère*<sup>5</sup>. Brave, ouvert, généreux et magnifique<sup>6</sup>, il était aimé du soldat<sup>7</sup> ; supérieur à son

---

<sup>1</sup> S'il est advenu, Monsieur, que ces seigneurs, et peut estre moy, avec eux, raillans en nostre privé, nous soyons un peu librement esgarez en propos, selon ce qui est souvent permis à une courageuse jeunesse, non encores bien apprivoisée aux disciplines militaires, nous vous supplions tous de croire que ce n'a esté en intention d'apporter offense ny à vous ny au rang que meritoirement vous tenez, reverans comme nous faisons et l'un et l'autre. Livre II, p. 103 de l'édition princeps, Paris, 1606.

<sup>2</sup> Ses adhérents prétendaient même que c'était François II qui lui avait accordé ce privilège, ce qui le rendrait antérieur à l'assassinat de son frère (1663).

<sup>3</sup> *Mémoires de Vieilleville*, IX, III.

<sup>4</sup> *Poésies latines de Michel de l'Hospital*, Épitre sur les avantages de la guerre.

<sup>5</sup> *Histoire universelle*, livre XXIII. Au livre XXV, cet auteur nous montre le duc de Guise qui *se piquoit de modération et de douceur, calmant la colère de son frère*.

<sup>6</sup> Sa dépense dans un seul tournoi fut de 25.000 écus.

<sup>7</sup> Même des mercenaires dont il contenait l'indiscipline.

époque, il traitait bien les prisonniers<sup>1</sup> et déclarait libre l'esclave qui avait touché le sol de France ; partout il jouissait d'une grande popularité. Sa défense de Metz contre Charles-Quint même, son expédition de Naples contre le duc d'Albe, qui le vainquit en lui refusant le combat, la prise rapide de Calais et de Thionville, lui assuraient une gloire durable. Le trait le plus saillant de son caractère, c'est qu'il se distinguait et dans la vie militaire et dans la vie civile. On peut dire de lui qu'il était, au début du règne qui nous occupe, le personnage non le plus élevé, mais le plus en évidence, ayant le plus d'avenir, celui qui avait rendu le plus brillant service, car la défense de Metz éclipsait tous les autres actes du règne précédent, et les talents militaires du connétable n'offraient rien de pareil. En outre, il était sage et modéré<sup>2</sup>, comme nous venons de le dire, rempli de sang-froid, ce qui lui donnait plus d'empire que l'emportement permanent de ce dernier.

Le cardinal de Lorraine était loin de posséder le courage de son frère ; il en plaisantait lui-même et prenait sa revanche par la ruse. Pourtant son orgueil était grand, et la haine excitée par cet orgueil s'augmentait de ce qu'il se ménageait la protection de l'empereur pour le cas où ses trois évêchés de Lorraine retourneraient à ce souverain. Il était avide et le devint encore plus sous le règne dont nous entreprenons le récit. Son opulence le mettait presque au niveau des rois, ou du moins il le croyait : il se disait même le second dans l'Église après le pape, ce qui froissait vivement ce dernier. Mais il possédait une grande qualité, qui doit le faire absoudre de plus d'un défaut : il était généreux à ses heures, et seul il mérita cette louange. Un aveugle auquel il venait de jeter sa bourse, lui dit aussitôt : **Très-noble inconnu, tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine**<sup>3</sup>. Ce frère du duc de Guise avait une grande intelligence, une mémoire heureuse, une éloquence persuasive<sup>4</sup> ; il parlait à merveille l'italien et savait le grec comme le latin ; son instruction ne se bornait pas à la théologie, il était familier avec les sciences ; les armes mises à part, c'était un prince admirablement doué<sup>5</sup>, pouvant légitimement, et suivant la pente de son caractère, désirer tous les genres de gloire et aspirer à toutes les dominations.

---

<sup>1</sup> Le fait était rare. Le capitaine écossais Stuard ayant été pris à la bataille de Jarnac, le marquis de Villars l'obtint de Monsieur (le frère du roi, depuis Henri III), et le fit tuer sur-le-champ, parce que c'était lui qui avait, à la bataille de Saint-Denis, blessé par derrière le connétable son frère, vengeance qui rappelle celle commise par Achille sur le corps d'Hector en souvenir de Patrocle, mais doit être blâmée, car une bataille est un champ commun où nul ne doit demeurer personnellement responsable.

<sup>2</sup> BRANTÔME, *Vie du maréchal de Brissac*.

<sup>3</sup> Le cardinal de Lorraine montra aussi une grande énergie lors de l'assassinat de son frère François de Guise.

<sup>4</sup> Théodore de Bèze disait de lui : **Si j'avais telle élégance que M. le cardinal de Lorraine, Lorraine, j'espérerais convertir et rendre moitié des personnes de la France à la religion de laquelle fais profession**. Mot cité dans le *Journalier d'un bourgeois de Reims*, dont un extrait se trouve inséré à la p. 797 des *Négociations sous François II*, publiées en 1844 par M. Louis PARIS, archiviste bibliothécaire de la ville de Reims, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. Je dois beaucoup à cet excellent volume.

<sup>5</sup> Les supplications et remontrances des princes de Bourbon et des protestants en général le chargent beaucoup et **espluchent par le menu ses bougreries** : mais elles accusent encore plus les mœurs et les extorsions de ses frères le Grand Prieur et le marquis d'Elbeuf.

Le duc d'Aumale — Claude de Guise — le troisième frère de cette famille, avait épousé une fille du duc de Ferrare, et obtenu en cette qualité, à la cour de Henri II, le même rang que le premier prince du sang<sup>1</sup>.

Le connétable faisait ressortir François de Guise, car, quoique vigoureux soldat, ayant assisté à sept batailles rangées<sup>2</sup>, ce n'était pas un chef militaire habile, comme nous l'avons indiqué dans un mémoire relatif aux guerres de religion. Henri II l'appelait *son compère*<sup>3</sup>, et de fait lui laissait l'entier manement de la guerre, des dépenses, des finances, en somme de tout l'Etat de la France et de sa maison<sup>4</sup>. Il lui eût fallu, dans cette fonction multiple et délicate, plus de souplesse de caractère et pouvoir, comme le dit le même contemporain, composer son naturel à toute la patience que comportait la satisfaction de tant de grandes choses au contentement d'un chacun. Cette patience lui manquait, quoiqu'il fût un habile courtisan<sup>5</sup>, ou plutôt parce que l'étant, et en même temps temps fort discret vis-à-vis des princes, il se dédommageait vis-à-vis des petits ; il possédait en effet un genre de boutade spécial et était grand rabroueur de gens, vieux mot qui rentre assez dans la signification de butor, mais exclut moins, comme c'était le cas pour lui vis-à-vis de tout le monde à très-peu près, l'idée d'un supérieur qui a le droit de reprendre, sinon de gourmander à tout propos. Cette interprétation demeure conforme à l'opinion du temps ; écoutez Brantôme<sup>6</sup>, son témoignage est formel : *Certainement il estoit grand rabroieur des personnes, cela n'estoit que bon à luy, car il avoit tant veu et pratiqué et retenu*<sup>7</sup>, que quand il voyoit faire des fautes ou qu'on bronchoit devant luy, il le savoit bien relever avec belles raisons. Ah ! comment il vous repassoit ces capitaines, et grands et petits, quand ils falloient<sup>8</sup> à leurs charges et qu'ils vouloient faire des suffisans et vouloient encore répondre, assurez vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes, et non-seulement à eux, mais à toutes sortes d'estats... Aussi tremblait-on devant lui ; seulement, et sans se douter qu'il déconsidérerait ainsi l'autorité, il dépassait la mesure, et, dans ses moments de mauvaise humeur, ne se gênait pas pour traiter d'*ânes*, de *veaux* et de *sots*, les

---

<sup>1</sup> Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

<sup>2</sup> Les batailles de Ravennes, Marignan, la Bicoque, Pavie, Saint-Quentin, Dreux et Saint-Denis.

<sup>3</sup> C'était une expression familière parfois employée aux XVe et XVIe siècles. Agnès Sorel, par exemple, se sert de cette appellation envers Pierre de Brézé, seigneur de La Varenne, quand elle lui écrit. Voyez deux de ses lettres citées dans *Jacques Cœur et Charles VII*, par M. Pierre CLÉMENT, chap. VIII.

<sup>4</sup> *Mémoires de Boyvin du Villars*, p. 114. Il le rappela auprès de lui malgré les recommandations de François Ier mourant. L'auteur de *l'Histoire du duc de Mercœur* (1689, Cologne, in-12, chez Marteau, p. 48), prétend qu'il exerçait une certaine séduction sur Henri II, et que cette séduction ne fut contrecarrée que par celle plus puissante de Diane de Poitiers.

<sup>5</sup> C'est dans ce sens qu'il faut prendre l'expression de plusieurs historiens : *le sage Montmorency*.

<sup>6</sup> *Hommes illustres*, M. le connétable Anne de Montmorency.

<sup>7</sup> Plus loin Brantôme l'appelle le *Nestor français*, donnant ses conseils le cul sur la selle, tandis que le Nestor des Grecs les baillait *à la mode d'un morveux président en ne bougeant de sa tente*.

<sup>8</sup> Manquaient.

magistrats qui avaient fait quelques pas de clerc<sup>1</sup>. Cette façon d'agir mécontentait assurément, surtout vis-à-vis d'un homme peu heureux comme guerrier, naguère encore battu et fait prisonnier à Saint-Quentin : on ne peut dire cependant qu'il fut impopulaire dans le sens vaste acquis actuellement par ce mot, surtout à Paris où un contemporain prétend qu'on l'aimait assez. Et pourtant il semble que les auteurs militaires se soient fait un devoir de prémunir les chefs d'armée contre cette brutalité notoire, témoin ce passage de l'un d'eux : *Le chef se doict bien garder aussi d'estre moqueur ne brocardeur envers mesmes les plus petits. Car... les personnes qui se voient servir de risée par quelque traict de moquerie ont accoustumé de s'en esmouvoir plus aigrement que si on les injurioit tout à fait*<sup>2</sup>.

On peut également reprocher au connétable de trop priser l'argent, puisqu'il s'irrite du refus du roi de lui accorder une terre de dix mille livres de rente<sup>3</sup>, et accepte de M. de Châteaubriand le don d'une maison de plaisance en échange de l'Ordre<sup>4</sup> qu'il lui fait obtenir. Il pousse également et à tort, dès l'origine, au massacre des protestants<sup>5</sup>, car, malgré sa conviction de l'urgence d'extirper promptement l'hérésie, le moyen était peu politique et rendait une conciliation presque impossible ; les autres sévérités suffisaient, et certes il ne s'en faisait pas faute lors d'une répression, témoin sa conduite à l'égard de Bordeaux.

Mais il ne reculait pas plus devant les occupations que devant l'ennemi, et, à la tête des affaires près de trente ans sous François I et pendant le règne de Henri II, il présidait presque toujours les conseils, se détournant pour cela de ses plaisirs, notamment de la chasse aux oiseaux qu'il aimait fort.

Brantôme exagère en nous montrant le connétable dictant à la fois, comme César, à trois secrétaires, mieux même à trois ministres, car son expression s'applique à des secrétaires d'État.

Le maréchal de Saint-André, connu par ses services et ses talents militaires, était discrédité par sa vie luxueuse, ses dettes, son avidité ; il était détesté pour ses exactions et avait tout à craindre d'un nouveau règne.

Outre qu'il fit bien la guerre vis-à-vis de chefs espagnols renommés<sup>6</sup> et sut assez assez conserver et agrandir nos conquêtes en Italie, fait rare pour nos capitaines de ce temps employés au delà des monts, le maréchal de Brissac<sup>7</sup> se distingue

---

<sup>1</sup> Il traita même de veaux les conseillers de Bordeaux qui lui reprochaient de donner aux gardes du roi, pour le dépecer et se chauffer, un navire qui pouvait encore sertir.

<sup>2</sup> *L'art militaire d'Onosander*, traduit par VIGENÈRE, 1605, folio 45 au recto.

<sup>3</sup> C'est en 1563. Charles IX conte lui-même le fait. Voyez *Mémoires de Vieilleville*, IX, XXXII. Brantôme avoue que le connétable mourut riche, mais qu'il le devait aux bienfaits royaux attirés par ses grands services, notamment par l'acquisition de Metz. D'autres prétendent qu'il s'enrichit par la confiscation.

<sup>4</sup> Il s'agit de l'ordre de Saint-Michel ; celui du Saint-Esprit n'était pas encore créé.

<sup>5</sup> Mêmes *Mémoires*, IX, xxxiv et xxxv.

<sup>6</sup> Entre autres le duc d'Albe.

<sup>7</sup> Le beau Brissac, disait-on vers 1525, aimé du dauphin mort en 1536 (il avait alors vingt ans), apprécié de Henri II et remarqué par la duchesse de Valentinois : évidemment il possédait le don de plaire, sauf toutefois à Philippe II, dont la haine (causée par la façon glorieuse dont il avait soutenu nos affaires en Italie) forme le plus bel éloge.

par deux qualités honorables : — envers ses inférieurs, il maintient la discipline ; — envers les grands, il ne ménage pas la susceptibilité des cours et expose sincèrement les besoins de la situation. On le voit en Piémont empêcher les murmures de son armée, même chez les volontaires les plus haut placés, et conserver la discipline par des exemples qui sont présents à toutes les mémoires : dans son armée, on payait à l'habitant du pays occupé tout ce que l'on prenait chez lui, et malheur à quiconque oubliait de se fournir ainsi de gré à gré de ce qui lui était nécessaire ; il en résultait que les Français étaient alors aimés en Italie, et qu'on ne cherchait pas à leur nuire. Il sait honorer le courage et promettre, en 1557, lors de la prise de Cairas, la vie sauve à un Allemand qu'il aperçoit défendant vigoureusement la brèche, malgré sa barbe blanche si longue qu'elle lui tombait jusqu'à la ceinture, promesse qui avait pour signification d'applaudir à la valeur et de la proclamer publiquement même chez l'ennemi<sup>1</sup>. En raison de sa tendance à mettre les hauts faits en relief, on accourait volontiers sous ses drapeaux lors d'une affaire ; tous, grands et petits lui rendaient honneur, obéissance et respect, mais en trouvant qu'il se prévalait trop de son rang et de sa renommée, et se montrait moins familier et plus taciturne que le roi. Tenir de haut son autorité rentrait trop dans son caractère pour qu'il s'en départit à l'égard de ses inférieurs, alors qu'il se montrait tel vis-à-vis de ses supérieurs. Il adresse en effet au roi de vives remontrances sur l'abandon où on le laisse, lui et son armée, ne craignant pas pour cela de formuler des reproches et aux secrétaires d'État et au connétable, qui dirigeait par-dessus eux, sous Henri II, les affaires du royaume et surtout celles de la guerre ; et à ce sujet ses paroles ne ménagent rien : *S'estant, écrit-il par exemple en 1557, aperceu de longue main que Sa Majesté n'adjouste aucune foy aux advertissemens qu'il donne des necessitez de l'armée et du peu d'hommes où elle est réduite par faute de paiement... s'il ne plaist à Sa Majesté d'y soudainement pourvoir, il se trouvera bien tost tout seul... et de faict il ne rencontre plus en la plupart des personnes, ni des capitaines, cette gaillarde disposition qu'ils souloient<sup>2</sup> tous avoir à bien combattre et à mieux obeyr<sup>3</sup>*. Et il ajoute nettement qu'outre la suppression momentanée des appointements, cela provient de ce que les Français occupés à guerroyer en Piémont n'obtiennent ni les grades, ni les biens, ni les honneurs réservés aux autres. En raison de son système de remontrances, les courtisans aimaient assez qu'il tournât *les talons* à la cour. Il en était de même du grand personnage suivant.

Vieilleville, plus tard maréchal de France, était un caractère modéré, appartenant au parti des politiques, lesquels échouèrent parce qu'ils n'étaient pas aussi passionnés que leur siècle. Il savait sacrifier son ambition personnelle, comme il le montra plus tard en refusant les fonctions de connétable pour faire déclarer le prince Henri — le duc d'Anjou — lieutenant-général du roi son frère ; il s'opposait à toute idée de massacre et d'extermination des Huguenots, et, fait singulier, il périt empoisonné chez lui, à son château de Durestal, le roi étant son hôte, peu avant la Saint-Barthélemy<sup>4</sup>. Il était de bon conseil et ne craignait pas, en s'opposant à telle mesure grave, de dire au roi que par son adoption il se mettait

---

<sup>1</sup> Malheureusement cet Allemand succomba pendant l'assaut.

<sup>2</sup> Avaient coutume.

<sup>3</sup> *Mémoires de Boyvin du Villars*, livre VIII, édition de 1606, p. 556 et 557.

<sup>4</sup> Vieilleville mourut le 30 novembre 1571. La Saint-Barthélemy date du 24 août 1572, la veille de la Saint-Louis, fête autrefois nationale.



*en danger de voir sa couronne par terre*. Ou bien dans les troubles, quand le parti royal l'emportait, il assurait que la lutte avait été engagée au profit du roi d'Espagne, car de toute façon elle affaiblissait la France et l'empêchait de conquister la Flandre et tous les Pays-Bas.

Le chancelier Olivier était un homme austère qui désirait rétablir l'ordre et l'économie. Dévoué à l'autorité royale, il n'hésitait pas à employer les moyens les plus rigoureux pour la soutenir, mais il affectionnait peu le séjour des cours. Aimant au contraire la retraite, se suffisant à lui-même par le culte de la vertu et l'étude des lettres, il subissait avec noblesse sa disgrâce<sup>1</sup> au sein d'un petit domaine<sup>2</sup>, quand le règne de François II commença. C'est lui qui a écrit la réflexion suivante : Dans tous les emplois publics, le sage a besoin alternativement de prudence et d'habileté ; mais jamais il ne doit s'écarter du sentier de l'honneur, ni blesser sa conscience ; la conscience donne aux bons la plus douce des jouissances ; elle est pour les méchants le plus terrible des bourreaux<sup>3</sup>.

Son ami et successeur Michel de l'Hospital, homme de milieu, croyant à l'universalité de la raison, et chef des politiques de ce temps, n'était pas cependant exclusivement porté pour la paix ; il a même chanté les *Avantages de la guerre*. La probité et l'exactitude dans ses fonctions, principalement comme surintendant des finances<sup>4</sup>, telles sont ses premières et plus solides qualités. Il sortit de charge pauvre, et il fallut que la cour pourvût à ses *aliments* et dotât sa fille. Quand il jugeait des procès et tenait des audiences, il arrivait au palais avant le jour, se retirait à dix heures passées, et pendant ce temps, au lieu de se promener comme la plupart de ses collègues sous les arceaux des salles, restait constamment et presque immobile sur son siège, tant que durait une audience : aussi le citait-on pour sa patience<sup>5</sup>. Il désirait le maintien de l'autorité royale fondée sur la base des libertés publiques, afin d'assurer l'unité du pouvoir et l'unité du pays, c'est-à-dire devançait son siècle et allait opposer aux violences des luttes intestines le courage civil. Sa vertu le fit respecter et lui rallia plus d'un suffrage, trait d'union qu'il présente avec l'une des grandes figures du règne de Louis XIV, avec Vauban. Le trait qui sépare Vauban et l'Hospital, c'est que le célèbre maréchal était bourru, tandis que l'illustre chancelier se servait envers les grands, sans doute pour écarter des disputes oiseuses sur le rang, d'une déférence qui trompa les Guises et leur fit croire qu'il demeurerait leur instrument docile : mais le chancelier créé par la perspicacité et la connaissance des hommes de la reine-mère, avait autant de caractère que d'intelligence et de talent, et s'il voulait une politique de transaction<sup>6</sup>, s'il ménageait la forme, il

---

<sup>1</sup> Due à Mme de Valentinois.

<sup>2</sup> A Leuville.

<sup>3</sup> Réponse à Michel de l'Hospital dans les *Œuvres* de ce dernier. Cette lettre se trouve datée du 17 des calendes d'août.

<sup>4</sup> L'un de ses panégyristes assure qu'il refusa courageusement de fournir les sommes qu'on lui demandait lorsqu'elles ne devaient pas servir à l'avantage du prince et de son peuple. *Vie de Michel de l'Hôpital*, chancelier de France, 1767, édition d'Amsterdam, chez Rey, p. 35.

<sup>5</sup> C'est lui-même qui nous donne ces détails. Voyez son *Épître* à Jean Morel d'Embrun.

<sup>6</sup> On présume qu'il n'était ni catholique ni protestant, et se contentait d'une religion vague quoique chrétienne.

devait peu plier quand il s'agissait des idées d'intérêt général et d'amour de la patrie ; sa vertu pouvait servir la fourberie de Catherine de Médicis, à condition de la tourner vers le bien, vers l'introduction des conditions morales dans l'ordre politique<sup>1</sup>, et surtout vers les mesures propres à réaliser la pacification de la France<sup>2</sup>.

L'amiral de Coligny, fils d'un maréchal de France, occupait sa charge depuis 1552, étant alors âgé de trente-cinq ans, ce qui indiquait la faveur dont il avait joui à la cour. A l'avènement de François II il n'était pas encore protestant, et son caractère n'avait pu se révéler comme il le fit pendant les troubles religieux. Nous le citons en raison du poste élevé qu'il occupait et de sa belle défense de Saint-Quentin. C'était un caractère froid, combinant longtemps et en secret ses pensées et ses projets ; on le disait aussi tenace qu'intrépide ; ses mœurs sévères et champêtres lui donnaient un grand avantage à cette époque de dissolutions. Quoique revêtu des fonctions d'amiral, il combattit toujours sur terre : c'était à la fois un guerrier, un diplomate, un administrateur.

Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France dix ans plus tard, jouissait d'une belle réputation militaire conquise à Cérisoles, à Renty et dans plusieurs autres actions ; il possédait, depuis la fin de 1556, la lieutenance générale du gouvernement de Bourgogne ; mais il fut éloigné de la cour, et son rôle demeura secondaire pendant le règne dont nous avons entrepris de retracer l'histoire.

---

<sup>1</sup> La politique du temps vivait d'expédients plus que de principes.

<sup>2</sup> L'éloge de l'Hospital a été souvent écrit ; lisez surtout ceux de Thomas et de M. Villemain.

## CHAPITRE IV. — ÉTAT DE LA QUESTION POLITIQUE ET FINANCIÈRE.

L'état de la question politique se résume dans ce propos de la populace de Saint-Mezard<sup>1</sup> appliqué au roi : *Quel roy ? nous sommes les roys ; celui-là que vous dites est un petit reyot de m...., nous lui donrons des verges, et lui donrons mestier pour lui apprendre à gagner sa vie comme les autres*<sup>2</sup>. En effet, sous ces mots grossiers germe un esprit hostile à la royauté, et l'on sent que déjà l'on songe à la renverser.

Le peuple n'est pas du reste le seul à médire des princes, puisque le maréchal de Cossé, s'adressant au frère du roi, ne craint pas de lui dire : *Vous autres roys et grands princes, vous ne valez rien tous ; si Dieu vous faisoit raison, vous meriteriez d'être pendus*<sup>3</sup>. Malgré le conseil caché sous le dire, on sent en ces paroles une indépendance hardie.

Ajoutons que le midi de la France, qui comptait des villes commerçantes jouissant de grands privilèges municipaux et était doté d'états provinciaux, avait l'habitude de se gouverner et manifestait presque des tendances républicaines.

Ainsi partout le pouvoir royal se trouvait en suspicion ou était attaqué. Malheureusement il ne pouvait se mettre à la tête du mouvement de l'opinion et marcher dans la voie du progrès en le dirigeant, parce que la question de la transformation politique se compliquait de la question de la réforme religieuse, et que si la première semblait avoir pour elle la majorité du pays, il n'en était pas ainsi de la seconde.

Cette suspicion envers la royauté s'explique peu alors que la carrière commençait à s'ouvrir pour tous. *Nul poste d'honneur n'est clos au tiers-état*, suivant l'expression de Michel de l'Hospital, et en effet le tiers-état peut parvenir aux premières dignités de l'Église et de la magistrature, tandis que dans l'armée les actions d'éclat brisent toutes les barrières, comme nous le dirons plus au long deux chapitres plus loin.

Il faut qu'elle remonte à un malaise causé par quelque vice accidentel. J'en verrais volontiers la source dans les intrigues ourdies par les plus grands personnages, non qu'il ait jamais existé de cours sans intrigues, mais à cause de la profonde corruption et des funestes divisions<sup>4</sup> de la cour de France, et parce que déjà sous Henri II, on s'agitait outre mesure pour arracher les lambeaux du pouvoir royal qui tombait. Ce monarque laissait François de Guise et le cardinal de Lorraine empiéter sur son autorité, depuis surtout le mariage de leur nièce Marie Stuart avec son fils aîné. Il fallait que les moyens employés par ces princes lorrains fussent détournés et blâmables, puisque le maréchal de Brissac se plaint hautement, lors de son retour du Piémont, en 1558, des bruits répandus sur son compte, réclame du roi une enquête sur sa conduite, et, en cas qu'elle tournât en sa faveur, demande *que ces gens sceleratz qui se mesloient de mesdire et causer de plus de gens de bien qu'ils ne furent ny seroient jamais, fussent fort*

---

<sup>1</sup> Village à deux lieues d'Estillac.

<sup>2</sup> *Commentaires de Montluc*, début du livre V.

<sup>3</sup> BRANTÔME, *Hommes et capitaines illustres*, fin de la vie du maréchal de Brissac.

<sup>4</sup> Corruption et divisions bien connues de Philippe II, roi d'Espagne.

*exemplairement chastiez*<sup>1</sup>. Brissac n'est pas le seul à souffrir d'une intrigue secrètement ourdie, et il nous semble utile de le montrer, afin de détruire l'opinion générale qui en attribue l'introduction exclusive à Catherine de Médicis, et par conséquent au règne de Charles IX, alors qu'elle exerçait les fonctions de régente.

En raison de ces intrigues, il fallait déjà en 1559, au début du règne qui nous occupe, *se défier de bien des choses*, non-seulement des *patenôtres* du connétable, mais de la franchise des gens de cour et de plusieurs autres apparences trompeuses ; cette défiance devint de plus en plus, avec nos troubles des règnes suivants ; le mot d'ordre des gens sages et avisés, sans pour cela les sauver toujours des positions difficiles dans lesquelles ils se trouvèrent jetés.

La question politique était donc celle-ci : l'autorité royale sapée, soupçonnée, devait se défendre et veiller à se maintenir ; ses ennemis voulaient la renverser, et sans doute emploieraient à cela tous moyens. Entre le roi et les révolutionnaires qui pouvait intervenir ? Le tiers-état et le bas peuple. Or, le premier se défiait, nous venons de le dire, et tendrait à s'abstenir ; tout dépendrait donc de la populace. Nous examinerons dans ces pages comment elle fut dirigée, ou du moins, car croire à une action populaire à pareille époque serait prématuré<sup>2</sup>, comment on se servit de l'appoint qu'elle donnait. Cet appoint, si les catholiques manœuvraient bien, devait être pour eux, car ils étaient les plus nombreux.

Ajoutons, pour terminer ce qui concerne la question politique, que de part et d'autre les tendances étaient cruelles<sup>3</sup> : cela indique combien la situation devenait tendue. Elle éclata bientôt. Du côté des catholiques, on attribuait la sévérité envers les protestants au désir de s'enrichir de leurs dépouilles, comme déjà la toute-puissante duchesse de Valentinois en donnait l'exemple ; le connétable, le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André, employaient aussi ce moyen pour thésauriser. Les protestants, irrités, devaient être disposés à user de représailles.

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Boyvin du Villars*, livre IX, p. 615, 616. Le roi se tire de cette difficulté en louant publiquement Brissac et en adressant quelques mots de reproche au vidame de Chartres, sur son ingratitude envers le maréchal, à la sollicitation duquel il lui avait donné l'*Estat de Colonel*. Nous soulignons ce dernier mot, encore rare.

<sup>2</sup> Malgré la tentative d'Etienne Marcel au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Le rappel de plusieurs faits prouve facilement cette assertion. L'assassinat du président Minard, les menaces de balles à la Stuarde (Voyez *Vie du connétable*, par BRANTÔME), les prévenances de Coligny vis-à-vis Poltrot de Méré, voilà du côté des protestants. Du côté des catholiques se trouvent le massacre des Vaudois, les exécutions de certains prisonniers provenant de la conjuration d'Amboise, exécutions sans sentence faites pour servir de passe-temps aux dames, les excitations de plusieurs prédicateurs ; par exemple, Vigor, curé de Saint-Paul, disait dans un sermon : *Il ne faut hanter un hérétique non plus qu'un ladre... Notre noblesse ne veut frapper contre les Huguenots... Elle n'a pas de religion... Quelque matin Dieu en fera justice.* (Reportez-vous à une note de notre Conclusion). De son côté, Calvin écrivait au marquis du Poet : ... *Surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins, qui exhortent les peuples, par leurs discours, à se roidir contre nous, noircissant notre conduite et veulent faire passer pour reverie notre croyance. Pareils monstres doivent être étouffés comme j'ai su faire en l'exécution de Michel Servet, Espagnol. (Lettre du 8 septembre 1561.)* Ou peut dire que la Saint-Barthélemy était dans l'air. Les instincts cruels subsistèrent après ce jour terrible, témoin, entre mille faits, l'intention du roi de Pologne (Henri III) de faire tuer le prince de Condé pour mieux posséder sa femme.

De ces tendances cruelles, nées de l'esprit du temps, allaient ressortir dans notre histoire plus d'un assassinat, depuis celui de François de Guise jusqu'à celui de Henri III, et ce n'est pas le côté le moins triste de cette époque funeste des guerres de religion : presque tous les chefs de ce temps ont en effet péri de mort violente, nous l'avons remarqué ailleurs<sup>1</sup>.

La question financière se présente sous un aspect particulier.

Au temps de François Ier, deux campagnes mettaient habituellement la France hors d'état d'en entreprendre une troisième ; il paraît que son fils fut plus heureux, mais il n'entreprit ni d'aussi longues guerres, ni des guerres aussi désastreuses. Néanmoins Henri II était aussi prodigue que son père, et il commença son règne par une faute grave, celle de dépenser en peu de temps une réserve de quatre cent mille écus d'or<sup>2</sup> amassée par François Ier en vue d'une guerre en Allemagne.

Il existait des règles en matière de finances. Les secrétaires d'État demeuraient responsables des ordonnancements qu'ils autorisaient ; et si le roi, par faveur et hors tour, accordait quelque somme, ils devaient ne pas la signer et adresser des remontrances au souverain. Cet usage limitait beaucoup les grâces possibles, mais il était suivi, puisque c'est Henri III qui, le premier, prescrivit aux secrétaires d'État de payer tout ce qu'il donnerait par un écrit signé de sa main.

Outre la mention de ces règles, rappelons que Brantôme fait l'éloge du connétable de Montmorency sous le rapport des finances, et le félicite d'avoir pu soutenir les grands frais de nos guerres *avec peu de charge du peuple d'alois, qui n'estoit pour eux que douceur, au lieu que depuis ça esté poison*. Cette opinion semble exagérée ; on peut toutefois en conclure que les impôts augmentèrent à la fin du règne de Henri II et après ce règne, alors que le connétable n'était plus au pouvoir. On peut d'autant mieux le conclure, que l'ambassadeur vénitien<sup>3</sup> accrédité auprès de la cour de France en 1554 témoigne en faveur de l'état financier de ce pays, disant dans sa *Relazione* : ... *Les quarante-deux mille fantassins<sup>4</sup> coûtent au roi deux millions d'or. Mais pour payer les hommes d'armes, il se sert plus souvent des revenus des bénéfices ecclésiastiques, de la plus grande partie desquels il dispose suivant son plaisir<sup>5</sup>...* Sa Majesté est si exacte et si loyale dans ses engagements, qu'il n'est jamais revenu de la guerre aucun soldat *auquel il fût dû plus de deux termes de sa solde<sup>6</sup>*. Aussi tout le monde sert le roi volontiers<sup>7</sup>. C'est un prince vraiment digne

---

<sup>1</sup> *L'art militaire pendant les guerres de religion*, § XV, Influence des chefs de guerre.

<sup>2</sup> Ce que la loi appelait *solidus*, d'où *escu sol* de France ; les monnayeurs n'entendant pas bien le mot *solidus* ont fini par le figurer par un *soleil*.

<sup>3</sup> Jean Capello.

<sup>4</sup> Les légionnaires. Sept légions, dont trois pour la guerre extérieure, suivant la *Relazione* de Marino GIUSTINIANO (1535). On avait alors l'intention de former un corps de mille gentilshommes à pied.

<sup>5</sup> Ceci rappelle le don gratuit sous Louis XIV.

<sup>6</sup> Cette admiration pour un léger retard indique avec combien peu d'exactitude les troupes étaient alors payées, et cela en tous pays : aussi la discipline laissait-elle partout à désirer, et il ne faut pas s'en étonner, car le proverbe ventre affamé n'a pas d'oreilles doit être primitivement sorti de la bouche d'un soldat pillard.

<sup>7</sup> Pourvu qu'on fût payé, témoin Albrecht Felekel de Knornigen, chevalier suisse, écrivant en 1543 à notre ambassadeur, à Soleure, que des princes allemands le veulent engager à leur service, et ajoutant : ... *en huit ans je n'ai rien eu de mon estat*

digne de posséder un tel État. Une guerre si longue, qui exigeait l'entretien de si nombreuses armées, démontre la fertilité du pays, l'abondance de l'or, la valeur et la bonté de ses habitants, jusqu'à en étonner le monde. Cette augmentation d'impôts eut lieu, moins à cause des besoins, que par le mauvais ménage de nos finances, malheur d'autant plus grand que les peuples voisins géraient sans doute mieux les leurs, qui, même plus petites, leur produisaient de la sorte plus de profit<sup>1</sup>.

Comment eussent-elles été habilement et honnêtement ménagées, quand Michel de l'Hospital pouvait dire : J'ai vu dernièrement un individu, n'ayant jamais fait que de mauvaises affaires, appelé à la cour d'un prince pour remettre l'ordre et l'harmonie dans ses comptes en désarroi. Rien ne parut d'abord plus facile ; mais bientôt, après un mois environ, qui se sentit attrapé ? Ce fut celui qui avait supposé qu'un homme, ne sachant pas le premier mot de ses affaires, pût être capable de voir plus clair dans les affaires d'autrui<sup>2</sup>. Comment encore les finances de la France eussent-elles été prospères, quand un surintendant des finances pouvait, en un an, prendre pour lui deux cent mille écus, valeur du temps<sup>3</sup> ?

Les finances de la France tombèrent, par suite de cette négligence, extrêmement bas. Les preuves abondent :

1° On cherche à économiser sur l'armée du maréchal de Brissac employée en Piémont, *trois mille francs*<sup>4</sup> par mois, pour l'année 1557, somme bien minime, qui montre à quelle extrémité on se trouvait réduit, et qui fait dire au chef de notre armée : *En pensant espargner trois mil francs par mois, on acquerra pour cent mil liures de deshonneur et de la perte pour un million.*

2° La dépense, d'abord inférieure à la recette, au moins au début du règne de Henri II, ne tarde pas à dépasser la recette, ce qui accroît la dette publique jusqu'à quarante-trois millions, et devient, comme nous le verrons, une des gênes du gouvernement de François II, auquel il eût fallu plus de dix ans de l'intégrité de ses revenus pour combler le déficit<sup>5</sup>.

3° Lorsque François de Guise assiégea Calais et Guines, en 1558, et s'en empara si rapidement, il opérait au moyen d'une armée nourrie et soldée aux frais d'une *souscription nationale* organisée par son frère le cardinal de Lorraine, tard la pénurie du trésor royal était grande.

Le défaut d'équilibre du budget s'accrut rapidement sous les règnes de Charles IX et de Henri III ; à la fin, par exemple, de mars 1563, on évaluait les dépenses à dix-sept millions, et les recettes à deux millions et demi. Mais, fait remarquable, François II n'accrut pas la dette de son père ; à sa mort, le trésor royal devait trente-neuf millions avec intérêt et deux millions sans intérêt, en

---

(traitement français). Par quoy vous plaira tant faire que je puisse avoir argent ; car si j'en avoys je pourroys bien faire grand service audit seigneur (le roi de France) : me recommandant à vostre bonne grâce. Lettre citée par M. Louis Pelas dans son volume des Documents inédits, intitulé : *Négociations relatives au règne de François II*, 1841, p. III. Par sa date, cette lettre appartient au règne de François Ier, mais elle peut servir de preuve pour celui de Henri II, qui commence quatre ans plus tard.

<sup>1</sup> *Harangue de l'Hospital*, par M. DUPIN aîné, p. 24.

<sup>2</sup> Satire contre le luxe.

<sup>3</sup> Il s'agit du comte de Gonnor, plus connu sous son dernier nom de maréchal de Cossé.

<sup>4</sup> C'est le terme dont se sert Boyvin du Villars. Voyez ses *Mémoires*, p. 557.

<sup>5</sup> *Histoire de François II*, 1783, tome I, p. 320.

tout quarante et un millions, c'est-à-dire un million de moins qu'au décès de Henri-II ; il est juste de signaler ce bon côté du règne de l'époux de Marie Stuart, indiqué par Bodin, relevé par Monteil.

Malgré les dépenses de Henri II, la France n'était pourtant pas ruinée ; elle puisa dans l'énergie de ses passions des ressources inattendues, puisqu'elle put, durant trente-trois ans<sup>1</sup>, après le règne de François II, satisfaire aux dépenses nécessitées par les guerres de religion. Ainsi se trouve justifié le pressentiment de l'un des ministres de la reine d'Angleterre Élisabeth, sir Guillaume Cécil, écrivant en 1559, dans son *Exposé sommaire de la grande question concernant l'Écosse*<sup>2</sup> : La France ne tardera pas à recouvrer sa première opulence, et, tout épuisée qu'elle se trouve d'hommes et d'argent par une guerre longue et infructueuse, elle se verra bientôt en état d'agir.

---

<sup>1</sup> Cette durée totale comprend les intervalles de repos amenés par les huit édits de pacification ; en réalité, il n'y a eu que quinze années de guerres religieuses.

<sup>2</sup> Cité par ROBERTSON, au livre III de son *Histoire d'Écosse*.

## CHAPITRE V. — ÉTAT DE LA QUESTION RELIGIEUSE.

Relativement à la question religieuse une considération prime les autres : l'Europe renfermait des États protestants depuis 1523, et nous étions leurs alliés depuis le règne de Henri II<sup>1</sup>. Ce rapprochement avait amené, pour plusieurs, la vie commune à la cour et dans les camps, et de la sorte disposé, encouragé un plus grand nombre de Français à embrasser la nouvelle religion<sup>2</sup> ; si l'alliance de François Ier avec les Turcs n'avait pas amené un résultat semblable, c'est que les différences entre le catholicisme et l'islamisme étaient trop grandes, plus grandes assurément qu'entre le catholicisme et le protestantisme.

Puis, quand le nombre des protestants devient grand, le gouvernement français s'alarme, un peu tard il est vrai, car il aurait dû se mettre en garde chez une nation avide de nouveautés par caractère<sup>3</sup> ; puis il remarque combien leur principe d'examen, encore mal compris, mal interprété, se prête à la destruction de l'autorité, et dès lors il se tient sur la réserve, presque en état d'hostilité vis-à-vis de la croyance nouvelle ; cela était inévitable, le gouvernement devait se ranger du côté de la majorité, et la grande majorité en France était catholique, comme elle l'a toujours été. Parmi les membres du gouvernement plusieurs, le connétable de Montmorency entre autres, pensent même bientôt qu'un changement de religion en France y amènerait un changement politique<sup>4</sup>.

Dès lors, comment se fait-il que le parti protestant prenne aussi promptement l'importance qu'il possède au début du règne de François II ? surtout quand on réfléchit que ce parti comptait alors à peine cinq cent mille adhérents<sup>5</sup>, par rapport à une population totale de vingt millions d'habitants au maximum<sup>6</sup>. C'est qu'il ne s'agissait pas uniquement de religion dans la levée de boucliers prochaine ; sous prétexte de liberté de conscience, aidé par ce prétexte qui fanatisa plus d'un combattant, on revendiquait le droit, pour les familles nobles,

---

<sup>1</sup> Les princes catholiques d'Allemagne ont dit depuis que ce siège — celui de Metz, en 1557, quand Charles-Quint y échoue —, fut cause de la ruine de leur religion et party. *Mémoires de Castelnaü*, II, VI.

<sup>2</sup> La nouvelle irreligion, disait VIGOR. Voyez ses *Sermons et prédications* pour le mercredi des octaves de la Fête-Dieu. Sur Vigor, consultez une note du chapitre IV et une note de la conclusion.

<sup>3</sup> Par exemple, Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, s'intéressa à Calvin et à sa doctrine par esprit de curiosité : elle finit par le protéger. Aussi, dès 1547, ce chef religieux pouvait écrire dans une lettre adressée au marquis du Poët, général des Réformés en Dauphiné : *La reine de Navarre a bien affermi notre religion en Béarn ; les papistes en ont été chassés entièrement. En Languedoc ont été tenues maintes assemblées sur notre croyance.* (Lettre du 8 mai 1547, datée de Genève.) Et plus tard : ... *Que le roi (de France) fasse des processions tant qu'il voudra, il ne pourra arrêter les progrès de notre foi.* (Lettre du 8 septembre 1564.) Après la mort de François Ier, la duchesse d'Étampes se fit protestante.

<sup>4</sup> Comme chef de la famille de Montmorency, il s'intitulait le premier baron chrétien, et ce titre l'obligeait à rester dans le parti catholique.

<sup>5</sup> On comptait alors 2.450 églises protestantes en France ; à 200 individus par église, en moyenne, cela donnerait 430.000 protestants. Dans ce nombre ne se trouve pas comprise l'Église française protestante de Genève fondée par Calvin et les autres réfugiés français. — Sous Louis XIV, avant les conversions forcées, le nombre des protestants ne dépassait pas 600.000.

<sup>6</sup> C'est le chiffre adopté par MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, XXIII, XXIV.



d'intervenir de temps à autre dans les affaires d'État et d'arracher un lambeau du pouvoir, droit oublié sous les règnes brillants et guerriers de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. Les nobles voulaient ainsi maintenir l'affaiblissement du pouvoir royal, qui favorisait la conservation de leur indépendance, et lutter contre l'action des parlements, prompts aux remontrances, il est vrai, mais en somme mieux disposés vis-à-vis du pouvoir central, et dans le sein desquels ils n'avaient su, à l'origine, introduire aucun des leurs.

La religion fut le masque des agitations des règnes des derniers Valois ; ce n'est pas seulement l'opinion de Montesquieu, qui adopta celle de Louis XI, de Richelieu et de Louis XIV, et le principe de leurs croisades contre la noblesse, c'est l'opinion des contemporains.

Néanmoins, revenons aux affaires religieuses, telles que Henri II les laissait à son successeur.

Beaucoup de personnages notables ultérieurement comme protestants n'avaient pas embrassé encore la religion nouvelle, par exemple Coligny. En revanche, les magistrats penchaient vers ces croyances<sup>1</sup>, *esbranlez par les raisons*, prétend d'Aubigné, *et quelques-uns convertis du tout à cette nouvelle créance, les autres consentans en quelques points seulement*<sup>2</sup>. On avait averti Henri II, qui, au lieu de tout calmer par une tolérance éclairée, ralluma la persécution commencée par son père, et rendit plus intéressant le noyau des réformés français. Sauf en ce qui concerne les victimes, ceux-ci, comme parti, ne pouvaient rien désirer qui leur fût plus favorable<sup>3</sup> : une persécution et un martyrologe ont toujours été d'excellents moyens de propagande pour une religion<sup>4</sup>. Mais Henri II était excité contre les Huguenots par Diane de Poitiers, qui ne pouvait leur pardonner de la traiter d'adultère et même d'employer à son égard des expressions moins émoussées ; un vice permanent et affiché du roi gênait ainsi sa liberté d'action et entravait sa politique.

Non-seulement les parlements, mais beaucoup de princes, attirés sans doute par les avantages que les souverains d'Allemagne en avaient tirés, inclinaient vers la réforme<sup>5</sup>.

Qui donc y résista ? les Guises, princes qui s'étaient mis à la tête du parti catholique, plus par politique et par ambition que par religion, mais qui voulaient l'exécution du projet concerté entre Henri II et Philippe II pour la destruction du parti protestant ; après les Guises, et plus qu'eux, le clergé. Cependant, la manière d'être de ce dernier et sa conduite, en France comme ailleurs, justifiait le mieux le désir d'une rénovation, sinon religieuse, au moins morale ; non parce que des évêques tenaient encore les armes d'une main ferme et se montraient à la guerre *bons capitaines*, comme Brantôme nous l'apprend dans la *Vie du maréchal de Brissac*, mais parce qu'ils n'administraient les sacrements que

---

<sup>1</sup> Après la conjuration d'Amboise, le parlement de Rouen se montre fort tolérant envers les Huguenots.

<sup>2</sup> *Les Histoires du sieur d'Aubigné*. A Maillé, chez Moussat, imprimeur ordinaire du dit sieur, in-folio, 1646, livre II, chapitre X.

<sup>3</sup> *Plus on en faisoit de punition, plus ils multiplioient*. *Mémoires de Castelnau*, I, IV.

<sup>4</sup> Vauban prétend que, peu de temps après la Saint-Barthélemy, il se trouva en France cent dix mille Huguenots de plus qu'auparavant.

<sup>5</sup> Catherine de Médicis est du nombre, et elle eût pu entraîner ses faibles fils à son avis. Les autres princes du sang étaient protestants.

moyennant finances et étaient âpres à l'argent<sup>1</sup>. Et puis laissez manier l'Etat à des prestres, s'écrie à ce sujet un guerrier, la plupart desquels mesurent toutes choses plutôt par l'utilité particulière d'eux et de leurs maisons que par celle du service du Roy<sup>2</sup>. Michel de l'Hospital est plus formel encore : Ces hommes à robe noire, violette ou rouge, écrit-il en vers latins, ces hommes qui lèvent les yeux au ciel d'un air humble et triste... cherchent de l'or, de l'opulence ; ils en demandent au trésor public ; ils réclament des temples superbes et de riches bénéfices. Quand ils sont, par l'intrigue, arrivés à leurs fins... ils se glissent perfidement dans la confiance des rois ou des princes<sup>3</sup>. Parce que leurs mœurs étaient répréhensibles ; rions par exemple avec Rabelais comme laïques, mais trouvons-le bien joyeux<sup>4</sup> et trop épicurien pour un prêtre ; n'oublions pas surtout le propos du maréchal de Vauban, disant ironiquement : Il n'y a qu'à remonter jusqu'au règne de François Ier et voir ce qu'étaient les ecclésiastiques de ce temps-là leurs mœurs et leurs doctrines<sup>5</sup>. Parce que les hauts personnages du clergé, et un grand nombre d'abbés à bénéfices, possédaient de trop grands biens, affichaient un luxe déplacé et suivaient la cour pour leurs plaisirs, au lieu de résider dans leur diocèse ou abbaye et de s'occuper des soins religieux à donner à leurs ouailles<sup>6</sup>.

C'est le besoin de cette rénovation, assez généralement senti, mais non admis comme toujours par les intéressés, qui rendait la question religieuse si délicate, et la transportait sur un terrain brûlant ; d'autant plus que le Français n'est pas puritain par nature, et que, s'il désirait une amélioration dans les mœurs de ses prêtres, il ne la voulait certes pas suivant le sens austère réclamé par les protestants ; ces derniers, d'ailleurs, n'exagéraient-ils pas leur rigidité par esprit de contraste et d'opposition ? On était donc loin de s'entendre ; nous verrons dans les chapitres suivants si le jeu des passions qui se mêlent aux affaires humaines fit surgir quelque motif ou prétexte de conciliation.

---

<sup>1</sup> Michel DE L'HOSPITAL, préambule de sa *Harangue au colloque de Poissy* (1561), et Discours de Jacques DE BRETAGNE, maire d'Autun.

<sup>2</sup> *Mémoires de Boyvin de Villars*, livre VIII, p. 598.

<sup>3</sup> *Poésies latines*, Discours sur les mauvais chrétiens, les prêtres et les ambitieux.

<sup>4</sup> C'est lui qui, attaché à la personne du cardinal du Bellay, s'écria, dans une audience accordée par Clément VII et en voyant son maître embrasser la mule du Pape : *Si mon maître, grand seigneur, baise les pieds du Saint-Père, que lui baiseraï-je, moi, petit ?*

<sup>5</sup> *Mémoire pour le rappel des Huguenots*, décembre 1689, composé surtout parce que la révocation de l'édit de Nantes maintient l'union entre les puissances protestantes confédérées contre nous, c'est-à-dire dans un but politique. Vauban ajoute : *Les Rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance, et Dieu seul les peut diriger comme il lui plaît.*

<sup>6</sup> Le bas clergé était pauvre.

## CHAPITRE VI. — ÉTAT DE LA QUESTION MILITAIRE.

La guerre ne s'adouçissait encore que lentement, et les querelles qui surgissaient déjà allaient retarder les progrès de cet adoucissement progressif. Pourtant on comprenait bien qu'un prisonnier, pris les armes à la main, ne pouvait être arquebusé par cela seul qu'il avait précédemment tué en guerre les parents ou amis de ceux qui s'emparaient de sa personne ; en effet, t'eût été lui faire porter le poids de ce qu'il était soldat et avait agi en soldat. Brantôme s'exprime nettement à ce sujet : *Quand on est dans une meslée de combat furieux, on n'avise point qui on frappe, ou à tort ou à travers, ny si c'est un Roy, un Prince ou un Grand, car chacun est là pour son escot, pour tuer, pour se defendre et garantir de la mort et acquerir de la gloire*<sup>1</sup>.

Mais les idées émises par Machiavel, relativement aux affaires militaires, se faisaient jour<sup>2</sup> et commençaient à s'imposer ; ainsi l'on se montrait opposé à l'emploi des troupes mercenaires. On disait tout haut que le gouvernement grossissait le nombre de nos adversaires, en ajoutant comme réflexion : *Ils ne sont pas aussi redoutables qu'on le proclame ; c'est un prétexte pour appeler des soldats étrangers, quand le roi peut très-bien se servir de ses propres sujets.* Michel de l'Hospital nous indique ces doléances, qui remontent au règne de Henri II, et cherche à leur répondre d'un ton officiel. Suivant lui, pour que la France vive tranquille il faut qu'elle entretienne des étrangers et paye les subsides nécessaires, la récente déroute de Saint-Quentin le prouve<sup>3</sup>.

Sous le rapport de la hiérarchie, nous avons peu à noter. On réservait exclusivement le terme de *Monsieur* pour le frère du roi ; un maréchal même y renonçait et se contentait de l'appellation *Monsieur le maréchal* ; on attribuait à de la fierté chez le maréchal de Brissac de se faire appeler quelquefois, soit à l'armée, soit dans ses biens patrimoniaux, *Monsieur*, tout court, expression devenue usuelle et qui nous semble si simple aujourd'hui.

En fait d'avancement, relevons l'usage d'après lequel le chef d'une armée victorieuse s'arrogeait le droit de nommer à tous les emplois, si élevés qu'ils fussent, devenus vacants par suite des pertes éprouvées dans, la journée, prétention vivace alors<sup>4</sup>, puisqu'à la première bataille qui se livrera, elle sera élevée pour une charge de maréchal de France<sup>5</sup>.

Un fait d'armes était récompensé par des lettres de noblesse ; c'était la continuation des règlements établis par François Ier, et, soit dit en passant, ces règlements établissent qu'avant 1789 l'armée française ne se composait pas exclusivement de guerriers nobles, que la carrière s'y trouvait ouverte à tous, et

---

<sup>1</sup> *Hommes illustres et grands capitaines françois, Vie du connétable Anne de Montmorency.*

<sup>2</sup> Dès 1553, le célèbre Florentin commence à être traduit en France.

<sup>3</sup> Épître à Jean de Morvilliers sur les *Avantages de la guerre.*

<sup>4</sup> D'après Vincent Carloix (*Mémoires de Vieilleville, IX, II*), Charles IX affirme qu'il n'a jamais entendu parler du droit invoqué par François de Guise, mais ce monarque était trop jeune alors pour que son témoignage puisse avoir du poids.

<sup>5</sup> Par François de Guise, à l'issue de la bataille de Dreux. Voyez sa lettre au roi dans les *Mémoires de Vieilleville, IX, I*. Au chapitre III, l'auteur de ces mémoires prétend que le duc de Guise recevait cent mille francs du candidat pour lequel il demandait ladite charge de maréchal de France.

que sous ce rapport elle devançait le niveau des progrès de la société de l'époque. N'oublions pas à ce sujet le mot caractéristique du maréchal de Montluc : *J'ay veu des soldats, fils de laboureurs, qui ont vescu et se sont enterrés en réputation d'estre enfans de grans seigneurs, pour leur valleur et le compte que les Roys et leurs lieutenans faisoient d'eux*<sup>1</sup>.

On ne conduisait pas toujours les opérations de guerre avec une grande maturité. Le connétable avait commis plus d'une faute, et pour le moins on peut dire de lui, comme un siècle et demi plus tard du maréchal de Villeroi, qu'il n'était pas heureux à la guerre. Le maréchal de Brissac possède du talent et de l'entrain, il est né pour la guerre et la termine souvent par une prise de ville ou une victoire : seulement il forme trop de garnisons, fractionne, dissémine ainsi ses forces, et, par cet éparpillement, ne se trouve pas assez fort dans certains moments décisifs. Si le monarque placé à la tête de la France avait eu plus de fermeté et de portée de vues, il eût rectifié ce défaut de son lieutenant, et lui eût ainsi ménagé des succès plus complets. Disons, néanmoins, qu'il lui recommanda souvent *d'assembler ses forces... afin d'essayer de faire quelque chose à l'avantage de son service*, comme le répète Boyvin du Villars<sup>2</sup>, sans toutefois en faire ressortir un reproche à l'égard de son héros.

L'habitude de Brissac de diviser ses troupes le portait plus qu'un autre à réclamer des secours et des subsides ; il adressait ses remontrances vivement, avon-nous dit en esquissant sa silhouette dans le chapitre HI de cet écrit. Sa vivacité à ce sujet se justifie par la négligence du gouvernement de Henri II, mise en évidence, en dehors de lui, par le fait de Strozzi, débarquant pour s'emparer de Scarlino, dans l'État de Piombino, et ne recevant ni argent, ni vivres, ni même instructions quelconques. Cette négligence se reproduit à son propre égard ; dans la campagne de 1557, les *assignations* qu'on lui envoie sont basées sur un état fautif, même en ce qui concerne *les appointements de plusieurs seigneurs de marque et de mérite, desquels — appointements — on ne se peut aucunement passer*<sup>3</sup>. Et, en outre, l'argent qu'il obtient pour son armée, à grand renfort de réclamations<sup>4</sup>, est *prêté* au roi par les plus riches seigneurs et dames de la cour.

C'était là une véritable plaie ; les paiements se faisaient attendre, parfois se diminuaient, souvent n'arrivaient pas : tant que l'État ne sera pas assez bien dirigé pour qu'il donne l'exemple de la fidélité et de l'exactitude dans les paiements, l'armée souffrira comme les autres services publics, plus encore à cause de l'altération de la discipline, car pour exiger d'un soldat qu'il n'éprouve aucune tentation de s'approprier le bien du paysan chez lequel il cantonne, faut-il au moins qu'il reçoive sa solde. On aura beau faire des montres ou revues, si l'argent ne les suit, elles produiront peu de chose, réformeront des abus, empêcheront surtout les capitaines de *desrober* comme beaucoup le faisaient, rectifieront la somme à leur payer, mais qu'importe, si cette somme ne devient jamais une chose réelle, et si les meilleurs combattants demeurent dans *la pauvreté qui ravist toujours le cœur des plus courageux*. D'ailleurs, les

---

<sup>1</sup> *Commentaires de Montluc*, fin du livre VII et dernier, p. 401 de l'édition du *Panthéon littéraire*.

<sup>2</sup> Voyez par exemple ses *Mémoires*, édition de 1606, p. 110.

<sup>3</sup> *Mémoires de Boyvin du Villars*, livre VIII, édition de 1606, p. 557.

<sup>4</sup> Il les faisait présenter à Paris par ses secrétaires ; Borin du Villars vint ainsi plusieurs fois expliquer la situation précaire de l'armée du Piémont ; il accourait à franc étrier, et ne mit une fois que *quatre jours* de Turin à Villers-Cotterêts.

commissaires qui passaient les revues administratives n'étaient pas eux-mêmes irréprochables, et souvent déplaçaient l'abus à leur profit : on peut le conclure de ce que le connétable de Montmorency leur fit plus tard<sup>1</sup> adjoindre, dans chaque province, deux gentilshommes notables chargés de faire, sur les opérations auxquelles ils assistaient, un rapport particulier ; de la sorte, dit un témoin oculaire, le *comperage* de ces *grands larrons* était évité. Enfin, il n'y avait encore rien de continu dans l'action des commissaires des guerres, et de leur intervention l'on pouvait dire comme le maréchal de Brissac : *Ce fondement d'espargne et de la rigueur des monstres, n'estoit que chose casuelle, et dont peu de farine pouvoit sortir.*

Chose singulière : on se jetait alors dans une guerre sans avoir *au préalable fait fonds et estat bien assuré des finances qui doivent être nécessaires et pour la soustenir et pour en rapporter une glorieuse fin*<sup>2</sup>. De là une gêne perpétuelle et l'obligation d'agir au jour le jour, même quand on faisait une guerre *grosse et courte*, c'est-à-dire dans les conditions les plus avantageuses, car les trésoriers, obligés de satisfaire à d'autres besoins gouvernementaux, tâchaient de ne pas fournir dans leur entier les sommes que le roi ordonnait d'expédier aux armées. Mais s'aventurer ainsi rentre bien dans le caractère français, principalement à cette époque où subsiste encore l'élan chevaleresque et où apparaît l'affaiblissement de l'autorité, amené, du côté de l'autorité, par l'oubli de la responsabilité et du devoir de l'exemple, du côté des sujets, par l'envahissement de l'esprit de discussion. Ajoutons que divers personnages de ce temps, le connétable entre autres, réagissaient contre l'amointrissement de l'autorité ; ce dernier recommandait bien à ses subordonnés d'exercer dans leur plénitude les fonctions qui leur étaient confiées, sans demander pour cela une autorisation spéciale.

On cherchait cependant à surveiller l'emploi de l'argent aux armées, puisque nous trouvons, dans la *Vie de l'Hospital*, qu'il fut président d'une commission ayant pour attributions de scruter et de poursuivre la conduite des fournisseurs de l'armée d'Italie, soupçonnés de concussion : cela rentrait bien dans ses attributions, non-seulement de membre du parlement ou de juge, mais de premier président de la chambre des comptes.

La discipline n'était pas bonne : il est facile de le montrer chez les grands seigneurs, chez les capitaines commandant les bandes ou compagnies, et aussi chez les simples soldats.

Pour les premiers, citons Michel de l'Hospital : *Il est encore une autre peste, nous dit-il, c'est que la corruption de nos mœurs est déjà si étendue, que beaucoup de seigneurs qui tiennent le party du Roy, contrevenant ouvertement au serment de fidélité qu'ils lui ont fait, d'exposer leurs vies et biens à son service... disent et se vantent tout hault que, au cas que leurs services ne soient recogneus comme ils le méritent, ils savent bien se retirer*<sup>3</sup>, maugréent et dépitent, s'ils ne sont salariés à leur fantaisie. Ce qui montre qu'ils servent à leur ambition et avarice, et non pas à leur prince<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Vers 1566, près de deux ans avant sa mort.

<sup>2</sup> *Mémoires de Boyvin du Villars*, livre II, p. 142. L'auteur de ces mémoires assure, mais ironiquement, qu'il a toujours soutenu l'opinion contraire à celle que nous énonçons.

<sup>3</sup> En 1562, par exemple, François de Guise menace Charles IX *de chercher party ailleurs*. *Mémoires de Vieilleville*, IX, II.

<sup>4</sup> *Harangue de Michel de L'Hospital*, par DUPIN aîné, 1829, p. 26.

On rencontre souvent des capitaines qui préfèrent, dans les guerres de Piémont, demeurer à Turin, dont le séjour était agréable, que rejoindre leurs bandes, et ne tiennent aucun compte des injonctions à eux faites à ce sujet, qui même s'en retournent en France sans congé. Il est vrai que ces capitaines trouvent parfois appui à la cour contre leurs chefs<sup>1</sup>. Le roi se montre moins indulgent quand les chefs de bandes les négligent au point de laisser leur effectif se réduire des deux tiers<sup>2</sup>.

Les simples soldats volaient ou insultaient les femmes, fautes que le connétable punissait en les faisant impitoyablement brancher aux arbres. Brantôme prétend que si ce rude chef avait vécu plus longtemps, il eût bientôt *manqué de cordes* pour continuer ses sévérités, plaisanterie qui indique une prompte et grave altération de la discipline.

Les ordres du roi étaient en général mal exécutés, soit par incurie, soit peut-être par détournement. Ainsi, pour les provisions de l'artillerie, on faisait généralement de *grandes promesses*, qui produisaient des *effets nuls*.

Somme toute, l'armée française, au début du règne de François II, se trouvait sans organisation fixe, quoiqu'un chroniqueur parle encore des *quatre mille légionnaires du Dauphiné* comme d'un effectif constant ; de plus, l'esprit de cette armée paraît moins bon que sous François Ier c'est-à-dire que le règne de Henri II n'avait, militairement parlant, rien créé, tout en laissant pénétrer, dans la plupart des rouages, l'indolence du monarque. Sans éprouver le malheur d'être fait prisonnier, le fils était resté inférieur au père. Il laissait toutefois une population familiarisée avec les exercices militaires, qu'elle fût d'origine noble ou bourgeoise, peu habituée encore à une vie amollie par la civilisation, aimant assez le métier des armes et facile à entraîner dans une lutte guerrière.

---

<sup>1</sup> Boyvin du Villars, p. 660.

<sup>2</sup> L'effectif tombait fréquemment de 100 à 30 hommes.

## CHAPITRE VII. — LES GUISES ACCAPARENT LE POUVOIR. - SACRE DU ROI. - CONDAMNATION DU CONSEILLER DU BOURG.

Suivant Michel de Castelnau<sup>1</sup>, la reine-mère avait un esprit incomparable. Elle montra, le jour même de la mort de Henri II, l'empire qu'elle savait prendre sur elle-même. Au moment de se rendre au Louvre avec le nouveau roi, comme elle allait monter en carrosse la première, elle se recula, et prenant Marie Stuart par la main : *Madame*, lui dit-elle, avec un calme digne, *montez avant moi ; je ne suis plus que la seconde princesse du royaume.*

François II n'avait pas de volonté personnelle. A peine au Louvre<sup>2</sup>, les deux reines lui en inculquèrent une, celle de confier tout pouvoir au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, Marie Stuart, parce que c'étaient ses oncles et qu'elle les croyait affectionnés à sa personne, Catherine de Médicis, parce que, ne pouvant lutter en ce moment contre eux, et d'ailleurs ne connaissant pas encore leur caractère et leurs projets, elle préférait s'en déclarer l'alliée. Toujours est-il que le jeune roi obtempéra à cette double demande. Quand la députation du parlement de Paris se présenta pour le féliciter sur son avènement, elle lui demanda à qui l'on devait dorénavant s'adresser pour savoir sa volonté : *Au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, mes oncles*, répondit-il ; *je leur ai donné charge entière de toutes choses.* Puis, le jour où le connétable vint rendre le sceau royal<sup>3</sup>, le jeune monarque lui expliqua, sans ménagements<sup>4</sup>, qu'il avait confié au cardinal ce qui regardait les finances, et au duc de Guise *le fait et la conduite des armes* ; il aurait pu ajouter que les princes Lorrains laissaient à sa mère, par convenance, la surintendance générale du gouvernement. C'était signifier expressément sa disgrâce au vieux serviteur, qui dissimula en courtisan expérimenté, dit qu'il était venu pour s'excuser de sa charge en raison de son âge, et se retira le dépit dans le cœur, regrettant plus que jamais la mort de Henri II, qui avait emporté avec lui dans la tombe la faveur dont il jouissait précédemment. Néanmoins, il dut encore, peu après, résilier sa charge de grand-maître de la maison du roi, en faveur du duc de Guise, quoique cette charge parût assurée dans sa famille par une survivance<sup>5</sup>.

Le connétable ne fut pas le seul dépouillé. Coligny perdit son gouvernement de Picardie ; il est vrai qu'averti de l'intention des princes Lorrains de le lui retirer, il eut l'adresse d'en faire le sacrifice, et offrit à temps sa démission de cet emploi. Mais l'amiral ne réussit pas à faire obtenir au prince de Condé le gouvernement dont il se démettait, et ce fut heureux pour les gouvernants, puisque ce prince allait devenir leur ennemi déclaré et le chef d'une révolte ouverte ; le maréchal de Brissac reçut cette dépouille.

---

<sup>1</sup> Ce chroniqueur, assez impartial du reste, est un agent des Guises.

<sup>2</sup> Son père habitait au château des Tournelles, dont une rue de Paris a retenu le nom.

<sup>3</sup> Suivant de Thou, on le lui envoya immédiatement réclamer par Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État pour la guerre.

<sup>4</sup> Ce prince instruit (auquel on avait fait sa leçon) *ne mascha point à ce vieillard que c'estoit à luy à ceder de dignité aux Guisards.* *Histoire du sieur d'Aubigné*, II, XII.

<sup>5</sup> Comme compensation à la survivance de cette charge qu'il avait obtenue de Henri II, son fils fut nommé maréchal de France surnuméraire, comme le fut Tavannes en 1571. Voyez le *Mémoire sur l'Art militaire pendant les guerres de religion*, p. 125.

Ce dernier, comme Coligny et le connétable<sup>1</sup>, faisait du reste partie du conseil de régence, lequel, sans se rassembler souvent, avait dû être constitué conformément à l'ordonnance de Charles VI, en date du 28 avril 1407 ; ladite ordonnance n'établissait la majorité de droit des rois de France à quatorze ans *commencés* qu'à cette condition. Le conseil de régence comprenait en outre la reine-mère, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, les ducs de Guise et d'Aumale, le chancelier, les évêques d'Orléans et de Valence, les conseillers du Mortier, de Brienne et d'Avanson. Ce conseil est fréquemment invoqué dans le texte des ordonnances de ce règne, sous cette forme : *Nous ayans advisé — c'est le Roi qui parle — avec nostre très honorée dame et mère, les princes de nostre sang<sup>2</sup> et gens de nostre conseil.*

Par leurs actes contre plusieurs membres du conseil, de régence et par des actes semblables, les Guises mettaient au grand jour leur omnipotence, mieux encore que quand ils avaient, dès la mort du défunt roi, entraîné François II au Louvre, puis à Saint-Germain en Laye<sup>3</sup> une fois Henri II déposé à Saint-Denis, et que quand François de Guise, s'arrogeant un droit de prince du sang, avait porté la queue du manteau royal, à la première apparition en public du nouveau roi vêtu d'habits de deuil. Toutefois, il ne leur fallait mécontenter et pousser à bout tous leurs rivaux ; ils préférèrent les diviser en les éloignant.

A leur tête se trouvait le roi de Navarre. En vain, dès qu'on désespéra des jours de Henri II, l'amiral de Coligny, d'accord avec le connétable, d'après les biographies de Coligny, ou plutôt, pour rétablir l'ordre probable, le connétable, d'accord avec son neveu Coligny, lui avait-il dépêché un courrier pour l'inviter à venir en diligence<sup>4</sup>, lui donnant à entendre qu'on tenterait de lui faire donner, sinon la tutelle, car le roi futur était majeur<sup>5</sup>, au moins la direction du gouvernement, ce à quoi sa qualité de premier prince du sang lui donnait droit de prétendre<sup>6</sup>. Antoine de Bourbon ne saisit pas l'urgence de l'avis, et s'en tint d'abord aux craintes que les Guises lui avaient adroitement fait transmettre par rapport à son royaume de Navarre, dont le roi d'Espagne s'était emparé ; par suite de ces craintes, et peu disposé à déférer à un avis du connétable, auquel il en voulait depuis le dernier traité de paix, dans lequel celui-ci ne l'avait pas fait mentionner, il hésitait à s'éloigner. Ce fut une faute à plusieurs points de vue, car une fois au pouvoir et presque régent de France, il aurait été bien autrement à craindre, et Philippe II lui aurait sans doute rendu ses États ; si la guerre s'en fut suivie entre la France et l'Espagne, elle eût détourné peut-être les malheurs

---

<sup>1</sup> Le connétable ne vint pas ordinairement au conseil, afin, comme il le disait, *de ne pas déshonorer sa charge, en obéissant à ceux* (les Guises) *à qui il avait commandé jusque-là.*

<sup>2</sup> Dans la précédente composition, le cardinal de Bourbon est seul prince du sang. Le roi de Navarre et le prince de la Roche-sur-Yon ne figurent dans le conseil royal que sous Charles IX.

<sup>3</sup> Au début de son *Histoire de l'Etat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II*, REGNIER DE LA PLANCHE attribue le départ de la cour de Saint-Germain à une attaque dont le cardinal de Lorraine avait été l'objet dans une rue, en sortant de chez la belle Romaine.

<sup>4</sup> *La Vie de Gaspard de Coligny*, chez Pierre Marteau, Cologne, 1686, p. 494.

<sup>5</sup> La majorité légale des rois datait de treize ans et un jour. Consultez l'écrit de Jean DU TILLET *sur la majorité des rois* dans le Recueil des ordonnances des rois de France.

<sup>6</sup> Beaucoup d'écrivains n'ont pas aperçu cette distinction et parlent de la possibilité qu'il y aurait eu de conférer la régence du royaume soit au roi de Navarre, soit à la reine-mère. Cette dernière avait exercé les fonctions de régente en 1552, pendant la campagne d'Allemagne.



de nos luttes intestines. Toujours est-il que le roi de Navarre se mit lentement en route, et n'accomplit entièrement son voyage que sur les instances réitérées de ses amis, et sur la représentation du tort qu'il se faisait. Quand il atteignit la cour, les places se trouvaient prises, les Guises étaient au pouvoir, la reine-mère, disait-on, s'entendait avec eux, le connétable et l'amiral avaient déjà été attaqués. Il fut accueilli froidement : non-seulement le roi n'alla point au-devant de lui, comme par circonstance, suivant la coutume assez fréquente de plusieurs de ses prédécesseurs vis-à-vis des princes ou seigneurs qu'ils voulaient favoriser, mais il ne reçut point de logement et ne fut point mandé pour assister au conseil. Définitivement, avec lui indécis, pusillanime, prétendait-on, les Guises osaient. Il sonda sans succès plusieurs membres du parlement, et les rencontra peu disposés pour sa personne ; son entourage finit par l'abandonner, quelques-uns même le trahirent, et tout cela parce que sa mollesse l'empêchait non-seulement d'exiger, mais de demander et d'obtenir, que, par conséquent, à lui rester fidèle on risquait d'être écrasé ; il portait la peine de son caractère. Toutefois, les princes étaient nombreux ; ils s'assemblèrent à Vendôme avec plusieurs seigneurs et délibérèrent sur la situation. Le prince de Condé ouvrit, dit-on, un avis violent, celui d'en appeler subitement aux armes pour déposséder les princes Lorrains ; mais cet avis ne fut pas adopté ; les plus modérés signalant les dangers d'une levée de boucliers contre un roi *majeur* et, comme tel, maître de choisir ses ministres<sup>1</sup>. On arrêta que le roi de Navarre se présenterait auprès de la reine-mère, afin de réclamer, pour lui et son frère, une part dans le gouvernement. Cette réclamation, présentée faiblement, ne réussit pas. Neanmoins, dit Castelnau, *pour ne pas le mécontenter, on lui donna une honneste commission*, celle de conduire Élisabeth, sœur du roi, en Espagne, où elle devait épouser Philippe II, après avoir été destinée à son fils<sup>2</sup> ; en même temps, le prince de Condé recevait une mission, celle d'aller jurer auprès de Philippe II, et au nom du nouveau roi de France, la paix de Cateau-Cambrésis, mission qui le menait en Flandre, à cause du séjour dans ce pays du monarque espagnol<sup>3</sup>, auquel un troisième prince de la maison de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon<sup>4</sup>, se trouvait chargé de porter le cordon de Saint-Michel<sup>5</sup>. Ces deux dernières missions eussent pu être réunies en une seule ; leur séparation même indique l'intention d'éloigner de la cour les princes du sang, dont la présence pouvait tout au moins gêner l'installation du nouveau gouvernement.

Les Guises, pas plus que la reine-mère, en se débarrassant ainsi de rivaux, n'écartaient pas le danger ; leur malheur, c'est que leurs adversaires ne les croyaient pas quand ils parlaient au nom du roi, et découvraient sous les ordres qu'ils transmettaient leurs propres intérêts. Ils les abritaient cependant derrière

---

<sup>1</sup> Lisez à ce sujet un passage de l'ouvrage intitulé *Le château d'Amboise*, par M. VATOUT, 1845.

<sup>2</sup> Elisabeth, âgée de quatorze ans, avait presque un an de plus que don Carlos, alors âgé (en 1559) de treize ans, et dix-huit ans de moins que Philippe II, alors âgé de trente-deux ans.

<sup>3</sup> Dès les derniers moments de Henri II, Philippe II avait déclaré qu'il serait du nouveau roi *les memes frere et singulier amy qu'il avoit deliberé d'estre bon et obeissant fils* (de Henri II). Dépêche de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur près la cour d'Espagne, datée de Gand le 24 juillet 1559.

<sup>4</sup> Charles de Bourbon, frère du duc de Montpensier. C'est lui qui disait des princes Lorrains : *Je seroys beaucoup plus ayse de leur faire service de loing que de près*. Lettre à la duchesse de Nevers, 3 septembre 1559.

<sup>5</sup> François II reçut en échange la Toison d'Or.

la bannière catholique, et se posaient comme seuls capables de la porter haut et de la défendre : assurément le ressort était puissant, puisqu'il devait résister à une lutte acharnée, qui embrasse, avec ses instants de repos, une période de trente-huit ans<sup>1</sup> ; il était surtout populaire, et déjà au moment dont nous parlons, il leur attirait la sympathie des masses. Michel de Castelnau nous l'apprend : *De toute ancienneté, dit-il, le peuple de France a toujours, par sus tous les peuples de l'Europe, esté fort adonné à la religion, comme nous lisons mesme ès Commentaires de César. Or, tout le clergé de France, et presque toute la noblesse, et les peuples qui tenoient la religion romaine, jugeoient que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise estoient comme appellez de Dieu pour la conservation de la religion catholique, établie en France depuis douze cens ans. Même en tenant compte du jour favorable sous lequel le chroniqueur présente les choses, on pressent la puissance du principe invoqué par les princes Lorrains, et par conséquent leur propre puissance.*

Elle s'accroissait tous les jours ; l'on peut affirmer qu'en peu de temps ils surent accaparer le pouvoir. Un de leurs moyens consistait à donner au jeune roi de l'aversion pour les princes du sang ; en cela Catherine les aidait, croyant ainsi se ménager pour elle une part plus grande d'affection et d'influence. Ils représentaient les princes du sang comme jaloux de la couronne et avides de substituer leur famille, celle des Bourbons, aux derniers rejetons de la race des Valois. Le roi de Navarre et les siens, s'ils avaient eu l'oreille du roi, auraient pu dire à leur tour : *Prenez garde aux Guises, ce sont de nouveaux maires du palais, qui vous détrôneront* ; mais ils étaient absents, et, eussent-ils été présents, François II se trouvait prévenu et les traitait durement. Jeune et faible de tête, le monarque ne réfléchissait pas qu'il n'entendait qu'un son, et ne pouvait ainsi jamais prendre une résolution en connaissance de cause.

Un acte important vint relever encore l'influence du cardinal de Lorraine ; c'est lui, comme archevêque de Reims, qui sacra François II ; la cérémonie, répétition de celle célébrée par le même prélat pour Henri II<sup>2</sup>, eut lieu le 18 septembre 1559, quoique la médaille frappée pour rappeler la mémoire de ce fait marque le 17, mais elle avait été fabriquée à l'avance, et la cérémonie dut être retardée d'un jour<sup>3</sup>. Cette cérémonie fut imposante, si nous en croyons un poète contemporain, regrettant de n'avoir pu y assister : *Je n'ai pas vu, dit-il, le superbe panorama de la foule assemblée sur la place de Reims, des magnifiques processions, de l'onction sainte ; je n'ai pas vu le jeune roi — digne enfant des dieux, plus brillant au milieu de ses douze chevaliers que le soleil au centre des douze constellations — s'agenouillant aux pieds du successeur de saint Remy, présentant sa tête, sa poitrine et ses épaules nues pour recevoir l'huile sacrée et la riche couronne des grandes cérémonies. A la sortie de la cathédrale, on a dû entendre les acclamations du peuple, le bruit des fanfares ; l'enthousiasme était partout, et le nom du roi François II salué de mille vivat. Je n'ai jamais assisté et n'assisterai jamais à pareille solennité. Je souhaite que cette allégresse soit de longue durée, et que nulle calamité ne la change en désespoir<sup>4</sup>.*

A ces détails poétiques, c'est-à-dire imaginaires, nous en joindrons de plus réels.

---

<sup>1</sup> De 1560 à 1598.

<sup>2</sup> Le cardinal de Lorraine sacra également Charles IX.

<sup>3</sup> *Traité historique et chronologique du sacre*, par MENIN, in-12, Amsterdam, 1724, p. 127.

<sup>4</sup> *Poésies latines de Michel de l'Hospital*, Épitre à François Olivier, chancelier de France.

Sur l'invitation du cardinal de Lorraine, le chapitre de Reims commença les préparatifs de la cérémonie et demanda la confirmation des privilèges de la cathédrale. Le 23 août, les officiers de la maison royale arrivèrent et prirent quartier. Le 14 septembre, une sœur du roi fit son entrée dans la ville, fut reçue sous un poêle de damas blanc, et menée à Notre-Dame, où le cardinal de Lorraine lui donna sa bénédiction. Le roi, accompagné de toute la cour, arriva deux jours après sur une haquenée blanche, et reçut, suivant l'usage, les clefs de la ville des mains d'une jeune fille, emblème de la cité de Reims ; il traversa les rues tapissées, atteignit le parvis, sur lequel une fontaine jetait du vin, et fut reçu sous un poêle de velours rouge, précédé du connétable et suivi du roi de Navarre. Conduite au travers du chœur jusqu'à un prie-Dieu posé devant l'autel, Sa Majesté fit présent à l'église d'un saint François en or<sup>1</sup>. La reine fit une entrée semblable, le même jour ; la reine-mère vint ensuite. Le 17, veille du sacre, le roi, la reine, tous les princes, assistèrent aux vêpres et à complies, célébrées pontificalement et chantées par les chœurs du roi. A la cérémonie du sacre, les pairs ecclésiastiques étaient les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons, Soissons, et le représentant de l'évêque de Noyon. Les pairs laïques se trouvaient assis, selon le degré et l'antiquité de leur création, savoir : le roi de Navarre, le duc de Guise, le duc de Nevers, le duc de Montpensier, le duc d'Aumale, le connétable. Derrière les pairs laïques se tenaient le prince de Piémont, les princes d'Orange et de Ferrare, et d'autres. La sainte Ampoule ayant été transportée en grande pompe, sous l'escorte de quatre seigneurs lui servant d'otages et en répondant, de Saint-Remy jusqu'à la cathédrale<sup>2</sup>, le cardinal de Lorraine se rendit au-devant d'elle, puis célébra la messe du Saint-Esprit, monseigneur d'Évreux y disant l'évangile, et monseigneur de Meaux l'épître. Un *Te Deum* en plain-chant termina les prières. Le festin royal eut lieu en la salle du palais archiépiscopal, ornée d'une tenture de tapisseries représentant l'histoire de Scipion l'Africain. Le roi mangea seul en la table du milieu. Quand il se retira, un page le précéda portant un bâton d'or, terminé par une figure d'empereur assis sur une chaire ; son maître d'hôtel, deux gentilshommes portant l'un la couronne, l'autre la main de justice et le sceptre, puis le connétable tenant l'épée royale semée de lys d'or, le suivaient. Il entra dans son cabinet, la couronne en tête, et eut jusqu'à vêpres une longue conférence avec le cardinal de Lorraine.

Avant de quitter Reims, François II visita le tombeau de saint Remy, fit don à la cathédrale des draps d'or et d'argent ayant servi pour son sacre, et confirma les privilèges du chapitre et de l'université de Reims.

A la suite du sacre, le jeune roi fit, dans une même promotion, dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel<sup>3</sup> ; cette prodigalité pour un ordre ne devant comprendre, d'après les statuts, que trente-six chevaliers<sup>4</sup>, et c'en était une, puisqu'en cinquante ans on n'en avait pas fait davantage, cette prodigalité, disons-nous, nuisit à la considération de cette récompense, qui comptait à peine un siècle d'existence, et froissa ceux qui le possédaient : *Ce n'est plus l'ornement du courage*, dit l'un d'eux, *c'est un collier à toutes bêtes*. Le but fut ainsi manqué, car on voulait, par cette nomination, satisfaire plus de gentilshommes, et aucuns ne le furent, les uns, parce qu'ils eussent été flattés d'appartenir à une promotion moins nombreuse, les autres, parce que voyant tant d'élus, ils se

---

<sup>1</sup> Estimé sept à huit mille florins.

<sup>2</sup> Il existe procès-verbal de cette procession.

<sup>3</sup> Le cordon était noir.

<sup>4</sup> Non compris le roi, grand maître, et quatre officiers chargés de son administration.

demandaient pourquoi ils ne se trouvaient pas du nombre. Ajoutons pourtant, car il ne faut rien exagérer, que les dix-huit chevaliers créés cette fois par François II, dans une cérémonie tenue à Poissy, le jour de Saint-Michel, étaient tous gentilshommes de grande condition, et que c'est plutôt leur nombre<sup>1</sup> que leur choix qui mérite le blâme ; voici en effet les noms de dix-sept d'entre eux.

Présents à la séance de réception :

1. *Le baron de Gondrin*, un des vétérans de la bataille de Pavie ;
2. *De Cypierre*, gouverneur du duc d'Orléans — depuis Charles IX ;
3. *Le comte de Randan*, colonel général de l'infanterie ;
4. *Le vicomte de Martigues* — depuis duc de Penthièvre —, le même qui combattit en Écosse<sup>2</sup> ;
5. *De Beauvais-Nangis* ;
6. *Louis de la Trimouille* — depuis duc de Thouars ;
7. *Le marquis de Mesières* ;
8. *Le capitaine Terride* ;
9. *De Crève-Cœur* ;
10. *De Lanssac*, depuis chevalier d'honneur de Catherine de Médicis ;
11. *De Genlis*, chambellan du Roy, bailli et capitaine d'Évreux.

Absents pour le service du roi :

12. *La Mothe-Gondrin*<sup>3</sup> ;
13. *Le comte de Candale* ;
14. *Le baron de Jarnac* ;
15. *Jacques de Humières*, gouverneur de Péronne ;
16. *De Jour*, ancien colonel des légionnaires de Champagne, renommé pour sa conduite en Italie ;
17. *Cornelio Bentivolle* — des Bentivogli de Bologne.

Tous les chevaliers de l'ordre avaient été mandés à la cérémonie : on cite Blaise de Montluc — depuis maréchal — et M. de Vassé, comme y assistant ; l'heure du rôle du premier, dans les guerres civiles, n'était pas encore venue ; mais le second, également capitaine vaillant et expérimenté, donnait déjà un louable exemple au milieu des discordes civiles, celui de ne pas abandonner et de visiter souvent le connétable, malgré sa disgrâce.

---

<sup>1</sup> Charles IX, ou plutôt Catherine de Médicis, alla plus vite encore en besogne ; elle fit trente-trois chevaliers d'un coup, en janvier 1562, écrivant (par ironie) à son surintendant des finances qu'elle n'en faisait davantage faute d'en trouver. Consultez *Additions de Le Laboureur aux Mémoires de Castelnau*, tome I, p. 370.

<sup>2</sup> Voyez ci-après notre chapitre XI.

<sup>3</sup> Le même qui figure dans nos luttes intestines de ce règne ; reportez-vous à notre chapitre X.

Le rappel du chancelier Olivier fut une des mesures qui précéda le sacre, auquel il assista, d'après les termes mêmes de l'épître que nous citons il n'y a qu'un instant. C'était un homme intègre, qui avait déjà contribué à d'importantes réformes, notamment pour la réduction du luxe et pour forcer les mendiants robustes à travailler. Diane de Poitiers, courroucée, comme la plupart des grands seigneurs, des lois somptuaires récemment établies, l'avait contraint à quitter ses fonctions, et lui avait fait donner pour successeur Bertrandi, qui fut peu aimé, en sorte que le rappel d'Olivier devint une mesure populaire<sup>1</sup>. Toutefois, Olivier était une des créatures du cardinal de Lorraine. Il fit admettre au conseil un ennemi du connétable, le cardinal de Tournon, et, en général, se prêta à ce que voulurent les princes Lorrains ; ses adversaires prétendaient que c'était un homme usé, auquel l'âge et l'exil avaient enlevé son énergie.

Par exemple, il laissa le conseil de régence renoncer pour la France aux droits qu'elle avait sur Bar, et abandonner la souveraineté de ce pays en faveur des Guises, ou plutôt du duc de Lorraine, qui étendit dès lors son titre et s'intitula duc de Lorraine et de Bar, en faisant hommage au roi de France pour ce dernier duché. Deux siècles plus tard, c'était encore le titre de l'ancien roi de Pologne Stanislas, dont la France reçut en héritage le Barrois avec la Lorraine. Ce fut en revenant du sacre que la cour, dans une visite qu'elle rendit au duc de Lorraine, accomplit ce sacrifice, parfaitement inutile, quoique présenté comme une conséquence du mariage du duc de Lorraine avec Claude de France, sœur de François II, et qui fit, dans l'esprit public, du tort aux Guises, plus avides pour leur famille que désireux du bien et de la gloire de la France. Il est vrai que, pour gouverner la France, le cardinal de Lorraine renonçait à ses chances d'obtenir la papauté en remplacement de Paul IV, dont le successeur fut élu le 24 décembre 1559 ; c'était entendre à sa manière le patriotisme en tant que Français.

Cette avidité des princes Lorrains était une maladie du temps, ou, si l'on veut la considérer philosophiquement comme une maladie perpétuelle de l'humanité, une aggravation de cette maladie. Croyons-en le maréchal de Montluc, disant à la fin de ses *Commentaires* : *J'en ai ouy d'autres et de toutes manières qui se plaignent, et jusques aux moindres, qu'ils ont servy le roy quatre, cinq et six ans, et neantmoins n'ont peu acquerir que trois ou quatre mil livres de rente : les voylà bien gastés ! Je ne parle pas des gens de guerre seulement, mais de tous les autres estais dont le roy se sert.* Puis comme il montre que jadis, dans toute une carrière, les plus hauts emplois ne produisaient guère plus d'acquêts et cite des exemples, il ajoute : *Ô bienheureux roys d'avoir eu de tels serviteurs ! on peut bien juger qu'ils servoient leurs maistres pour l'amitié qu'ils leur portoient, et non pour l'avarice. J'ai ouy dire qu'ils demandoient plustost pour les serviteurs du roy que pour eux-mesmes. Ils sont morts avec honneur, et<sup>2</sup> leurs successeurs ne sont pas necessiteux.* Ainsi déjà les intérêts passaient avant la foi politique, et il y a de cela trois siècles. Plaignons-nous donc aujourd'hui ! nous sommes ce que nous ont faits nos pères.

L'ambition des princes Lorrains, et leur usage de la satisfaire à tout prix, fut un autre sujet de chagrin pour le malheureux Olivier, qui, au lieu de voir renaître le beau temps de sa précédente chancellerie, passa dorénavant des jours abreuvés d'inquiétude. Néanmoins, il promulgua encore de sages règlements.

---

<sup>1</sup> Bertrandi, alors vieux et infirme, fut nommé cardinal et retourna à Rome.

<sup>2</sup> *Et* pour *tandis que*.

Le premier concerne le port des armes à feu — arquebuses et pistolets —, qui fut défendu avec interdiction de se vêtir de façon à pouvoir les cacher, c'est-à-dire avec des manteaux longs ou de larges bottines. La peine édictée fut, pour la première fois, la confiscation des armes et une amende de cinq cents écus d'or — au soleil —, ou les galères à perpétuité si l'on ne pouvait payer cette amende, et pour la seconde fois la pendaison. La défense s'étendait : à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, encore qu'ils soient, dit le roi, gentilshommes de nostre maison, gens de nos ordonnances, cheveu-légers, nos officiers domestiques, archers de nos gardes, gardes de nos forests, gens de nos finances, marchans, et autres quelconques<sup>1</sup>. Malgré ces peines sévères, l'injonction fut peu observée, et un second édit prononça *peine de mort immédiate* contre quiconque serait trouvé porteur de pistolets, même pour la première fois<sup>2</sup>.

Une révision des aliénations de domaines trop facilement accordées sous le règne précédent fut décrétée et entreprise, malheureusement avec de partiales exceptions, en faveur des partisans des Guises ; la déclaration royale qui la prononce porte la date du 18 août 1559.

Un édit<sup>3</sup> ordonna qu'à l'avenir, quand une place vaquerait par décès dans une cour souveraine ou dans tout autre tribunal, les juges présenteraient trois candidats vertueux et éclairés au roi, qui choisirait ; cette disposition avait pour but de n'admettre dans la magistrature que des hommes intègres et savants dans la science des lois. Mais cet édit fut enfreint dès son origine ; et le désir de la cour de se procurer sans cesse de l'argent fit que l'on vendit purement et simplement, comme par le passé, les charges vacantes, et même de nombreuses charges de nouvelle création.

A côté de ces sages mesures, il y en eut de vexatoires. Telle fut l'injonction faite, à Fontainebleau, à tous ceux qui venaient solliciter du roi le paiement d'un arriéré de pension, ou une nouvelle grâce en récompense de services rendus, d'avoir à vider les lieux, sous peine de la vie ; il paraît qu'on fut effrayé de la foule qui accourait sous ces prétextes autour du roi, et sans doute, soit pour qu'il ne sût rien de l'opinion publique, soit parce qu'il valait mieux ne pas trop montrer au peuple ce roi peu capable, les Guises firent adopter ce parti violent, qui exaspéra. Il paraît singulier, en effet, de vouloir pendre les gens qui vous réclament un dû ; les renvoyer chez eux avec promesse de les y payer appartiendrait plus à la ligne du devoir. Quoi qu'il en soit, ce fait dévoile la pénurie extrême du Trésor, et le peu de confiance que l'on nourrissait envers ses paiements. Peut-être la crainte de ne plus être payé vint-elle chez les sujets lorsqu'on mit sur eux un impôt extraordinaire, celui des droits de mutation accordé à chaque changement de règne, mais qui mécontenta d'autant plus vivement que, pour la deuxième fois, il ne rentra pas dans le Trésor royal ; et les plaintes furent acerbes, quoique Catherine de Médicis, à laquelle le profit en fut octroyé par son fils pour augmenter ses revenus, ait eu la modération de le réduire au tiers de ce qu'il avait été à l'avènement de Henri II, en faveur de Diane de Poitiers, sa maîtresse. La plupart des solliciteurs ou réclamants, se voyant si rudement évincés et congédiés, ne purent souffrir un traitement si

---

<sup>1</sup> Ordonnance royale du 23 juillet 1559.

<sup>2</sup> Édit de Chambord, 17 décembre 1559.

<sup>3</sup> Daté du 1er janvier 1560.

indigne, surtout les gens de guerre, qui, d'après de Thou, voyoient avec indignation que leurs grands et longs services demeuroient sans récompense.

Entièrement maîtres du royaume, les Guises rallumèrent les persécutions contre les protestants. Ceux-ci grandissaient comme secte, et l'on craignait un mal encore plus considérable que celui qui apparaissait, car on défendit aux ecclésiastiques de prêcher sans y être autorisés par leur évêque<sup>1</sup>. Après cette mesure de précaution, vinrent les mesures de répression. Pour les justifier aux yeux des masses, le gouvernement profita d'une calomnie<sup>2</sup> qui surgit subitement et accusait les religionnaires de promiscuité à la fin de leurs conciliabules ; les Guises agirent ainsi, connaissant les dispositions du roi, qui, ne pouvant apprécier d'après sa propre expérience, devait avoir à cœur de continuer l'œuvre de son père, et approuvait les rigueurs prises contre les Huguenots, mais sans trop montrer, par politique, combien il désirait qu'on limitât l'extension de la nouvelle doctrine<sup>3</sup>.

On prescrivit d'abord à tous ceux qui le sauraient de venir déclarer les assemblées de protestants illicitement tenues, sous peine d'être punis comme les contrevenants, et l'on promit le pardon aux coupables qui avoueraient leurs fautes et nommeraient leurs complices<sup>4</sup>. Cette excitation à la délation introduisait un élément de trouble de plus. Trois jours après, nouvel édit portant ordre de raser les maisons dans lesquelles se tiendraient les assemblées nocturnes, *même si elles appartenaient à des ecclésiastiques* ; cet édit du 4 septembre<sup>5</sup>, comme celui du 13 juillet cité plus haut, accuse une grande défiance contre les prêtres catholiques, et peut-être eût-il été plus sage de ne pas dévoiler cette suspicion. Enfin, on décréta la peine de mort contre ceux qui seraient trouvés dans ces conventicules<sup>6</sup> ; l'on ordonna de poursuivre par un procès quiconque favoriserait les sacramentaires<sup>7</sup> ; l'on publia un édit qui enjoignait aux seigneurs hauts justiciers de punir les auteurs d'assemblées illicites pour fait de religion, sous peine de perdre leurs justices<sup>8</sup>.

En conséquence, les poursuites s'exercèrent dans toute la France, notamment à Aix, Poitiers et Toulouse. A Paris, une commission du parlement, composée de trente membres considérés comme orthodoxes, fut formée pour juger le conseiller Anne du Bourg<sup>9</sup> et six de ses collègues, arrêtés comme lui sous le règne précédent. Partout on faisait des perquisitions dans les maisons.

Les protestants, effrayés, s'adressèrent à Catherine de Médicis et sollicitèrent sa protection ; elle leur fit des demi-promesses, en leur enjoignant de se contenir

---

<sup>1</sup> Décision royale du 13 juillet 1559.

<sup>2</sup> Ce ne fut pas la seule, si nous en croyons d'Aubigné. Un capitaine fit par exemple chanter à ses soldats des vilénies sur la reine mère et le cardinal, mais les habitants se livrèrent à une telle information que le piège fut constaté. Cela se passait à Tours.

<sup>3</sup> Voyez *Commentaires de Montluc*, livre V, édition du *Panthéon littéraire*, p. 226, au bas de la 2e colonne.

<sup>4</sup> Lettres patentes du 20 septembre 1559.

<sup>5</sup> Rendu à Villers-Cotterêts.

<sup>6</sup> Édit de Blois, 9 novembre 1559.

<sup>7</sup> Lettres de commission contre ceux qui favorisent les sacramentaires ou ceux qui sont entachés d'hérésie. Blois, 14 novembre 1559.

<sup>8</sup> Amboise, février 1560.

<sup>9</sup> Petit-fils d'Étienne du Bourg, seigneur de Seilloux en Auvergne, et contrôleur général des finances en Languedoc ; il appartenait à une famille considérée et était neveu du chancelier Antoine du Bourg.

dans certaines bornes. Les transgressèrent-ils ou furent-ils pourchassés, malgré l'intérêt que semblait leur porter la reine-mère ? Il serait difficile de décider à ce sujet. Toujours est-il que, leur situation s'aggravant, ils osèrent lancer des reproches contre Catherine ; une réponse dure s'ensuivit, les religionnaires y ripostèrent par des brochures<sup>1</sup>. La plus fameuse était dirigée contre les princes Lorrains ; on y retournait contre eux leur prétention de descendre de Charlemagne, et on les accusait de s'être emparés du pouvoir contre les, lois, surtout le cardinal de Lorraine, que sa qualité de prêtre semblait en exclure. Les Guises, à la lecture de ces factums, songèrent à leur sûreté, et donnèrent au roi une garde italienne. Catherine de Médicis fit publier une défense du gouvernement, par Jean du Tillet, greffier en chef du parlement ; cette défense, insérée depuis au *Recueil des Ordonnances*, traite de la *majorité des rois*.

Le conseiller du Bourg étant dans les ordres<sup>2</sup>, l'autorité ecclésiastique dut prononcer sur lui avant la justice civile. Son procès dura longtemps<sup>3</sup>, parce que, très-versé dans la jurisprudence, il fit successivement plusieurs appels. Tous furent rejetés. Quand il les eut épuisés, il écrivit au parlement : *Ce n'est point pour prolonger mes jours que je vous ai porté les différents appels auxquels je me suis cru obligé, mais pour l'honneur de la compagnie dont je suis membre, et afin que ma cause fût discutée avec plus d'ordre et de clarté. On me feroit injure si l'on me supposoit un autre motif ; je vous adresse ma profession de foi, j'y veux vivre et mourir ; on peut me juger d'après elle, car aucune puissance humaine ne me fera renoncer à ce que je dois à Dieu, à mes concitoyens et à moi-même.* Il ne restait plus qu'à le condamner d'après les édits, car les juges, qui avaient toujours refusé de l'entendre pour le sauver, ne pouvaient plus maintenant agir comme s'ils ignoraient sa nouvelle manière de voir, à lui qu'ils avaient connu catholique, et c'était en vain que son avocat avait plaidé qu'il reviendrait à la religion romaine. Sur ces entrefaites, une entreprise pour le tirer de prison fut tentée, ce qui sembla coïncider avec l'assassinat du président Minard, l'un de ses juges, l'on pourrait dire l'un de ses ennemis, magistrat qui s'était déjà signalé dans la poursuite des Huguenots. Le jugement rendu contre lui portait qu'il serait *brûlé* ; seulement et par pitié, ses anciens collègues lui accordèrent la grâce d'être *étranglé* auparavant. A la lecture de cet arrêt, il n'opposa que ces mots : *Je prie l'Être des êtres de pardonner à ceux qui m'ont condamné, comme je leur pardonne.* Il fut dégradé des ordres de diacre et de sous-diacre, puis subit son supplice avec courage, en la place de Grève<sup>4</sup>, le 22 décembre 1559, n'étant âgé que de trente-huit ans. Cette fin d'un magistrat estimé pour sa science et ses mœurs fut presque le signal de la guerre civile.

Des autres conseillers incriminés, non de professer la religion protestante, mais de fautes relatives à la discussion amenée par la poursuite des sectaires, un<sup>5</sup> fut condamné à se rétracter, c'est-à-dire à déclarer qu'il était d'avis que les Huguenots devaient être condamnés à mort, en conformité d'un édit de Henri II ;

---

<sup>1</sup> Reportez-vous à un écrit de M. GÉRUSEZ, *Pamphlets contre les Guises*, article de 1837, réimprimé en 1853, dans les *Essais d'histoire littéraire de l'auteur*.

<sup>2</sup> Il était diacre.

<sup>3</sup> Plus de six mois.

<sup>4</sup> *Le Discours du conseiller Anne du Bourg à ses juges*, que l'on trouve parmi les *Œuvres Œuvres* de VOLTAIRE, dans la portion intitulée *Politique et Législation*, est évidemment supposé : on ne parle pas aussi purement sur l'échelle, et les exécuteurs n'en laissent pas le temps à celui qui va être pendu.

<sup>5</sup> La Porte.



trois autres<sup>1</sup> se disculpèrent et furent rétablis dans leur charge ; les deux derniers<sup>2</sup> s'étaient sauvés, et il ne fut pas instruit de procédure contre eux.

Le fâcheux effet produit par la condamnation et l'exécution de du Bourg s'augmenta quand, voyant le peu d'influence de ses édits répressifs, le gouvernement prescrivit de sévir avec la plus grande rigueur contre les Français soupçonnés d'hérésie. Quatre tribunaux spéciaux furent constitués dans le parlement, et tous les Huguenots en prison jugés et condamnés, les uns à mort, les autres à avoir les yeux crevés ou les mains coupées, plusieurs au bannissement, quelques-uns à faire amende honorable ou à payer une somme d'argent.

Ces sanglantes punitions agitèrent les esprits, et, sans approuver les Huguenots, beaucoup de gens sensés commencèrent à les plaindre : on prévoyait, d'ailleurs, des troubles amenés par cette cruelle façon de procéder, et par la dictature des Guises ; de toutes parts un vœu s'éleva pour solliciter la réunion des États.

---

<sup>1</sup> Du Faur, Paul de Foix et Fumée.

<sup>2</sup> Duval et Viole.

## CHAPITRE VIII. — RÉACTION PROTESTANTE. - COMLOT DE LA RENAUDIE : SA RÉPRESSION. - MESURES MODÉRÉES DU GOUVERNEMENT.

Peu de temps après son avènement, le roi avait paru revenir à la santé et se développer ; sa figure annonçait une certaine prospérité, sans toutefois que son intelligence eût fait des progrès. Tout d'un coup, une fièvre se déclara, son visage devint livide et se couvrit de pustules, une fistule s'ouvrit dans l'oreille. Les médecins conseillèrent à Catherine de Médicis de le transporter de Fontainebleau à Blois, où l'air était plus sain, et confièrent aux Guises qu'il n'aurait jamais d'enfants, et ne pouvait vivre plus de deux ans. Il se répandit quelque chose de cette opinion parmi le peuple, qui crut son monarque lépreux.

Ce n'était pas un mince inconvénient pour le pays de garder à sa tête un souverain trop jeune et inepte à ses hautes fonctions ; le savoir malade et condamné à court terme devint un véritable malheur, en ajoutant à un gouvernement par délégation les incertitudes résultant d'un prochain changement de régime. Si encore la reine-mère eût été régente, elle eût continué ses fonctions sous le règne de son second fils, et, sauf le nom du roi, les choses seraient demeurées à peu près les mêmes !

En vain l'administration publique fonctionnait et donnait à peu près satisfaction aux besoins sociaux immédiats ou matériels. C'est ainsi qu'un édit rendu à Amboise, au mois de février 1560, portait que les prévôts provinciaux<sup>1</sup> des maréchaux de France ne pourraient pourvoir des offices d'archers que des personnes capables, ce qui importait à la bonne composition de nos troupes de police<sup>2</sup> ; — que des lettres patentes permettaient aux Suédois de **librement négocier et trafiquer en France, sans être troublez ou molestez**, notamment d'exporter de France tout le sel dont ils auraient besoin, sous la condition que leurs différends avec des Français seraient appréciés et jugés par des magistrats français ; — que d'autres lettres royales confirment les privilèges et prérogatives obtenus sous les règnes précédents par **les maistres et gouverneurs de la confrairie de la Passion et de la Résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, fondée en l'église de la Trinité, à Paris, c'est-à-dire par les comédiens du temps**, lesquels continuent à posséder le **privilège, auctorité et licence de faire et jouer quelque mystère que ce soit de la passion et résurrection de Notre Seigneur, ou autres quelconques, tant de saints comme de saintes que ils voudront eslire et mettre sus, toutes et quantes fois qu'il leur plaira**.

On comprend le danger de la situation : ce danger se présentait juste au moment où le parti protestant, déjà aigri par une longue persécution, venait d'être plus agité encore par le procès et l'exécution du conseiller du Bourg. Une réaction était imminente : ceux qui sont menacés de la vie aiment mieux la défendre volontairement, de leur initiative, n'hésitent plus, dès lors, à prendre les armes, oubliant les préceptes de la religion et de la morale<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Établis par une ordonnance de février 1554.

<sup>2</sup> Ces archers portaient la hallebarde et un mousqueton, l'arc ayant été supprimé en 1484 ; ils faisaient partie des non combattants et se transformèrent en soldats de maréchaussée (gendarmerie moderne).

<sup>3</sup> Aux yeux de Calvin, toute résistance à l'autorité légitime constituait un crime.

Les protestants songeaient à une prise d'armes depuis l'arrestation de du Bourg ; que ce fût une révolte, peu leur importait : les esprits étaient déjà trop habitués à la lutte, depuis plus de vingt ans<sup>1</sup>, pour s'arrêter à cette patriotique considération. Seulement, la voie ouverte et le gant jeté, cela pouvait durer longtemps ; la responsabilité en incombe à ceux qui ne craignirent pas de l'encourir.

Ce ne furent pas seulement les protestants, il est juste de le dire. Il y avait aussi de nombreux mécontents, qui voulaient faire de la résistance, moins, il est vrai, à l'autorité du roi, qu'à celle exercée au nom d'un monarque incapable. Cette distinction prenait d'autant plus de force, que François II s'amoindrissait comme homme, et qu'il était facile, en s'approchant de sa personne, de constater qu'il ne pouvait résoudre et ordonner.

Parmi ces mécontents, ou plutôt malcontents, car cette épithète ne tarda pas à devenir, sous cette forme du temps, le nom d'un parti, se trouvaient ces capitaines et soldats dont nous avons parlé au chapitre précédent, qui étaient venus à Fontainebleau pour réclamer leur dû, et qu'on avait éconduits en leur montrant une potence dressée sur la place du Château pour les demandeurs d'argent, manière d'agir imprudente, qui les avait ulcérés et portés à [aller de tous costez chercher à estre mis en besongne](#)<sup>2</sup>. La passion agitait et poussait donc le plus grand nombre ; ce qui peut les excuser, c'est que l'autorité elle-même agissait avec passion, avec une violence préméditée, avec un but caché, si ce n'est encore celui de se substituer à la race des Valois, au moins celui de se faire une grande renommée et de pouvoir tout attendre des circonstances.

D'autres étaient chagrinés de la démarche peu patriotique de Catherine de Médicis envers le roi d'Espagne, à l'effet qu'il se déclarât tuteur de François II, [son voisin et son allié](#), ce que l'habile Philippe II fit avec empressement.

De l'union des malcontents avec les protestants surgit le complot de La Renaudie, qui fut une réaction contre l'accaparement du pouvoir par les Guises. En effet, ce complot avait pour but [de se saisir des deux frères](#) — le duc de Guise et le cardinal de Lorraine —, [et mettre le roy en liberté, qu'ils retenoient par force et violence, et restablir les anciennes loir, statuts et coustumes de France, sans auculnertent attenter à la personne de Sa Majesté](#)<sup>3</sup>.

Ceux même qui méditaient une rébellion plus déclarée et désiraient une révolution, avaient été obligés de se mitiger pour faire accepter leur idée de résistance ; la majorité chez les mécontents voulait encore la royauté, et surtout s'effarouchait à l'idée de toucher à cette pierre de couronnement de notre édifice social. Une consultation de jurisconsultes et de docteurs avait même donné cet avis, sur la demande des conjurés, désireux de mettre leur conscience à l'abri : [Que, d'après la décision des États tenus à Tours en février 1483, quand un prince montoit sur le trône en bas âge, on étoit obligé d'assembler les États pour lui choisir un Conseil... Cela n'ayant été fait, on pouvoit, sans scrupule et même avec justice, s'opposer à l'usurpation des princes Lorrains, prendre les armes contre eux, pourvu que ce fût de l'aveu des personnes principales des trois Ordres de l'État, et qu'un prince du sang consentît à se mettre à leur tête.](#) Cette

---

<sup>1</sup> François Ier commença, dès 1535, la poursuite contre les réformés.

<sup>2</sup> *Histoire universelle* de d'Aubigné, II, XIII. Dès qu'une nation possède ainsi un grand nombre de guerriers pour ainsi dire en *disponibilité*, dont la pension n'est plus payée et prêts par cela même à reprendre les armes, elle n'est pas loin de la guerre civile.

<sup>3</sup> *Mémoires de Vieilleville*, VIII, IV.

consultation péchait au moins par un point : pouvait-on déclarer François II *en bas âge* ? Physiquement, non, mais moralement ? là se trouvait le point délicat.

Il fallait trouver ce chef *prince du sang*. Les ministres protestants s'adressèrent premièrement au roy de Navarre, qui avoit quelque sentiment de la religion protestante, ayant espousé une femme qui en estoit, et aussi sa mère, sœur du roy François Ier<sup>1</sup>, laquelle fut une des premières princesses qui en fit profession<sup>2</sup>. Après quelque promesse de les assister, ce prince se retira dans le Béarn, et sembla renoncer à toute participation aux affaires. Les protestants se tournèrent alors du côté de l'amiral de Coligny et de ses frères, puis finalement vers Louis de Bourbon, prince de Condé, frère du roi de Navarre, qui avait aussi sa femme de cette religion. C'était un prince *né grand, prudent, courageux et pauvre*, suivant l'expression de d'Aubigné<sup>3</sup>. Pauvre, en effet, et auquel la cour n'avait accordé, pour une mission récente, que mille écus d'or<sup>4</sup>, sous prétexte de l'embarras du Trésor, mais en réalité pour le gêner dans ses allures, et ne pas lui donner le moyen d'acheter des partisans. Dans ces circonstances, cette situation accusée ne paraît pas en faveur de Condé, et peut-être, si les contemporains la mettent en lumière, c'est qu'elle le rendit plus accessible à des propositions susceptibles de le porter au pouvoir, et par conséquent à la richesse<sup>5</sup>.

Toutefois, les conjurés, en désignant ce prince comme leur chef, furent de l'avis unanime qu'il cachât encore sa résolution, ou plutôt le prince n'accepta ce rôle qu'à la condition de ne pas ouvrir la lutte lui-même, et de n'être obligé de se démasquer qu'après un premier succès.

L'élection d'un chef provisoire devint donc nécessaire. Le choix, dans l'assemblée de la Ferté, tomba sur le sieur de La Renaudie, dit La Forest, originaire du Périgord, d'après d'Aubigné ; originaire, au contraire, du Limousin, et se nommant Godefroi de Barry, dit de La Renaudie, d'après Castelnau. Évidemment, nul chef de marque ne voulait frapper le premier coup, car Coligny assistait à cette assemblée, et y avait promis les secours de la reine d'Angleterre ; cette immixtion de l'étranger dans nos affaires intérieures était grave, même en la considérant comme une riposte au protectorat demandé à Philippe II par la reine-mère, et elle dénote, de la part des protestants, plus qu'une idée de défense ; l'idée de domination et d'État dans l'État, telle qu'ils l'obtinrent plus tard, semble y percer déjà. En tout cas, il y avait cercle vicieux à vouloir chasser les Guises *comme étrangers*, et à appeler les Anglais.

La Renaudie était un homme entreprenant et courageux. Il se dévoua entièrement pour le prince de Condé, fit preuve d'activité en reliant rapidement les réformés de France avec ceux d'Allemagne et de Suisse, et en organisant le complot sur des bases assez solides.

---

<sup>1</sup> Marguerite de Navarre.

<sup>2</sup> *Mémoires de Castelnau*, I, VI.

<sup>3</sup> *Histoire universelle*, II, xv.

<sup>4</sup> Le cardinal de Lorraine, surintendant des finances, ordonna mille beaux escus au prince de Condé pour son voyage (en Espagne — il allait recevoir le serment de paix), ce qui ne fut pas une des moindres offenses à ce prince pauvre et courageux. *Histoire universelle*, par d'Aubigné, II, XII. Suivant M. Henri Martin, Condé regarda cette lésinerie comme une insulte à son indigence.

<sup>5</sup> Michel SURIANO, à la fin de sa *Relation*, avance que les Huguenots avaient promis cent mille écus par an au prince de Condé pour être leur chef. Si l'assertion est exacte, leurs docteurs leur prescrivant d'abriter leur conjuration sous le nom d'un prince du sang, ils en achetaient un.

Ce chef de la conjuration est une des tristes figures de notre histoire. Son nom était bien Godefroi de Barry<sup>1</sup>, seigneur de La Renaudie, et il appartenait à l'une des bonnes familles du Périgord : La Forest était son nom de guerre, celui sous lequel, comme chef du complot, il avait parcouru toutes les provinces de France. Son passé le rendait propre au rôle de conspirateur, car il ne pouvait l'effacer et se relever que par un service et un succès de ce genre. Dans un procès avec du Tillet, le greffier du parlement de Paris, dont nous avons parlé à l'occasion d'une réponse faite à un libelle dirigé contre les Guises, procès au sujet d'une cure ayant appartenu à son oncle, et que du Tillet avait fait donner à un de ses frères, il fut accusé et convaincu d'avoir produit des titres faux. Les avait-il fabriqués lui-même ? Toujours est-il que, craignant l'influence de son adversaire sur le parlement de Paris, il fit évoquer son procès par-devant le parlement de Dijon. Condamné, il s'évada des prisons de cette ville, grâce aux moyens que lui procura le duc de Guise, qui l'affectionnait surtout à cause de sa bravoure. Retiré à Lausanne, il s'y maria et y devint protestant. Avant la mort de Henri II, les Guises lui obtinrent la révision de son procès : il reçut des lettres de réhabilitation, fut réintégré dans ses biens et autorisé à vivre en France, à condition de n'y pas faire de prosélytes. Il semblerait, d'après ces faits, que La Renaudie aurait dû conserver quelque reconnaissance aux princes Lorrains ; mais depuis, son beau-frère, nommé Gaspard de Heu de Buy<sup>2</sup>, avait été enfermé à Vincennes, pour avoir négocié pour le roi de Navarre avec les princes allemands, et, mis à la question, était mort des suites de ce supplice préliminaire ; de là son désir de vengeance.

La Renaudie tint une première conférence à Nantes, où chaque province envoya un délégué ; là par une harangue habile, il fit faire un premier pas à la conjuration, en engageant les envoyés par un serment solennel. Des chefs, pour rallier les protestants sur divers points du territoire, furent ensuite élus. Ces conviez, dit d'Aubigné, lieutenant d'un des chefs désignés, retournèrent de l'assemblée autant secrètement qu'ils y estoient allez, chose esmerveillable à qui aura essayé combien le secret est difficile entre trois ou quatre, voire tant d'hommes de pais si different, avant le serment presté, avant le parti formé, le crime de leze-majesté estant lors si horrible et si peu usité, avoir contre la crainte et l'esperance gardé le secret si precieusement, que les Lorrains en eurent les premières nouvelles d'Italie et d'Allemagne ! Je dis que l'affliction preignante resserra leurs cœurs à la confidence, comme le froid resserre les choses eterogenées.

La difficulté de garder une telle entreprise secrète ne tarda pas à se manifester. Le malheur voulut que La Renaudie, étant à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, se logea chez un avocat nommé Pierre des Avenelles, qui tenait maison garnie à Saint-Germain des Prés, et eut la mauvaise inspiration de le mettre dans la confidence, quand celui-ci, voyant tant d'hommes inconnus entrer dans sa demeure, voulut la leur fermer. Cet avocat, quoique protestant, appartenait à la fraction parlementaire, en d'autres termes, au parti modéré : n'étant pas d'avis qu'on poussât les choses si loin, il laissa repartir son hôte, puis, après quelques retards, causés sans doute par une hésitation naturelle, dénonça la conspiration à un maître des requêtes, partisan des Guises. Cette délation lui

---

<sup>1</sup> Et non Godefroi de la Barre, comme plusieurs auteurs l'écrivent par erreur.

<sup>2</sup> Des écrivains le nomment de Buy seulement ; il paraît qu'il portait les deux noms et était un des premiers magistrats de Metz.

valut, suivant l'assertion de La Place, douze mille livres, plus une place dans la magistrature de Lorraine, duché où il ne tarda pas à se réfugier<sup>1</sup>.

La Renaudie était déjà près de Blois, au château de Noisay, avec trente capitaines, cinq cents chevaux, et bon nombre de gens de pied ; il devait, le 10 mars 1560, faire son coup, s'emparer de cette ville, et délivrer le roi en s'emparant des Guises ; la dernière recommandation était que **tout se fist par forme de justice**.

A la révélation qui lui fut faite, la cour de Blois s'émut. Coligny et Condé s'y trouvaient. On questionna le premier sur la conjuration ; il dissimula, sans celer le grand mécontentement causé par les persécutions, et opina pour une amnistie et la proclamation de la liberté de conscience. Catherine de Médicis se prononça pour l'adoption de cette mesure, qui allait affaiblir le parti protestant en le divisant, le chancelier Olivier aussi ; le conseil finit par ratifier cette opinion, et l'édit fut signé même par Coligny. Ce dernier croyait-il avoir assez obtenu, ou jouait-il double jeu ? On nomme cet édit l'Édit du 2 mars<sup>2</sup>.

Le jeune roi avait été transporté au château d'Amboise, place assez bonne, et dont la nouvelle assiette rompait le rendez-vous des conjurés au jour désigné.

Déjà Michel de Castelnau, qui se trouvait alors près du roi, avait été envoyé vers les révoltés pour recueillir des renseignements sur leurs projets ; cet envoyé n'apprit rien de nouveau. Alors François II, sur le conseil des princes Lorrains, manda M. de Vieilleville, et lui commanda d'aller jusqu'à Noisay — on écrivait alors Noyzé — demander à La Renaudie et aux siens pour quelle raison ils étaient assemblés et en armes. Le futur maréchal, **qui cognoissoit la félonie des deux frères**, flaira une trahison et ne voulut y tremper. Il représenta son opinion en ces termes : **Votre Majesté me fait très grand honneur de m'employer en ceste créance, que j'exécuteray de très ardent courage et en toute fidélité ; mais je m'as-genre que je perdray ma peine, parce que, ayants commis une telle faulte, qui ne se peult mieux nommer que vraye rebellion à son roy, et par conséquent convaincus du crime de lèze-majesté, il faut nécessairement que ce soit un prince qui leur porte ceste parole de vostre part**. Sur cette observation, à laquelle le digne conseiller ajouta plus au long que la parole du roi ne se pouvait rétracter, la mission d'aller parler aux révoltés fut confiée au duc de Nemours. Ce dernier, parti avec cent chevaux, put pénétrer avec neuf personnes dans le château de Noisay. Il fit sa harangue, et engagea les conjurés à venir présenter librement leur remontrance au Roi, **jurant en foi de prince ; sur son honneur et dampnation de son âme, et outre ce, signant de sa propre main, Jacques de Savoye, qu'il les rameneroit sains et saulves**. Quinze des conjurés le crurent et le suivirent pour exposer leurs réclamations à François II ; mais à peine arrivés à Amboise, ils furent jetés en prison et mis aux fers. Le duc de Nemours entra vainement en colère et désespoir ; on lui répondit qu'un roi n'est point tenu de garder sa parole envers son sujet rebelle, sans se douter que cette interprétation tuait le plus grand prestige royal, l'honnêteté, pour tout le temps où ce serait un Valois qui règnerait. Les quinze prisonniers furent exécutés en présence d'une grande partie de la cour ; l'un d'eux trempa ses mains dans le sang de ses complices, et, les levant au ciel toutes sanglantes, prononça ces émouvantes paroles : **Voilà le sang innocent des tiens, ô grand Dieu, et tu le vengeras !** Le

---

<sup>1</sup> La Place prétend également que l'un des conjurés, le capitaine Lignièrès, révéla directement le complot à la reine-mère.

<sup>2</sup> Enregistré le 12 au parlement.

chancelier Olivier fut saisi à l'instant d'un tremblement, pleura abondamment, et succomba peu de jours après, répétant : *Maudit cardinal de Lorraine, tu te damnes et nous fait aussi tous damnés*<sup>1</sup>.

Comme on veillait sur les chemins y aboutissant, et cela depuis la démarche de M. de Nemours, dès que La Renaudie se présenta pour joindre sa troupe à Noisay, il rencontra un détachement, en tua le chef de son épée, mais fut abattu par un soldat d'un coup d'escopette. Son corps fut pendu sur le pont d'Amboise avec ces mots : *le Chef des rebelles*, puis coupé par morceaux et exposé, sur des pieux aux alentours de la ville. Les murs de cette ville furent promptement garnis de pendus, et la rivière demi-pleine de noyés, comme un contemporain nous en rend témoignage, et ce, malgré l'opposition du chancelier mourant à de telles violences.

Une autre voix contemporaine stigmatise également ces cruautés officielles, et la pompe dont on crut devoir les accompagner, alors et plus tard, pour l'exemple. Écoutez Montaigne<sup>2</sup> : *Je vis en une saison en laquelle nous abondons en exemples incroyables de cruauté, par la licence de nos guerres civiles ; et ne voit-on rien aux histoires anciennes de plus extrême, que ce que nous en essayons tous les jours ; mais cela ne m'y a nullement apprivoisé. A peine me pou-vois-je persuader, avant que je l'eusse vu, qu'il se fut trouvé des aines si farouches, qui, pour le seul plaisir du meurtre, le voulussent commettre ; hacher et destrencher les membres d'aultruy ; aiguiser leur esprit à inventer des tourments inusitez et des morts nouvelles, sans inimitié, sans profit, et pour cette seule fin de jouir du plaisant spectacle des gestes et mouvements pitoyables, des gemissements et voix lamentables d'un homme mourant en angoisse.*

Devant ces rigueurs, le prince de Condé et Coligny furent obligés de faire de grandes démonstrations pour se disculper. Le premier se retrancha surtout derrière son rang de prince du sang, niant au cardinal de Lorraine la faculté d'interroger personne contre lui, et donnant un démenti, en plein conseil, à ceux qui prétendaient *qu'il estoit chef de la conjuration contre la personne du Roy et son Estat*, ce à quoi personne ne répondit rien. Il était temps pour ces deux personnages de chercher à se justifier : l'opinion catholique se soulevait en effet et donnait au complot ses véritables proportions, que les protestants cherchaient à réduire : la première savait non-seulement que Condé devait être aidé par la reine d'Angleterre<sup>3</sup>, mais qu'il aspirait à devenir roi de France, roi protestant, bien entendu, sous le nom de Louis XIII, et qu'alors il gouvernerait d'accord avec la noblesse huguenote, laquelle, au sein de la conjuration, poussait à ce projet, peut-être pour sauver le principe de la royauté qu'une autre fraction des réformés attaquait violemment<sup>4</sup>. Au résumé, on peut dire avec Montluc que chez les religieux *personne ne se monstroit pour le roy*<sup>5</sup>. Et n'oublions pas

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Vieilleville*, VIII, IV et V.

<sup>2</sup> *Essais*, II, XI.

<sup>3</sup> Le gouvernement anglais, depuis ses révolutions religieuses, s'étoit donné en Europe, et surtout aux yeux des calvinistes de France, l'importance de chef et de protecteur des Églises réformées, et cette couleur de religion lui avoit servi pendant trois siècles à désoler la France de ses intrigues. *Du traité de Westphalie et de celui de Campo-Formio*, par l'auteur de la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, Paris, chez Le Normant, an IX, brochure in-8°, p. 56.

<sup>4</sup> *La Réforme et la Ligue*, par M. CAPEFIGUE, 3e édition, grand in-18, 1844, p. 187.

<sup>5</sup> Début du livre V des *Commentaires*.

qu'outre les *Huguenots de religion* il existait les *Huguenots d'Etat*, comme les appelle un contemporain, c'est-à-dire les opposants et révoltés par suite de mécontentement politique<sup>1</sup>.

Pourtant les Guises se contentèrent de quelques têtes de gentilshommes à eux abandonnés par Condé et Coligny, tandis qu'ils eussent pu poursuivre ces deux chefs *muets*, surtout le premier ; on se contenta de les compromettre aux yeux de leur parti, et on y réussit, car, pendant qu'ils le reniaient, la conjuration devenait un fait populaire et glorieux parmi les réformés, dont beaucoup, donnant exemple à ces deux seigneurs, disaient, suivant Brantôme : *Hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte*. Cette riposte indique non-seulement de la fierté, mais la perte de l'*habitude* de l'obéissance, c'est-à-dire la qualité qui fait sa principale force ; un pays où l'on ose ainsi proclamer la *sainteté de l'insurrection* est un pays perdu, qui ne peut se relever que sous une succession de grands hommes<sup>2</sup>.

Et cependant, dès le lendemain de l'échec de la conjuration<sup>3</sup>, deux édits d'abolition avaient paru, l'un en faveur des hérétiques, *à l'exception de ceux qui auraient conspiré contre à roi, la reine ou l'État* ; le second en faveur des gens trouvés en armes aux environs de la ville d'Amboise, *pourvu qu'ils se retirent incessamment* dans leurs maisons. Le premier comprend dans son préambule cette phrase significative : ... *ne voulans que le premier an de notre règne soit au temps à venir remarqué par la postérité comme sanglant et plein de supplices de la mort de nos pauvres sujets, posé ores qu'ils les eussent bien mérités, ains à l'exemple du père céleste espargner le sang de nostre peuple, et ramener nos sujets à la voye de salut, et conserver leurs vies, espérant, moyennant la grâce de Dieu, tirer plus de fruit par la voye de miséricorde que par la rigueur des supplices, avons dit, statué et ordonné...*

Il fallait consolider et continuer ces mesures modérées, car, dans la vie des peuples, le règne des rigueurs ne peut être que l'exception, et, dans l'espèce, *il n'apportoit point de bien aux affaires de la France... pouvant porter les conjurés au désespoir*<sup>4</sup>, et ils étaient nombreux. Catherine de Médicis le sentait ; elle savait en outre que la bourgeoisie ne voulait pas *desgainer ses couteaux sur elle-*

---

<sup>1</sup> Voyez les *Commentaires de l'estat de la religion et république sous les rois Henry et François seconds et Charles neufviesme*, par Pierre DE LA PLACE, président de la cour des monnoies, édition du *Panthéon littéraire*, p. 44.

<sup>2</sup> Henri IV, Richelieu, Louis XIV. — Le fanatique Knok répondit dans le même sens un an après à Marie Stuart assise sur le trône d'Ecosse. Comme elle lui demandait : *Vous pensez donc qu'il est permis aux sujets de résister à leurs princes lorsqu'ils en ont le pouvoir*. — Très-certainement, Madame, dit-il, si les princes excèdent leurs devoirs... A un prince qui voudrait frapper les enfants de Dieu, il serait permis d'ôter l'épée, de lui lier les mains et de le mettre en prison jusqu'à ce qu'il soit devenu plus calme. Ce ne serait pas lui désobéir, mais se conformer à la parole de Dieu. M. MIGNET a vigoureusement retracé cette scène. Voyez le chapitre III de son *Histoire de Marie Stuart*.

<sup>3</sup> En mars 1560 : le complot éclata le 10 mars.

<sup>4</sup> *Mémoires de Castelnau*, I, IX. — Les rigueurs religieuses caractérisent ce siècle. Sans s'apercevoir de cet excès de contradiction, a dit M. MIGNET au sujet du supplice de Servet, celui qui aurait été martyr dans un lieu se faisait bourreau dans un autre. Voyez dans les *Mémoires historiques* de cet auteur le mémoire intitulé : *Établissement de la réforme religieuse et constitution du calvinisme à Genève*.



même, sur ses frères et enfants, à l'appétit des Guises<sup>1</sup>, et pour lui venir en aide, elle fit appeler, en qualité de chancelier, Michel de l'Hospital, ami de celui qui venait de décéder. C'était, suivant l'expression du temps, un homme de grande estime, qui paraît pourtant avoir trempé dans le complot d'Amboise, non comme protestant, mais comme mécontent ; au moins d'Aubigné l'affirme-t-il, prétendant *avoir vu sa signature tout au long sur l'original de l'entreprise*<sup>2</sup>. Si le fait est vrai, on peut supposer que la reine-mère ne fut pas fâchée, au moment où le parlement de Paris décernait à François de Guise le titre de *conservateur de la patrie*, d'introduire comme contrepoids dans le conseil un homme qui ne fût pas rivé aux Lorrains et qu'on pût en détacher.

Ceux-ci avaient profité de la conjuration pour s'agrandir. Le duc de Guise était devenu lieutenant général du royaume, représentant la personne du roi, *absente et présente, avec plein pouvoir, auctorité et mandement special d'assembler, toutes et quantes fois que l'affaire le requerra, tous les princes, seigneurs, capitaines, gentilshommes et autres, ayant charge et conduite des gens de guerre*. On lui écrivit dorénavant : A Monseigneur, Monseigneur le duc de Guise, lieutenant général du roy en ses royaumes et païs, grand maistre et pair de France. Pouvoir trop considérable, car de là à la souveraineté il n'y avait qu'un pas, et celui qui le possédait ne pouvait plus obtenir d'autre récompense que le trône : ces lettres patentes firent donc à François de Guise un grand nombre d'ennemis, et, en augmentant sa puissance, affaiblirent son autorité morale par l'exagération même<sup>3</sup>, d'autant plus qu'elles lui concédaient aussi le droit de punir les séditeux et rebelles sans forme ne figure de procès.

---

<sup>1</sup> *Le livre des marchands*, par REGNIER DE LA PLANCHE, Discours du marchand de soie : Sitost qu'un de nos membres se deult, dit-il, nous ne le coupons pas ; sitost qu'un de nos frères ou amis est mallade, et fut-il abandonné des médecins, nous ne le tuons pas ; les ladres incurables, les pestiférés contagieux sont nourris et sollicités... Nous avons des moyens aussi de pourveoir à ceste maladie, qui tient tous les endroits de nostre royaume.

<sup>2</sup> *Histoire universelle*, II, XVI. Cet original de l'entreprise fut consigné entre les mains du père de d'Aubigné, et lui-même le fit voir, dit-il expressément, à plusieurs personnes de marque.

<sup>3</sup> Le quatrain suivant, lancé contre les deux frères, doit dater de cette époque :

Quelque mine que tu fasse  
Bien aussi hoché te voy  
De mourir sans estre Pape  
Que celui sans estre Roy.

Les libelles contre les Guises furent alors nombreux : l'un d'eux contient, sur le cardinal de Lorraine, l'anagramme suivant, que j'emprunte aux Poésies calvinistes, publiées par Prosper TARDÉ, Reims, 1866, p. 33.

Anagramme de CHARLES DE LORRAYNE  
(1559-1560)

Si lors qu'Henry vivoit encor  
Tu as, meschant, ravy tout l'or  
Et tout le bien de France, en sorte  
Que le peuple en est appauvry,  
Ton nom tourné à bon droit porte  
Que — Raclé as l'or de Henry.

Rappelons un passage de Regnier de la Planche : Quelques gens d'esprit tournèrent son nom, qui estoit Charles de Lorraine, en quatre sortes, à l'imitation des Grecs, qui appellent ceste façon de faire anagrammatisme, et se trouvèrent toutes ces sentences si convenables à ce dont estoit question qu'il sembloit que ce fussent comme prophéties, à

Pour faire accepter la consolidation et l'agrandissement de leur influence, les Guises notifièrent la conjuration d'Amboise comme une victoire.

D'abord, au roi de Navarre. Ils lui écrivirent au nom de François II : *Mon bon oncle*<sup>1</sup>, Dieu, dans sa grâce et bonté, a fait tourner en fumée la damnable entreprise de ces malheureux hérétiques et rebelles à Amboise... J'ai bien voulu vous avertir que tout est tranquille, *sachant combien cette nouvelle vous sera agréable*... Je ne m'esbahis point si vous avez été fâché du bruit qui a couru de vous en Espagne de favoriser aux entreprises que ces malheureux hérétiques avaient dressées contre moi, sachant combien une telle calomnie vous est imputée faussement, veu le tort que vous fussiez fait, si ainsy eust esté ; il n'y a personne qui n'ait grande occasion de croire que telles choses vous ont apporté un extrême regret et déplaisir. Une pointe d'ironie perce dans ce style à la fois officiel et intime. Antoine de Bourbon y répondit avec plus d'à-propos qu'on ne pouvait en attendre de lui ; il se mit à la poursuite d'un corps de deux mille réformés<sup>2</sup> ayant pris les armes du côté d'Agen, et qui se rattachait à la conjuration d'Amboise, le défit, et ferma de la sorte la bouche à ses ennemis aux dépens de ses amis<sup>3</sup>. Puis il notifia au roi sa déclaration à un agent d'Élisabeth, reine d'Angleterre, lui apportant une proclamation de sa maîtresse et venant sonder ses intentions, qu'il n'était *ni serf ni biche de sa maistresse*, et qu'il ne pourrait *jamais porter aulcune amitié* aux ennemis de la couronne de France<sup>4</sup>.

Le gouvernement notifia également l'insuccès de la conjuration aux parlements, aux bailliages, aux gouverneurs de province, et, à l'étranger, dans les principales cours : non sans doute pour faire savoir à tous combien il avait été menacé, mais pour annoncer qu'il se trouvait maintenant consolidé et sûr de vivre.

La notification au parlement de Paris eut lieu de vive voix par le connétable, chargé d'une mission expresse ; mais le vieux guerrier, une fois en face de cette assemblée de magistrats (28 mars), qualifia le complot d'une *attaque contre les ministres* du roi, sous les yeux de ce monarque même, et ne le considéra nullement comme une insurrection dirigée contre le roi et sa famille<sup>5</sup>. Cette manière de s'acquitter d'un rôle public, quoique partant du grand *rabroueur*, montre assez combien peu les Guises pouvaient compter se faire obéir ; ajoutons que, suivant une version, ils ne confièrent cette mission au connétable, soupçonné de connivence avec les conjurés, que pour l'embarrasser ; l'embarras, on le voit, ne fut grand ni pour lui, ni pour Condé, ni pour le roi de Navarre.

---

savoir : *RACLÉ AS L'OR DE HENRI. — HARDI LARRON SE CÈLE. — RENARD LASCHE LE ROI. — IL CHERRA L'ASNE DORÉ.* Édition du *Panthéon littéraire*, p. 230.

<sup>1</sup> Terme d'amitié, car le degré de parenté était plus éloigné, même par les femmes, le roi de Navarre ayant épousé la fille de la grand'tante de François II ; Antoine de Bourbon, par réciprocité, appelait François II *mon neveu*.

<sup>2</sup> Plusieurs historiens prétendent qu'il en reçut commission spéciale de la cour.

<sup>3</sup> En même temps, son favori Jean de Ferrières quitta la cour.

<sup>4</sup> Le roi de Navarre au roi, 6 mai 1560.

<sup>5</sup> Ils vouloient qu'on publiât et qu'on crût que la conjuration avoit été formée contre le Roi, la Reine sa mère et les princes ses frères, par des hérétiques qui, ayant violé la foi qu'ils devaient à Dieu, avoient osé attenter à la personne du prince, pour renverser l'État, répandre partout la confusion et le désordre, et établir en France une République semblable à celle des Suisses. *Histoire universelle*, par DE THOU, début du livre XXV. — M. Louis PARIS, à la p. 313 des *Négociations sous François II*, fait observer que les registres du parlement ne contiennent rien qui justifie cette opinion énoncée par de Thou ; mais cela n'affaiblit pas ladite opinion, car elle n'était pas de nature à être constatée officiellement sous la dictature même des Guises.

La notification aux princes allemands eut lieu par un envoyé spécial, Bernard Bocherel, évêque de Rennes, lequel avait reçu ordre d'insinuer que plusieurs des conjurés, mis à la question, finirent par avouer que ces princes les avaient encouragés, circonstance à laquelle le roi de France ne voulait croire : il fut répondu, avec beaucoup de réserve, à notre ambassadeur, que l'alliance de la France avait procuré beaucoup d'avantages à l'Empire ; que, loin de vouloir favoriser des factieux, les princes allemands recommandaient l'inviolabilité des rois et le respect des magistrats ; mais qu'au milieu des troubles religieux agitant la France, ils demandaient que l'on fît grâce aux Français professant la même religion qu'eux, et pensaient que la meilleure mesure consisterait à permettre le libre exercice de la religion dans le royaume comme en Allemagne.

Cette notification produisit un grand mouvement dans les esprits, parce qu'elle avertit les catholiques, c'est-à-dire le pays presque entier, du danger qu'il venait de courir, et les porta résolument à l'action contre les protestants. D'ailleurs, les lettres royales se terminaient en recommandant cette action, n'oubliant pas de stimuler l'esprit national par cette réflexion, que si la reine d'Angleterre avait promis son appui aux révoltés, c'était pour le *mauvais vouloir* qu'elle nourrissait contre François II — comme roi d'Écosse<sup>1</sup> —, *accompagné d'un extrême regret qu'elle a de Calais*. Le roi de France écrivait encore : *Les moyens de douceur sont épuisés ; je suis forcé d'employer les plus rigoureux contre les Huguenots... faites-les pendre sans forme de procès*. Et le comte de Villars répond à cette injonction par une dépêche qui se termine ainsi : *Que faire par rapport au prévost, lequel refuse de pendre les prisonniers sans forme de procès ?* Sans aucun doute ce prévôt était catholique ; il réclama seulement une condamnation légale avant d'exécuter.

Catherine voyait avec déplaisir les Guises célébrer ainsi leur victoire et faire sentir à la France l'utilité et le succès de leur intervention. Cela l'incita plus encore à recommander l'adoption de mesures modérées, appauvrissant moins la France d'hommes, d'argent et de richesses mobilières : car l'agriculture recevait un rude coup de cet état perpétuel d'agitations et de troubles, diverses localités étaient pillées, un grand nombre de maisons rasées, en un mot les misères inséparables de la guerre, et surtout de la guerre civile, s'abattaient sur le pays.

C'est alors que Catherine conseille d'appeler à la cour Regnier de la Planche, protestant et confident du maréchal de Montmorency, afin d'en obtenir des révélations sur les intentions des familles de Montmorency et de Châtillon ; mais ce moyen, qui plaisait à la reine-mère, parce qu'elle aimait à osciller de l'un à l'autre parti, renseigne les Guises sans les contenter, surtout sans leur donner plus de confiance envers la veuve de Henri II, laquelle, suivant l'expression du passionné mais bien informé Regnier de la Planche, *caressait ceux qui la rudoyaient*. Il valait mieux pourtant interroger les protestants avec franchise, que les laisser répandre des écrits justificatifs ou des plaidoyers en leur faveur, qui parvenaient, par des mains inconnues, jusque sur les tables autour desquelles siégeaient les membres des principaux parlements.

C'est alors aussi que le chancelier de l'Hospital intervient et commence à jouer un rôle, sinon très-accentué, au moins demeurant dans la voie du juste et de l'utile.

---

<sup>1</sup> Il en avait obtenu le titre dès son mariage, et on l'appelait, du vivant de Henri II, *le roi-dauphin*.

Les *lettres de provision* de l'office de chancelier de France en faveur de Michel de l'Hospital sont datées de Saint-Léger<sup>1</sup>, le *dernier juin* 1560. Après les *considérons* sur la vacance des fonctions et la convenance d'y pourvoir, elles se terminent ainsi : *Savoir faisons que nous, ces choses considérées, et pour l'entière confiance que nous avons de la personne dudit de l'Hospital, et du bon zèle auquel il continue chacun jour au bien de la justice et chose publique, aussi de ses vertus, sens, suffisance, fidélité, intégrité, expérience et grande diligence, iceluy avons esleu, créé, ordonné et retenu, élisons, créons, ordonnons et retenons chancelier de France, nostre conseiller especial, et ledit estat et office de chancelier de France vacant tant par le trespas dudit Olivier, que par la démission dudit Bertrand, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons pour l'avoir, tenir et doresnavant exercer, aux honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, pouvoirs, puissances, facultet, franchises, libertez, gaiges, pensions, droits, proffits, revenus et émolumens accoutumez et qui y appartiennent, et tels et semblables dont jouissoit ledit Olivier, dernier paisible possesseur dudit estat, office et dignité de chancelier de France.*

Le nouveau chancelier est l'un des premiers auquel nos annalistes reconnaissent l'intention de servir le pays et ses intérêts avant tout, même à l'encontre des projets des princes Lorrains, ses premiers protecteurs, auxquels la multitude le croyait encore attaché. Le passage suivant de Regnier de la Planche est formel : Quant au chancelier de l'Hospital, peu de gens se resjouissoient au commencement de le voir eslevé en cette dignité, ayant esté familier du cardinal ; en sorte que l'on tenoit qu'il n'oseroit lui contredire en rien, ayant eu tant de faveurs et advancement de ceste part. Mais tout ainsi qu'il cognoissoit le naturel de ceux de Guise, pour les avoir de longue main pratiqués, aussi eut-il ceste prudence de prévenir leurs aguets dextrement, sinon comme il devoit, à tout le moins comme il pouvoit, selon la malice du temps, rabattant leurs plus furieux coups avec une industrie singulière. Car s'estant proposé, si tost qu'il eust esté estably en sa charge, de cheminer droict en homme politique, et de ne favoriser ny aux uns ny aux autres, ains *de servir au roy et à sa patrie*, il luy fallut user de merveilleux stratagèmes pour contenir les Lorrains en leurs bornes.

Nous allons voir le chancelier à l'œuvre dans le chapitre suivant ; il justifiera cet amour de la *chose publique* ou de la *patrie*, que lui attribuent ses lettres de provision et l'opinion du chroniqueur.

---

<sup>1</sup> Près Fontainebleau.

## CHAPITRE IX. — L'ÉDIT DE ROMORANTIN ET L'ASSEMBLÉE DE FONTAINEBLEAU.

Sous Henri II, le protestantisme commençant à faire des progrès en France, on rapporte que le pape manda un jour notre ambassadeur, et lui dit : *L'impunité accordée aux sacramentaires donne une très-mauvaise réputation à votre monarque ; que si on les eût menés tout droit au feu... le royaume de France fût demeuré net d'hérésie.* — La justice en France ne se mène pas comme cela, répondit notre envoyé. Cet envoyé se nommait Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême et depuis cardinal. Son mot était sensé ; il prouvait que l'on conservait encore dans notre pays le respect de l'accusé, et que l'on ne condamnait pas sans entendre. Ce que plusieurs écrivains entendent par l'édit de Loches, rendu sur l'avis du chancelier, eut justement pour but de revenir à ce respect.

Cet édit, qui aurait été rendu au mois de mai et enregistré à Grenoble le 29 de ce mois<sup>1</sup>, accordait une amnistie générale pour erreur en fait de doctrine religieuse, interdisait les recherches sur le passé, et prescrivait l'élargissement des personnes détenues pour cet objet.

Si le chancelier<sup>2</sup> l'avait obtenu, c'est qu'il était en cela soutenu par l'opinion générale ; c'est aussi parce que le cardinal de Lorraine ne possédait pas le courage de son frère, et commençait à s'inquiéter des inimitiés violentes et sans nombre qu'il avait soulevées contre lui<sup>3</sup>. On prétend même que la menace narquoise des prisonniers échappés de Tours, lesquels lui écrivirent qu'ils s'étaient permis de s'évader afin de poursuivre et de lui ramener *bien escortés* les réformés précédemment échappés des prisons de Blois<sup>4</sup>, que cette menace le piqua au vif et augmenta ses dispositions craintives, au point de le pousser à réunir chez lui plusieurs ministres protestants, et à les faire controverser en sa présence sur divers points de la religion nouvelle.

Toutefois, ce ne sont guère ces dispositions qui ont amené l'édit de Romorantin, promulgué en mai 1560, et qui donnait aux évêques la connaissance et le jugement du crime d'hérésie. Un historien<sup>5</sup> l'attribue exclusivement au chancelier, qui l'aurait fait rendre pour parer au coup préparé par le cardinal d'un autre édit établissant l'inquisition en France. Il a pu être question, dans le conseil royal, de cet établissement, recommandé sans doute par la papauté et l'Espagne ; mais le cardinal de Lorraine, quoique passionné, était trop éclairé pour ne pas savoir que les catholiques eux-mêmes redoutaient ce terrible tribunal, et que, le décréter, t'eût été peut-être pousser les mécontents à bout et risquer de rendre

---

<sup>1</sup> Je ne trouve sous cette date, en pièce officielle, qu'une ordonnance touchant les postes, peu connue, reproduite à la p. 416 des *Négociations sous François II*, publiées par M. Louis Peins. Cette ordonnance, rédigée dans un sens économique, supprime, comme étant sur chemin passant, les gages payés par l'Etat aux *chevalcheurs* qui font le service de Paris à Bordeaux et de Paris à Péronne, et réduit le traitement des autres.

<sup>2</sup> Ce n'était pas encore l'Hospital, qui devint chancelier au mois de juin suivant, se trouvait alors absent, et s'installa par-devant le parlement comme chancelier le 5 juillet.

<sup>3</sup> Déjà l'assurance de Condé à la cour, lors de la découverte de la conspiration d'Amboise, l'avait mis en grand effroi.

<sup>4</sup> La plupart avec des cordes qu'on leur avait données en cachette.

<sup>5</sup> Regnier de la Planche.

protestante la moitié de la France, puisqu'alors la religion devenait un drapeau. Une entente entre le chancelier et le cardinal, entente de laquelle sortit l'édit de Romorantin, me paraît plus probable<sup>1</sup> ; cet édit constituait en effet une concession faite au pape et à Philippe II et ne mécontentait pas la population, quoique le parlement de Paris crût devoir adresser au monarque plusieurs remontrances à son sujet<sup>2</sup>. En effet, le nouvel édit, créant des tribunaux ecclésiastiques, pouvait contrarier les lois du royaume, et, en tout cas, portait atteinte à la juridiction parlementaire ; mais, en réalité, c'était un palliatif, puisqu'il ajournait, jusqu'à la convocation des États, les procédures ecclésiastiques ; d'ailleurs, il contenait un dispositif qui, à lui seul, le recommandait et améliorait beaucoup la situation, en prononçant la peine du talion contre les gens qui dénonçaient et calomniaient. Sous le double rapport d'éloigner les recherches inquisitoriales et de mettre à l'abri d'une délation, partie du premier déclassé flairant votre héritage ou toute autre récompense pécuniaire, il devait calmer les appréhensions des gens sensés, car de tout temps les citoyens ne vivant pas d'intrigues ont regardé comme le plus grand fléau la compression résultant d'un espionnage et d'une dénonciation perpétuels.

Peu après, Michel de l'Hospital, installé dans ses fonctions de chancelier, se rendit au parlement et y prononça un discours annonçant deux résolutions essentielles. La première, relative aux ecclésiastiques, qui seraient dorénavant astreints à résider dans leur diocèse, afin de veiller sur leur clergé, d'instruire leurs ouailles, et de réformer leur propre conduite ; résolution extraite de l'édit, qui accordait aux prélats la connaissance du crime d'hérésie, et chargeait les [baillifs, seneschaux, ou leurs lieutenants, et les avocat et procureur desdicts bailliages, d'avertir le roi et d'envoyer les noms des évêques qui ne résideroient pas](#). Le chancelier étendit cette prescription de la résidence et de l'obligation d'exercer leurs offices en personne aux gouverneurs des provinces, leurs lieutenants et baillis<sup>3</sup>. La seconde résolution indiquait combien le roi avait éprouvé l'inutilité de la rigueur pour ramener ses sujets égarés, et déclarait son intention d'employer dorénavant la douceur et la conviction, éclairé qu'il serait par le secours d'en-haut. Il faut voir sous cette dernière déclaration l'état d'irritation d'une partie de la population en présence de cette vie remplie d'angoisses, attristée de supplices, noircie d'embûches, que la France supportait depuis le nouveau règne. Le chancelier cherchait à modérer cette irritation, à laquelle le mauvais exemple d'une conspiration armée, celle d'Amboise, avait montré une voie déplorable pour se faire écouter ; il voulait la contenir, et comme chef de la magistrature et comme poète, car on lit dans une épître qu'il adresse au cardinal de Lorraine : [Il est absurde de se figurer que le fer et le](#)

---

<sup>1</sup> SISMONDI, dans son *Histoire des Français*, rappelle que l'Hospital, à l'époque de l'édit de Romorantin, n'était pas encore chancelier ; mais il ajoute : [peut-être toutefois en faisait-il les fonctions avant d'avoir reçu ses lettres de provision](#) ; tome XVIII, p. 457 ; ou tout au moins, dirons-nous à notre tour, était-il déjà consulté sur les questions graves. Sa nomination date du 1er avril, alors qu'il était encore à Nice ; en mai il pouvait être de retour à la cour. De Thou prétend que l'Hospital ne voulut exercer aucune fonction de sa charge avant que Bertrandi eût renoncé au droit qu'il y avait, d'après ses lettres de provision, comme garde des sceaux.

<sup>2</sup> L'édit fut enregistré le 16 juillet 1560, d'après des lettres de jussion.

<sup>3</sup> Voyez l'édit rendu à ce sujet, à Fontainebleau, en juillet 1560. Ces prescriptions ne furent pas très-observées, puisque, vers la fin d'octobre 1560, le gouvernement du Languedoc se plaint encore que, sur les vingt-deux évêques de ce pays, six à peine y résident.

plomb soient susceptibles de réconcilier les esprits divisés. Tu décimeras les révoltés ; mais la terre, fécondée par leur sang, les reproduira au centuple.

Au milieu de ses soucis politiques, le gouvernement se préoccupait de la question financière. Dans les moments d'embarras, les rois précédents avaient battu monnaie en créant des offices de judicature, et la vente de ces offices s'était opérée sur une vaste échelle. Pour parer aux inconvénients de cette prodigalité, pour se mettre surtout en position de pouvoir recourir de nouveau à ce moyen extrême, un édit fut rendu, qui supprimait tous les offices nouvellement créés et vaquant par mort, forfaiture, résignation et autrement, *jusqu'à réduction au nombre ancien*<sup>1</sup>.

L'Hospital fit rendre aussi un édit concernant les intérêts civils dans les familles, l'édit de juillet 1560, promulgué à Fontainebleau, sur les secondes noces et donations y relatives, lequel bornait la donation faite à son nouveau mari par une veuve se remariant *à la raison* — portion — *de celui des enfans* — de son premier mariage — *qui en aura le moins*, cette donation ne pouvant être prélevée que sur ses biens personnels, et non sur les biens à elle laissés par le mari défunt, afin que ces derniers biens fussent entièrement réservés aux enfants issus du premier mariage ; même réserve quand c'était un veuf qui se remariait.

Il s'occupa de l'administration des hôpitaux, de l'exploitation des mines, des arbitrages relatifs aux différends entre marchands, des statuts concernant les marchands apothicaires et épiciers de Paris.

Il compléta l'édit de Romorantin en faisant décider que la connaissance du crime d'hérésie et la répression des assemblées illicites accordées aux évêques n'ôtaient pas, néanmoins, au parlement de Paris la connaissance de ces assemblées<sup>2</sup> : l'autorité ecclésiastique avait charge, disait-il, des choses de la conscience ; l'autorité civile devait réprimer ce qui tendait à la sédition.

Afin de prévenir les troubles et ce qui pouvait devenir un aliment pour la révolte, le chancelier fit expressément défendre de lever aucune imposition sans le consentement exprès du roi ; cette défense<sup>3</sup> atteignait un autre abus, moins grave il est vrai, mais qui épuisait les revenus des particuliers et les mécontentait : celui des gouverneurs de provinces, de leurs lieutenants, des présidents de cours, trésoriers généraux, et mitres officiers, qui ne se gênaient pas pour lever une annexe à la taille, dont ils faisaient leur profit, sous forme *de don, libéralité et récompense de plusieurs peines, salaires, vacations et frais*.

Ces adoucissements divers, ces satisfactions données à la population, furent acceptés, consentis par les Guises malgré leur victoire, c'est-à-dire malgré la répression de la conjuration d'Amboise, parce qu'ils sentaient bien que cette victoire, loin de clore la lutte, ne faisait que la commencer, et qu'ils étaient plus menacés encore qu'avant cette entreprise. Disons-le à ce propos, on ne peut leur reprocher de n'avoir pas compris la situation politique et sociale de la France ; et, au milieu de ces troubles, ce n'est pas leur intelligence qu'il faut accuser.

---

<sup>1</sup> Un peu plus tard, on révisa également fréquemment en France les concessions de lettres de noblesse, tant pour poursuivre ceux qui prétendaient en posséder indûment que pour être à même d'en vendre de nouvelles.

<sup>2</sup> Déclaration du 6 août 1560.

<sup>3</sup> Édit de juillet 1560, rendu à Fontainebleau.

On alla plus loin que l'édit de Romorantin. Après avoir défendu, antérieurement à la conjuration d'Amboise, de parler des États et de leur réunion, sous peine d'être **déclaré ennemi du roy et coupable du crime de leze-majesté<sup>1</sup>**, on en vint à les prôner à nouveau. Ce revirement fut dû à l'Hospital ; mais les princes Lorrains, qui avaient fait rendre l'ordonnance de défense, s'opposèrent, dit-on, à sa demande, ne comprenant pas encore qu'il leur fallait un appui dans la nation au lieu du seul appui d'un roi faible et débile, comprenant encore moins que le gouvernement royal, joint à l'influence catholique, devait, s'ils administraient avec justice et manœuvraient habilement, leur procurer la majorité. Au lieu des États généraux, le chancelier borna sa prétention à une simple assemblée composée des grands du royaume et des principaux magistrats. L'amiral, consulté par la reine-mère **comme très-sage et fort affectionné à la conservation de l'Estat**, dit Castelnau, se rangea au même avis. Sur quoy lettres furent expédiées de toutes parts pour se trouver le quinziesme du mois d'août à Fontainebleau ; mais le roy de Navarre et le prince de Condé furent advertis par leurs amis et serviteurs de n'y aller aucunement, s'ils ne vouloient courir le danger de leur vie. Le connestable, qui avoit amené quelques six cens chevaux, s'y trouva fort bien accompagné, ce qui donna à penser à ceux de Guise<sup>2</sup>, qui, toutefois, ne firent semblant d'avoir soupçon de telle suite, et fut, le connestable, fort bien reçu et caressé du Roy et de la Reyne sa mère<sup>3</sup>. Catherine de Médicis n'avait d'ailleurs cessé de l'appeler mon compère, comme Henri II, en tête des lettres qu'elle lui écrivait, se signant au bas **Vostre bonne commère et amye<sup>4</sup>**. Anne de Montmorency était en effet un trop grand personnage pour rester longtemps à l'écart, d'autant plus qu'on voyait, par l'affaire du comté de Dammartin, que le duc de Guise cherchait à le contrecarrer et à lui nuire en tout<sup>5</sup>. Quant au roi de Navarre et au prince de Condé, le premier n'avait donné encore lieu contre lui par aucun acte, tandis que le second prêtait le flanc par des propos vifs et indiscrets, dont ses faux amis ne manquaient pas de rendre témoignage ; en ces temps troublés et avec l'introduction des mœurs italiennes, la délation n'était pas rare en effet. Au surplus, ces deux princes ne se rendirent pas à Fontainebleau, comme on le leur conseillait<sup>6</sup>.

La cour se réunit dans cette cité vers la fin de juillet, et l'assemblée eut lieu le 20 août.

Elle se composait, outre

Le Roi,

La Reine,

La Reine-mère,

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Vieilleville*, VIII, III.

<sup>2</sup> Outre la lettre royale de convocation, le cardinal de Lorraine avait cependant écrit au connétable pour lui annoncer le jour et le lieu de la prochaine assemblée.

<sup>3</sup> *Mémoires de Castelnau*, II, VIII.

<sup>4</sup> Dans une lettre de ce temps, Charles-Maximilien de Valois, depuis Charles IX, l'appelle **mon connestable et mon plus grand ami**, et signe **Vostre meilleur amy**.

<sup>5</sup> Deux frères utérins se disputaient ce comté ; le connétable ayant acquis les droits de l'un d'eux, le duc de Guise acquit les droits de l'autre ; de là un procès violemment soutenu, avec de nombreux partisans des deux côtés et une aigreur telle, que l'on était prêt à en venir aux mains.

<sup>6</sup> Suivant La Planche, ce fut un faux conseil, communiqué par les émissaires des Guises pour les écarter de cette assemblée.



de :

Les frères du Roi,  
Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon et de Guise,  
Le duc de Guise,  
Le connétable,  
Le duc d'Aumale,  
Le chancelier de l'Hospital,  
Les maréchaux de Saint-André et de Brissac,  
L'amiral de Coligny,  
L'archevêque de Vienne (Jean de Marillac),  
L'évêque d'Orléans (Morvilliers),  
L'évêque de Valence (Montluc),  
Guillard du Mortier<sup>1</sup>, conseiller d'État,  
D'Avanson<sup>2</sup>,  
Les chevaliers de l'Ordre,  
Les maîtres des requêtes,  
Les secrétaires d'État,  
Les trésoriers de l'épargne,  
Les trésoriers généraux.

La séance eut lieu dans l'appartement de la Reine-mère.

Avant que personne n'eût pris la parole, l'amiral, si nous en croyons le récit de Castelnau<sup>3</sup>, se l'arrogea et expliqua comment, ayant été en Normandie, par ordre du Roi, afin de se renseigner sur le motif des troubles, e avait trouvé que tout venait des persécutions ; en conséquence, g demanda qu'on y mit fin, réclama des temples et le libre exercice de la religion réformée, puis remit à cet effet une requête non signée, mais que signeraient, assurait-il, plus de cinquante mille personnes.

Cette déposition étonna l'assemblée. Toutefois, François II, ouvrant après coup la séance, car la parole lui appartenait avant tout autre membre, pria les seigneurs présents *de luy donner conseil sans aucune passion, et selon que la nécessité du temps et des affaires le requeroit*. Catherine de Médicis corrobora par quelques paroles l'invitation royale.

Le chancelier parla dès que le Roi et la Reine-mère eurent terminé. Dans un discours assez long, orné, suivant l'usage du temps, de comparaisons tirées de la médecine<sup>4</sup>, il présenta un tableau pathétique des factions qui déchiraient la France, de la corruption des divers Ordres du royaume, de l'esprit d'indépendance qui agitait la population et la portait sans cesse à se plaindre. La

---

<sup>1</sup> Fils d'André Guillard, seigneur du Mortier et d'Espichelière, aussi conseiller d'État.

<sup>2</sup> Jean de Saint-Marcel, sieur d'Avanson, créature des Guises.

<sup>3</sup> Suivant d'autres, Coligny ne présenta sa requête que dans la deuxième séance.

<sup>4</sup> Il était lui-même fils d'un médecin.

religion, assura-t-il, n'était le plus souvent qu'un prétexte pour prolonger et accroître les dissensions ; le Roi avait le désir de pacifier le pays, de rendre justice à tous, et la mémorable assemblée lui en suggérerait les voies ; de la sorte, on parviendrait, suivant le vœu de chacun, à guérir la France malade<sup>1</sup>.

Le duc de Guise rendit compte de sa charge, relativement à l'administration de l'armée ; le cardinal de Lorraine parla finance, et, pour indiquer sans détour la profondeur de la plaie, déclara que les charges et dépenses dépassaient les recettes annuelles de deux millions et demi.

Après divers propos des autres assistants, [bien empeschez à donner quelque bon remède au mal qui se voyait à l'œil](#), l'assemblée fut remise au 23 du même mois. En se séparant, chacun des membres emporta un état sur lequel se trouvaient brièvement inscrits les articles sur lesquels porterait, par ordre du Roi, la délibération prochaine.

On émit son opinion dans cette deuxième séance, en commençant par le plus jeune conseiller, usage existant en France, afin que la liberté des avis restât entière et que l'autorité des premiers parlants n'enchaînât pas la langue de ceux qui opineraient les derniers, et auraient ainsi le double désavantage de s'expliquer devant une réunion fatiguée, sans en imposer encore par leur réputation et leur puissance. Sur l'invitation du Roi, le dernier conseiller au Conseil privé, Montluc, évêque de Valence, prit donc la parole. Son discours revêtit un certain reflet de la Réforme, à laquelle on l'accusait d'être enclin ; il reprocha aux magistrats leur avidité, aux évêques de séjourner à Paris<sup>2</sup> et d'y dépenser leurs revenus d'une façon au moins frivole, aux deux Reines de laisser leurs filles d'honneur chanter des poésies licencieuses, plutôt que des cantiques ou des psaumes ; il conclut en recommandant la convocation d'un concile national, où les novateurs seraient appelés et pourraient exposer les motifs de leur séparation des catholiques.

---

<sup>1</sup> CHARRON écrira bientôt : [Il n'y a mal plus misérable ni plus honteux que la guerre civile ; c'est une mer de malheurs](#). *De la sagesse*, III, XI, p. 566 de l'édition de 1613 (Paris). Le même auteur a composé, en avril 1589 : *Discours chrétien qu'il n'est permis au sujet, pour quelque cause et raison que ce soit, de se liguier, bander et rebeller contre son Roi* ; ce discours a été imprimé à Paris, en 1644, chez Durand, dans le format in-12. — Pierre Charron, l'auteur du traité *De la sagesse*, naquit en 1544, et fut l'un des vingt et un enfants que Nicole de la Barre, sa deuxième femme, donna à Thibaud Charron, libraire, demeurant à Paris, rue des Carmes, près le collège des Lombards, lequel Thibaud Charron possédait déjà quatre enfants de son premier mariage. — L'exemplaire du traité *De la sagesse* en ma possession date de 1643, et parut à Paris, chez le libraire Douceur ; la couverture en parchemin contient en dedans ces mots à la main : *Ex libris francisci xauerii Chardon curat sancti tupi altissiodorenstis*. Au sujet de ce dernier nom, on lit en français dans un livre de ce temps : [Il y a un docteur nommé Altissiodorensis qui dit que jamais on ne célèbre la messe qu'on ne délivre une âme du purgatoire : pour ce \(dit-il\) que l'épouse de Jésus-Christ, l'Église, fait commémoration spéciale pour la délivrance des âmes. Et n'est pas vraisemblable que cest espoux qui ayme tant son espouse et qui est tant benin et misericordieux, puisse refuser les prières de ceste épouse. Donc la messe sert beaucoup...](#) *Sermons de la sainte messe et cérémonies d'icelle*, par Pierre DYVOLÉ, Docteur en théologie, de l'Ordre de Saint-Dominique ; Paris, chez Chesneau, in-12, 1577, huitième sermon, p. 603. — Si dans l'inscription manuscrite précitée on doit lire *autissiodtiorensis*, alors il s'agit d'une paroisse nommée Saint-Loup-l'Auxerrois.

<sup>2</sup> On avait vu quarante évêques à la fois dans la capitale.

Marillac, archevêque de Vienne, prononça, dans le même sens, un discours plus véhément. Il insista surtout contre la possession des bénéfices par les Italiens<sup>1</sup>, et contre la vente des sacrements par le clergé. Sa conclusion fut pour la réunion des États, qui permettent au peuple d'exposer sa misère et au souverain de juger par lui-même si les doléances sont réelles : bien entendu, il se rangeait, comme ecclésiastique, à l'opinion de Jean de Montluc<sup>2</sup>, sur l'utilité d'un concile national. Débité avec une remarquable franchise et par une bouche éloquente, ce discours produisit un grand effet.

Le cardinal de Tournon y répondit en se prononçant contre les États généraux, qui mettent les rois en tutelle, et en déduisant les motifs de son avis.

La journée fut suffisamment occupée par les allocutions des trois ecclésiastiques. A la séance du lendemain, Coligny réclama également la convocation des États généraux, et s'éleva contre la multitude de gardes dont le Roi se trouvait entouré. Il voulait faire allusion à la garde écossaise, réorganisée par les Guises, ou encore à une compagnie d'arquebusiers, créée en 1560 pour la garde de François II, car, quant au nombre des troupes groupées près du Roi, il restait minime<sup>3</sup>.

Le duc de Guise, mal disposé envers l'amiral et piqué des observations de ce dernier contre la nouvelle garde du Roi, répondit vertement que la conjuration d'Amboise avait rendu plus que jamais nécessaire de veiller à la sécurité de Sa Majesté, et d'empêcher qu'on ne lui présentât, à l'avenir, une requête en armes. A l'égard de la religion, il déclara se trouver peu compétent, mais en ajoutant que la décision contraire d'un concile ne le ferait jamais renoncer à sa croyance, notamment en ce qui concerne l'Eucharistie. Pour la convocation des États, il s'en remettait à la volonté royale, c'est-à-dire ne s'opposait plus à ce sujet au désir presque général de la noblesse.

Fait singulier : des deux frères, le guerrier fut le plus contenu<sup>4</sup>. Le cardinal, au contraire, s'éleva fortement et sans cacher son émotion contre les assertions de Coligny, surtout contre la requête présentée par lui au nom des protestants de la Normandie ; il demanda qu'on punît sévèrement les religionnaires se livrant à la propagande, et ne fut pas d'avis de convoquer un concile national, parce que les prescriptions de celui de Trente suffisaient. Puis, comme son frère, il consentit à la convocation des États généraux.

Dans la troisième séance, qui eut lieu le 25, tous les chevaliers de l'Ordre se rangèrent à l'avis du cardinal de Lorraine, mais sans harangue. Le roi congédia aussitôt l'assemblée. Un édit du 26 août résuma les délibérations et leur donna le résultat suivant : 1° désir du roi de consulter les États généraux sur les affaires du royaume ; 2° demande au Pape de convoquer un concile œcuménique destiné à s'occuper des affaires de la religion ; 3° rejet de la requête de Coligny, mais suspension de l'emploi des peines corporelles contre les religionnaires.

---

<sup>1</sup> Suivant cet orateur, un tiers des bénéfices se trouvait dans des mains italiennes.

<sup>2</sup> Montluc et Marillac portaient le même prénom.

<sup>3</sup> A Orléans, lors de l'avènement de Charles IX, huit, mille hommes au plus. *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par M. le général SUZANE, tome Ier, p. 145.

<sup>4</sup> A son lit de mort, François de Guise conseilla la paix et déclara qu'elle avait toujours été son but pendant nos querelles civiles. Cela cadre bien avec leur caractère annoncé en notre chapitre in, intitulé les Grands personnages.

Sur le premier point, il fut expédié lettres patentes à tous les baillifs, seneschaux, juges et magistrats, portant la publication des Estats, et assignation de se trouver à Meaux le neuvième de décembre ensuivant. Auparavant, en octobre, chaque bailli ou sénéchal devait rassembler, en son ressort, les trois États du bailliage, afin de s'accorder, d'arrêter les remontrances, plaintes et doléances à présenter, puis d'élire de bons personnages et pour le moins un de chascun Ordre<sup>1</sup>, à l'effet d'être députés aux Etats. Ces États d'après l'édit du 26 août, devaient se tenir à Meaux : un ordre postérieur (novembre 1560), transféra leur siège à Orléans.

Sur le deuxième point, on finit par convoquer, en attendant la décision du Saint-Père qui pouvait tarder, un concile national devant se tenir le 20 janvier 1561 à Paris. Une lettre royale, relative à ce concile, recommande aux évêques, pour ramener les brebis égarées, la plus grande douceur, et reflète exactement à cet égard les inspirations puisées dans la parabole évangélique du Bon Pasteur.

Si les Guises avaient cédé sur le point relatif à une réunion des États, ils sentaient bien que ce serait un moment décisif pour eux, car tout s'y discuterait, et on y attaquerait leurs empiétements de pouvoir, qu'ils ne se faisaient pas l'illusion d'avoir caché à personne. Ils se préparèrent donc à y paraître armés de toutes pièces et à sortir victorieux de la grande lutte politique qui allait s'ouvrir.

Sur ces entrefaites, les événements vinrent donner raison à leurs appréhensions et à leur résistance : les protestants se soulevèrent en Dauphiné, sous la conduite de Montbrun<sup>2</sup>, en Provence, sous la direction de Mouvans<sup>3</sup>, et accomplirent avec le jeune de Ferrières-Maligni, un des échappés d'Amboise, une tentative pour s'emparer de Lyon, qui pensa tomber entre leurs mains<sup>4</sup>, mais fut défendu vigoureusement par les *mortes-payés*<sup>5</sup> de la ville, qui perdirent dans la lutte une centaine des leurs, et appuyé par une apparition à propos du gouverneur du Dauphiné, à la tête de trois compagnies. Au lieu de profiter sagement de ces circonstances, les oncles de Marie Stuart se laissèrent emporter par leur passion haineuse contre les princes du sang, se saisirent de Condé par une trahison, l'accusèrent sans preuve et le firent condamner. Nous consacrerons un chapitre à cette poursuite des Lorrains contre les Bourbons ; mais auparavant, il faut nous occuper des luttes guerrières soutenues par la France durant ce règne.

---

<sup>1</sup> Lettre du bailli de Dijon, 27 octobre 1560.

<sup>2</sup> Charles du Puy-Montbrun. On lui opposa quatre mille fantassins et cinq mille chevaux.

<sup>3</sup> Voyez sur les troubles du Dauphiné et de la Provence notre chapitre X ci-après, intitulé : *les Guerres intestines*.

<sup>4</sup> Gouverneur de Lyon, le maréchal de Saint-André y accourut et tira beaucoup d'argent des familles riches suspectes, en les menaçant de les livrer aux tribunaux ; il en avait exigé cent mille écus, mais il fut obligé d'en rabattre jusqu'au dixième.

<sup>5</sup> Vétérans pensionnés.

## CHAPITRE X. — LES LUTTES INTESTINES.

Nous avons indiqué, chemin faisant, dans ce récit, les troubles divers qui ont attristé le royaume ; mais il semble utile, pour rendre plus claire et plus complète l'histoire du règne de François II, de reprendre à part ces tentatives armées, qui ont succédé à la conjuration d'Amboise, de montrer qu'elles constituent déjà la guerre, et cela malheureusement sur plusieurs points du territoire.

La division relative à ces luttes peut s'établir méthodiquement en six parties. Examinons d'abord les luttes du Dauphiné.

§ Ier. — *Troubles du Dauphiné.* — Lorsque François fit publier une amnistie<sup>1</sup>, en mars 1560, les protestants du Dauphiné, déjà fort nombreux, la reçurent mal, disant qu'ils n'en avaient point besoin, n'ayant conspiré ni contre le Roi, ni contre l'État, mais réclamé seulement la liberté de conscience et pris les armes uniquement pour se défendre. Le duc de Guise, mécontent, envoya en mission, pour suppléer le gouverneur, Laurent de Maugiron, qui emmena avec lui un sien ami, nommé Vinai, homme corrompu qui lui servit d'espion : *Ce renard*, ainsi le nomme d'Aubigné<sup>2</sup>, *alla dans les assemblées de Valence contrefaire le Huguenot, et y prit tel crédit, en disant force vilénies des Papes, qu'il les sépara.* Cette séparation obtenue, Maugiron marcha sur Valence ; bien reçu par les échevins et les prêtres de la ville, il trouva les religionnaires réfugiés ; dans l'église des Cordeliers, sous les ordres de Mirabel. N'osant, malgré ses préparatifs, les attaquer, il parlementa avec eux, les engagea à mettre bas les armes, assurant qu'on n'inquiéterait personne sur l'exercice de sa religion, et, pour inspirer plus de confiance, déclama même contre le Pape, si nous en croyons de Thou ; les protestants se dispersèrent. Même scène à Montélimar. Mais, dans les deux villes, à peine cette dispersion opérée, les principaux points furent occupés militairement, le pillage et les violences commencèrent, deux ministres furent bâillonnés et exécutés, cinq autres protestants exécutés à Valence, et d'autres encore dans les villes voisines. On semblait vouloir accomplir à la lettre cette terrible recommandation royale : *Pour vous faire entendre quelle est en cela mon intention, je ne désire rien de plus que de les exterminer du tout, et en couper si bien la racine que par cy après il n'en soyt nouvelles. A quoi je vous pryé, y estant arrivé, faire si bonne diligence que vous les puissiez chastier comme ils méritent, sans avoir aucune pitié ni compassion d'eux, puisqu'ils n'ont voulu jouir de l'abolition que je leur avoys octroyée pour les fautes passées*<sup>3</sup>. Enfin, Montluc, évêque de Valence, obtint du Roi, pour cette malheureuse contrée, une amnistie générale,

Ces razzias vivement menées, car on se passionnait de part et d'autre, ne calmèrent pas les religionnaires des autres provinces. Ceux de la Savoie s'agitèrent sous les ordres de Charles du Puy-Montbrun, déjà compromis pour avoir enlevé un prévôt de la maréchaussée envoyé à sa poursuite, et qui, après divers mouvements en France, exécuta contre le comtat Venaissin une expédition dont nous allons dire un mot.

---

<sup>1</sup> Nous mentionnons les édits d'abolition y relatifs en notre chapitre VIII.

<sup>2</sup> *Histoire*, II, XVIII.

<sup>3</sup> Le roi à Gaspard de Tavannes, de Marmoustier, le 12 avril 1559.

Montbrun disposait déjà de trois cents combattants choisis, quand un docteur en droit du Comtat, nommé Alexandre Guillotin, vint le trouver au nom des protestants de ce comté, pour lui offrir le commandement de leurs troupes destinées à les soustraire à l'obéissance papale. Montbrun accepta, porta sa troupe à huit cents hommes, poussa vigoureusement les opérations. Dès les premiers jours d'août, il se trouvait maître de Malossène et de Vaison, où douze cents soldats le rejoignirent. Dès lors, il fallut compter avec lui, et tellement qu'au lieu de l'attaquer de front, on eut recours à un biais ; sa grâce, en France, ainsi que d'autres avantages lui furent offerts s'il consentait à déposer les armes. Il répondit qu'en ce moment il ne tramait rien contre les Guisards, mais agissait, à la demande des habitants, contre le Pape, dont l'ambition amoncelait tant de malheurs sur la tête des protestants. Le trouvant intraitable, La Mothe-Gondrin, nouveau gouverneur du Dauphiné<sup>1</sup>, marcha contre lui avec de la gendarmerie et, joint par les troupes du vice-légat, ne tarda pas à compter sous ses ordres quatre mille fantassins et cinq cents chevaux. Le cardinal de Tournon, oncle de Montbrun par alliance, intervint alors en sa faveur, et peu après Gondrin lui députa cinq gentilshommes, pour lui offrir grâce entière s'il mettait bas les armes et restait catholique, ou faculté de se retirer à l'étranger et un an pour vendre ses biens, s'il persistait à vivre dans la nouvelle religion. Montbrun accepta cette dernière condition ; puis, tout d'un coup, apprenant que les troupes du Pape "attaquaient les siens et que Gondrin l'entourait de garnisons, il flaira une ruse de guerre, reprit les armes, se jeta sur Vaupierre avec deux cents hommes et s'en empara. Un combat eut lieu ensuite près de Moulans, sur un terrain très-coupé et favorable à Montbrun, qui ne disposait plus alors que de quatre cents fantassins et cinquante cavaliers. Ce chef disposa plusieurs embuscades et allait l'emporter, quand l'ardeur inconsidérée des siens laissa échapper l'ennemi. Gondrin se mit en bataille dans une plaine voisine ; mais, à l'approche du noyau résolu des protestants prêts à livrer un second engagement, il craignit d'avoir affaire à des désespérés, et refusa la lutte. Du reste, il réussit en peu de jours à dissiper les rassemblements épars provenant du corps de Montbrun, dont l'énergie ne put conjurer l'infortune, et qui fut obligé de se retirer en Suisse. A cette fin du rôle de ce révolté, le vice-légat d'Avignon avait écrit au cardinal de Lorraine<sup>2</sup> que, Montbrun se jetant dans les montagnes, il deviendrait impossible de le forcer, et que, pour empêcher son retour et une lutte à nouveau, il faudrait enjoindre, par édit, aux sujets du roi, *de l'arrêter, sous peine de la vie, ce qui épargnerait de la dépense* ; moyen économique, certes, sous le rapport de l'argent, mais pas sous celui des hommes, car mettre à mort tous ceux qui n'arrêteraient pas Montbrun, c'était s'exposer à faire une hécatombe en cas qu'il échappât, et il en était capable, l'événement le prouva.

Passons aux troubles de la Provence.

§ 2. — *Troubles de Provence.* — Deux frères, Antoine et Paul de Mouvans, signalés par leur courage dans nos guerres du Piémont, pratiquaient à Castellane la religion réformée et avaient fait venir de Genève un ministre qui prêchait la nuit et avait groupé autour de lui un noyau de sectaires. Les bourgeois de Castellane, excités par un cordelier venu parmi eux pour prêcher le carême, ne tardèrent pas à les assiéger en grand nombre dans leurs maisons : ils se plainquirent par-devant le parlement d'Aix, mais furent aussitôt accusés de tenir des assemblées illicites. Ils en appelèrent au Conseil du roi, qui les renvoya près

---

<sup>1</sup> C'est lui qui, pris au siège de Valence (1562), fut pendu par ordre du baron des Adrets.

<sup>2</sup> Lettre du 3 octobre 1560.

du parlement de Grenoble. On retint leurs pièces ; ils protestèrent. Sur ces entrefaites, Antoine de Mouvans, sollicité par ses amis de se réconcilier avec ses compatriotes, y consentit ; il partit pour Fayeuse, n'y trouva pas les arbitres, gagna Draguignan, et là entouré par la populace, fut massacré avec d'indignes raffinements. Le frère survivant porta plainte ; deux conseillers furent dirigés, à l'effet de l'entendre, vers Draguignan ; mais la population s'aperçut bientôt de leurs bons sentiments pour elle, et insulta les parents et l'entourage du plaignant. Tel était l'état des choses de ce côté de la France à l'avènement de François II : on comprend que, lors du complot de La Renaudie et de l'organisation des forces protestantes, Paul de Mouvans fut choisi comme chef des insurgés provençaux. Ardent pour venger son frère, il mit deux mille hommes sur pied, et, se répandant au milieu du plat pays, abattit les images d'un grand nombre d'églises. Puis, à la nouvelle de la marche contre lui de six mille hommes<sup>1</sup> commandés par le comte de Tende, gouverneur de la Provence, il se retira dans un couvent fortifié, au sommet d'une montagne qui dominait le pays, et s'approvisionna dans cette retraite, décidé à vendre chèrement sa vie. Afin de ménager le sang, le gouverneur lui proposa une entrevue. Mouvans s'y rendit ; il demanda qu'on punit les auteurs de la mort de son frère, qu'on réprimât les mauvais sentiments des gens de Castellane envers lui, puis protesta de son dévouement et de sa fidélité envers le roi. On lui accorda suivant son désir, et même il fut autorisé, après le licenciement de son corps, à conserver cinquante hommes pour sa sûreté. Mais à peine la convention conclue, il fut menacé par le capitaine Paulin, plus connu sous le nom de baron de la Garde ; marcher contre cet adversaire tenace, avoué ou non, et le défaire fut pour lui l'affaire d'un instant. Puis il se retira et vécut depuis tranquillement à Genève, refusant de rentrer en France, malgré les instances du duc de Guise, qui honorait son courage et aurait voulu l'enrôler sous la bannière royale. Ce refus se justifie : pendant que la cour faisait droit à sa requête et promettait de le satisfaire en toutes ses réclamations, elle envoyait l'ordre au parlement de le condamner au dernier supplice si l'on parvenait à le prendre, et il possédait les preuves de cette duplicité, que les historiens contemporains ne cherchent point à nier<sup>2</sup>.

§ 3. — *Troubles du Périgord, de l'Agenois et du Limousin.* — Le roi écrivait au maréchal de Termes, le 1er octobre 1560, relativement à ces troubles, une lettre qui se termine ainsi : **Vous priant, mon cousin, mettre peine avec ceste occasion de sy bien nétoyer le pays d'une infinité de canailles, qui ne se servent que de troubler le monde, que je n'en sois plus en peyne cy-après.** De Termes avait été envoyé avec deux cents gendarmes à Poitiers, afin de s'opposer aux tentatives que l'on redoutait du roi de Navarre à son passage dans cette ville ; il devait, comme M. de Burie<sup>3</sup>, gouverneur de Guyenne, l'avait déjà fait à Bordeaux, se procurer des nouvelles de ce monarque et de son frère d'heure en heure, en donner avis à François II jour par jour, ne se laisser surprendre, et surveiller la conduite des officiers royaux partout où la religion réformée prenait de l'extension. De Poitiers il devait envoyer des troupes à Loches et Châtellerault ; les habitants de ces villes seraient désarmés, **de qualité et condition quelconque**

---

<sup>1</sup> Compris l'arrière-ban.

<sup>2</sup> Consultez l'*Histoire universelle*, par DE THOU, fin du livre XV.

<sup>3</sup> Celui dont il est souvent question dans les *Commentaires de Montluc*, qui durant les guerres civiles fut en Guyenne son principal lieutenant, presque son égal.

qu'ils puissent être, hormis à un petit nombre de ceux qui seront cogneuz des plus gens de bien et des plus fidelles<sup>1</sup>.

§ 4. — *Troubles de l'Anjou*. — Le maire d'Angers écrit, à la date du 14 octobre 1560, pour demander appui et secours contre mille à douze cents religionnaires, qui se livrent publiquement à l'exercice de leur culte et ont répondu que, si l'on venait les déranger, ils répondraient par les armes. Sa lettre commence ainsi : Monseigneur, comme il a pieu à Dieu, en ce temps, agiter ce royaume d'émotions et séditions causées, *soubz le voile de la religion*, par gens seditieux et perturbateurs du repos public, nous en avons une bonne partie en ceste ville et pays d'Anjou.

§ 5. — *Troubles du Languedoc*. — Le comte de Villars, lieutenant général du roi en Languedoc, surveillant la conduite des habitants de cette province, apprit que deux mulets chargés de livres envoyés de Genève aux réformés étaient arrivés à Saint-Esprit. Il se rendit dans cette localité et fit brûler ces livres, qui étaient, remarque-t-il, très-bien reliés et valaient plus de mille écus ; pour donner l'exemple, il jeta lui-même les premiers au feu ; le marchand qui amenait cette cargaison fut mis en prison et interrogé. A Bagnols, le gouverneur fit rebaptiser un enfant et lui donna pour compère — parrain — le capitaine Saint-André. Bientôt Nîmes, Montpellier, Aigues-Mortes se soulevèrent ; treize autres villes adhérèrent au mouvement et reçurent les séditions. Dans chaque cité, ceux-ci gardaient les portes jour et nuit, plaçaient même des sentinelles à pied et à cheval hors des murs, et visitaient tout ce qui se présentait, les magistrats et les officiers fermant les yeux.

Villars était venu sans forces ; en vain convoqua-t-il l'arrière-ban. Cent hommes d'armes et deux mille fantassins eussent pu lui suffire au début<sup>2</sup> ; il ne tarda pas à demander une armée de dix mille piétons et cinq cents hommes d'armes avec une artillerie convenable, ne pouvant se contenter des quatre canons<sup>3</sup> que lui offrait le commandant de Narbonne, M. de Forquevalz. En attendant, il défendit aux États de délibérer sur les affaires de la religion, fit arrêter le gouverneur d'Aigues-Mortes, qui laissait prêcher les ministres en sa présence, obligea les habitants de cette ville les plus rebelles à la quitter, en braquant du canon contre leurs maisons, et proposa de punir les cités en révolte par la perte de leurs privilèges, c'est-à-dire en leur ôtant soit un présidial entier, soit une cour des aides, soit une chambre des comptes, soit un marché, une franchise ; de les châtier également en rasant les maisons des officiers et gentilshommes coupables d'avoir prêté les mains à la sédition, en démantelant leurs murailles, en leur imposant le séjour plus ou moins prolongé d'une troupe de garnisaires<sup>4</sup>.

Un mauvais symptôme surgit dans la correspondance de Villars : il rencontre par les routes un assez grand nombre de Provençaux, cheminant par groupes de dix ou douze, et prétendant qu'ils se rendent à Paris ; mais il apprend plus tard que leur destination est Poitiers, où ils ont rendez-vous vers la fin d'octobre, probablement pour prendre part à une sédition.

---

<sup>1</sup> Instruction pour le sieur de Montpezat, allant devers le maréchal de Termes, octobre 1560.

<sup>2</sup> Lettre du comte de Villars au connétable, 12 octobre 1560.

<sup>3</sup> Avec assez de boulets et de poudre pour tirer sept à huit cents coups.

<sup>4</sup> Instruction au comte de Pignan, envoyé au roi par le comte de Villars, 15 octobre 1560.



Castres fut la première ville du Languedoc à chasser les ministres protestants et à rentrer dans le devoir, résultat obtenu sans effusion de sang vers le 23 octobre. Nîmes et Montpellier ne tardèrent pas à s'en remettre à la clémence du roi ; mais, aux termes d'une lettre du comte de Villars, leur soumission n'était pas sincère ; on peut l'attribuer au désir de sauver le grand nombre des prisonniers qui leur avait été fait, nombre tel, que **les mettre tous à mort serait pour l'État une trop grande perte**, dit le gouverneur, qui propose, en conséquence, d'exécuter les plus séditeux et d'envoyer les autres aux galères<sup>1</sup>.

A Toulouse, un protestant avait été massacré par la multitude pour avoir, le 4 mai 1560, crié dans l'église de Saint-Sernin, à un prédicateur catholique qui prêchait contre la nouvelle croyance : **Tu mens, moine hypocrite !**<sup>2</sup> Mais les troubles religieux de cette grande cité appartiennent à l'année 1561 et surtout à l'année 1562, c'est-à-dire au règne de Charles IX.

§ 6. — *Troubles de Bretagne.* — Au mois d'octobre 1560, une grave émeute se produisit à Nantes de la part des religionnaires.

Les razzias et le pillage atteignirent de grandes proportions dans cette partie de la France : une requête présentée en 1603 et récemment retrouvée<sup>3</sup> accuse, comme pris dans un seul château, pendant les guerres de religion, un mobilier valant, au XVI<sup>e</sup> siècle, soixante-dix mille écus, soit, en valeur d'aujourd'hui, un million et demi de francs.

§ 7. — *Troubles d'Orléans.* — Dès la conjuration d'Amboise, M. de Vieilleville, muni d'une délégation royale qui le créait lieutenant général sur ce point pour deux mois, fut envoyé à Orléans, ville vers laquelle les réformés dirigeaient trois bateaux chargés d'armes, de poudre, de trois fauconneaux et de quatre arquebuses à croc. Il plaça des sentinelles sur le pont, et le lendemain de son arrivée, effectua une reconnaissance le long de la rivière, en cheminant sur chaque rive. Ayant appris qu'un corps de rebelles stationnait dans un village sis près de Gergeau, à douze lieues de distance d'Orléans, il exécuta une marche rapide, qui lui permit de les surprendre. Cent à peine, sur cinq cents, eurent le temps de faire quelques dispositions, ce qui ne les empêcha pas d'être chargés en pleine rue, acculés au cimetière et défaits ; moitié environ périrent, une douzaine se rendirent prisonniers, encore M. de Vieilleville les relâcha-t-il sur leur indication du lieu où se trouvaient les bateaux, dont il put enfin s'emparer. La cargaison de ces prises fut donnée par lui à l'hôtel de ville d'Orléans, sauf diverses armes portatives distribuées à **ses gentilshommes, capitaines et soldats**.

§ 8. — *Troubles de Rouen.* — Après un court séjour dans la ville d'Amboise, au milieu de la cour, M. de Vieilleville reçut l'ordre de partir pour Rouen, où les protestants avaient occasionné un grand tumulte, commettant diverses violences, principalement contre les ecclésiastiques. Sa commission était sévère : il avait le droit de faire mettre à mort non-seulement ceux qui venaient de prendre les armes, mais encore ceux qui avaient applaudi à leurs actes de rébellion ou les avaient favorisés ; un prévôt, nommé Genton, l'accompagnait pour les exécutions<sup>4</sup>. Il se dirigea d'abord vers Gisors ; sept compagnies de

---

<sup>1</sup> Lettres au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, 27 et 29 octobre 1560.

<sup>2</sup> *Histoire de M. G. Bosquet sur les troubles advenus en la ville de Toulouse l'an 1562*, chapitre X.

<sup>3</sup> Dans les archives du département du Finistère.

<sup>4</sup> Remarquons à ce sujet que cette adjonction d'un prévôt à un chef désigné pour une mission spéciale de répression se trouvait dans les usages du temps ; donc, quand

gendarmes ne tardèrent pas à se concentrer en ce lieu ; marchant avec elles, il en posta trois au château Gaillard, et quatre au grand et au petit Andely. Au lieu d'entrer immédiatement dans Rouen et d'y causer quelque effervescence au détriment de la population et des propriétés, il manda au parlement de lui envoyer un conseiller bien informé de ce qui s'était passé. Celui-ci lui apprit que des sentinelles avaient été placées aux portes, afin d'empêcher les fauteurs de la sédition de pouvoir s'échapper ; et M. de Vieilleville, accompagné de cent gentilshommes de choix outre son escorte ordinaire, s'approcha de Rouen, où il fut reçu par soixante notables. Comme il se logeait à l'abbaye du Bec, un gentilhomme du gouverneur<sup>1</sup> vint, de la part de ce dernier, le prier de se rendre au château, afin de se soustraire à un coup de main de la part des hérétiques, qui voulaient le tuer. *Dites à qui vous envoie, riposta-t-il, que je ne saurais l'imiter ; si, au lieu de s'emprisonner lui-même au château, il avait couru la ville jour et nuit, à cheval, et eût emprisonné les plus mutins, la rébellion n'eût pas eu de gravité.* Le gentilhomme<sup>2</sup> eut sans doute trop de prudence pour répéter à son chef cette rude apostrophe. Le lendemain, comme lieutenant général du roi, Vieilleville réunit le parlement, y fit donner lecture publique de ses pouvoirs, reçut un compliment du président, reprocha que l'on n'eût pas désarmé plus tôt la population, et procéda immédiatement à cette opération. Ce désarmement s'opéra facilement, grâce à deux mesures : la première consista dans l'occupation militaire des portes et des principales places de la ville par des postes d'une trentaine de cavaliers chacun ; la seconde fut un ban promettant la pendaison immédiate et la confiscation des biens à quiconque serait ensuite trouvé nanti d'armes. Les magistrats et ecclésiastiques donnèrent l'exemple ; toutes les armes furent promptement portées à l'hôtel de ville ; le prévôt Genton visita d'ailleurs, avec ses archers, les maisons pour s'en assurer. Le lendemain, trente séditionnels furent arrêtés sur la désignation du parlement ; dix-huit furent mis à mort, les autres fouettés, mais aucun sous prétexte de religion, tous pour avoir *porté les armes contre les ordonnances du roy, n'estant soldats... s'estre battus et tués, et... en leur ivrognerie, estre entré aux églises et avoir ravagé icelles.* L'auteur des *Mémoires sur Vieilleville*<sup>3</sup> prétend que ces malheureux appartenaient à l'une et à l'autre religion. C'était agir au mieux, en vue de la conservation du principe d'autorité alors si fortement battu en brèche.

§ 9. — *Troubles de Dieppe.* — De Rouen, M. de Vieilleville écrivit aux nobles du pays de Dieppe de se tenir prêts à marcher sur sa première réquisition, sous peine d'être déclarés rebelles. Les Dieppois lui envoyèrent aussitôt le lieutenant civil de la ville, ainsi que celui de l'amirauté, accompagnés de six notables, à l'effet de le saluer, de lui présenter leur justification, et de s'en remettre à son bon plaisir pour être exemptés de garnison. M. de Vieilleville leur accorda leur demande, mais en leur imposant la démolition du local bâti par eux pour l'exercice de la religion protestante. En vain prétendirent-ils que ce bâtiment avait été élevé par le commandement exprès de l'amiral, lequel y avait contribué de ses deniers. *Vous auriez dû remonter au Conseil du roi l'usurpation qu'on voulait faire sur son autorité. Résolez-vous à sa démolition, car l'ung des principlaux commandemens de ma charge est de le faire porter par terre ; et ne*

---

Montluc, dans ses Commentaires, met ses prévôts en relief, c'est qu'il se vante de tout, même de ses cruautés, mais il n'innove pas et agit comme les autres chefs militaires.

<sup>1</sup> M. de Villebon.

<sup>2</sup> Il se nommait La Barre.

<sup>3</sup> Livre VIII, chapitres X et XI.

partiray point de ce pays que je ne l'aye exécuté, quand je devrois abrazer toute la ville de Dieppe. Les députés promirent de s'employer à la disparition dudit local. Pour presser l'exécution de cette mesure, M. de Vieilleville partit le lendemain matin, à l'aube, sans faire sonner la trompette, franchit d'une traite les douze lieues qui séparent Rouen de Dieppe, et parut soudainement à la porte de cette dernière cité. Les députés le précèdent et annoncent aux habitants la condition royale ; un grand nombre se mutinent, la populace court aux armes, plusieurs maisons sont embrasées. Mais déjà les troupes royales se trouvent barricadées contre la porte et ont occupé la tour qui recèle le tocsin ; les premiers rebelles qui attaquent sont jetés bas par une fusillade. M. de Vieilleville accourt avec le gros de ses forces, trompettes sonnantes, se rend dans la rue où se trouvait le bâtiment condamné, et force la population à s'employer incontinent à sa démolition. Au bout de trois jours il n'en restait plus rien. De Dieppe M. de Vieilleville revint à Rouen, d'où il gagna Orléans, sa mission extraordinaire comme lieutenant général du roi se trouvant entièrement terminée. Son secrétaire, Vincent Carloix, attribue son succès dans sa dernière répression, celle qui concerne les Dieppois, à sa rapidité, et il a raison ; le futur maréchal de France avait eu sous les yeux l'exemple du vidame de Chartres, qui avait manqué d'entrer par surprise dans Saint-Omer, pour s'être amusé à dîner en route, et celui du maréchal de Termes, vaincu près de Gravelines, pour avoir dormi une heure de trop<sup>1</sup> ; depuis lors il faisait toujours diligence et s'en trouvait bien, comme dans cette circonstance particulière.

---

<sup>1</sup> *Mémoires sur la vie du maréchal de Vieilleville*, livre VIII, chapitre XIII.

## CHAPITRE XI. — LES GUERRES D'ÉCOSSE.

Les guerres intestines n'étaient pas les seules soutenues alors par la France. Nous nous trouvions, sous ce règne, engagés dans une guerre en Écosse, dont le tableau appartient à cette histoire.

La participation officielle de la France aux affaires de l'Écosse, très-menacées par l'Angleterre depuis la bataille de Pinkie, date du 15 juin 1548, jour où un corps expéditionnaire français débarqua, sous les ordres du comte d'Essé<sup>1</sup>, à Leith près d'Édimbourg<sup>2</sup>.

Depuis, il y eut diverses alternatives ; bornons-nous à celles qui concernent le règne de François II.

Dès 1559, l'ambassadeur français auprès de Philippe II écrit de Gand, où se trouvait alors ce monarque, que les marchands de Hollande et autres mandent, touchant l'Escosse, le mauvais chemyn auquel ils disent que la religion est, et le peu de tolérance et respect que l'on a à la royne douairière et autres et vos serviteurs, jusques à la force. Yl est, sous vostre meilleure correction, besoing d'y remédier incontinent et avant que le mal soyt plus grand, crainte que sous ceste malheureuse couleur et prétexte, l'obéissance souveraine ne s'altérast, ayant de si mauvais voysins. Ainsi, d'après le dire de l'évêque de Limoges<sup>3</sup>, la révolution qui menaçait l'Écosse était autant politique que religieuse, comme les agitations qui remuaient la France.

Les Guises attisèrent le feu en se plaignant des actes d'Élisabeth. En janvier 1560, le cardinal de Lorraine disait, dans une dépêche adressée au précédent ambassadeur : Vous verrez le mémoire qui vous est envoyé contenant les déportemens de la royne d'Angleterre depuis quelque temps en ça, laquelle ne peut demeurer en sa peau et semble qu'elle ayt envie de faire ung sault en rue. Toutefois, je ne puis penser qu'elle soit si folle de venir — comme nous avons eu beaucoup d'avis et quelque apparence — à jeu descouvert ; et s'elle met sa mauvaise volonté à exécution, j'estime que ce sera plus couvertement et soubz main que autrement.

On voit que le cardinal épousait vivement la cause de sa nièce ; il le fit encore mieux par les conseils donnés à sa sœur, mère de Marie Stuart. Était-ce pour l'amour du bien ou par désir de se mêler du gouvernement d'un second État<sup>4</sup> ? Toujours est-il que si la politique des Guises produit un important résultat en France, celui d'y conserver une majorité et un roi catholiques, ce fut cette politique qui jeta l'Écosse en dehors de l'alliance française et dans les bras de l'Angleterre.

---

<sup>1</sup> André de Montalembert.

<sup>2</sup> Reportez-vous à l'*Histoire de la guerre d'Escosse*, chapitre II, par JAN DE BEAUGUÉ ; Paris, 1556, chez Corrozet.

<sup>3</sup> Sébastien de l'Aubespine était évêque, chanoine et abbé (car il était pourvu de plusieurs bénéfices), à titre de commende ; il ne reçut les ordres et ne se consacra aux fonctions épiscopales qu'après sa disgrâce, arrivée en 1576, lors des premiers États de Blois.

<sup>4</sup> L'ambition est la maladie des hommes d'État, a dit MASCARDI en son ouvrage *Dell' Arts historica* ; Venise, 1655, p. 232.

Le premier acte de cette politique fut l'arrestation du jeune comte d'Harran pour des paroles trop libres sur les affaires d'Écosse et surtout sur celles de la religion ; le prisonnier ayant su que les Guises manifestaient l'intention de le faire périr pour l'exemple, s'échappa grâce au secours de ses amis ; une fois en Écosse, se joignit au parti des protestants et tâcha de détacher son père du parti de la régente.

Le second acte fut une mesure qui mécontenta la nouvelle reine d'Angleterre, et joignit le mauvais vouloir de cette souveraine à la haine du comte d'Harran.

Marie Stuart, ou plutôt la cour de France parlant en son nom, ce qui constituait presque un droit, puisqu'en se mariant avec le prince qui devint François II la jeune reine d'Écosse avait fait donation au roi de France de son royaume d'Écosse, pour le cas où elle viendrait à décéder sans enfants<sup>1</sup> ; la cour de France, disons-nous, soutint que cette princesse avait droit à la couronne d'Angleterre, comme descendante de la sœur aînée de Henri VIII, prétendant que le mariage d'Anne de Boulen, mère de la reine Élisabeth, était nul, puisque la répudiation de Catherine d'Espagne n'avait pas été admise. De là une rivalité personnelle entre Marie Stuart et Élisabeth, augmentée par la promptitude avec laquelle la jeune reine de France avait joint les armes d'Angleterre à celles d'Écosse, prenant pour elle et son époux le titre complet : *Franciscus et Maria, Dei gratia rex et regina Franciœ, Scotiœ, Angliœ et Hiberniœ*. Malgré une protestation de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, ce n'était pas un acte inusité, puisque les souverains d'Angleterre prenaient encore, et sans plus de droits, comme ils l'ont pris longtemps après<sup>2</sup>, le titre de roi de France ; à tant faire que d'avoir indûment deux rois de France, l'Europe pouvait bien supporter deux reines d'Angleterre, surtout quand l'une héritait de l'autre<sup>3</sup>. Ajoutons que ce nouveau titre aurait pu toutefois devenir un point d'appui entre les mains d'un monarque français plus actif que François II, entre les mains d'un Philippe-Auguste ou d'un Henri IV, surtout si le gouvernement de ce souverain avait eu la politique de ménager l'Écosse, pays que Marie Stuart possédait réellement.

C'est justement ce que les Guises ne firent pas, malgré une recommandation de leur nièce, écrivant de Paris, en juillet 1559, au duc de Châtellerauld<sup>4</sup>, de **faire rabiller les fautes de ses subjects doucement**. Adoptant inhabilement la même ligne de conduite pour régir deux pays différents, ils forcèrent leur sœur Marie de Lorraine, reine douairière et régente d'Écosse<sup>5</sup>, à violenter les presbytériens, qui s'y trouvaient en majorité, pour les faire revenir à la religion catholique, ce qu'elle n'avait fait jusque-là prédisant que cette conduite amènerait une rébellion. Elle ne se trompa nullement ; impétueux et enclins au changement, disant qu'on les voulait contraindre pour leur foi et donner les emplois de leur

---

<sup>1</sup> Consultez *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*, publiés par le prince Alexandre LABANOFF, tome Ier, p. 50 et suivantes. Plus tard, la reine de France a nié cette donation secrète, mais l'original existe aux Archives de Londres.

<sup>2</sup> Jusques et y compris le traité de Versailles (1783).

<sup>3</sup> A défaut d'Élisabeth, Marie Stuart se trouvait en effet légitime héritière du trône d'Angleterre sur lequel monta son fils (Jacques VI en Écosse, Jacques Ier en Angleterre).

<sup>4</sup> Comte d'Harran en Écosse, duc de Châtellerauld en France, ancien gouverneur de l'Écosse. — Reportez-vous, relativement au titre de duc de Châtellerauld, à la consultation donnée en 1866 par M. Édouard Laboulaye, en faveur de Mme la duchesse d'Hamilton contre le marquis d'Abercorn.

<sup>5</sup> Marie de Lorraine recevait de la France une pension annuelle de vingt mille livres, sans doute comme veuve (en premières noces) du duc de Longueville.

pays à des Français, ils se mutinèrent et, aidés par Élisabeth, prirent les armes. Le 15 octobre 1559, ils réunissaient une armée de douze mille hommes, occupaient aussitôt Édimbourg et prenaient une décision qui suspendait l'autorité de la Régente<sup>1</sup>. Battus peu après par les Français près de Leith<sup>2</sup>, ils furent contraints d'évacuer, le 5 novembre, la capitale de l'Écosse ; mais les hostilités continuèrent entre eux et les troupes royales.

Jean de Montluc fut aussitôt envoyé de France en Écosse pour aviser aux moyens de la pacifier, mais il dut revenir en toute hâte chercher du secours.

Élisabeth, en raison de son alliance avec les révoltés, avait mis sur pied une armée et une flotte, puis déclaré que si la France ne retirait tous ses soldats d'Écosse, elle se croirait menacée, ces soldats devant, après l'apaisement des troubles, venir attaquer l'Angleterre. Cette opinion se trouvait partagée en effet par plusieurs personnages de la cour de France, qui avaient déjà remarqué, suivant l'expression de Castelnau, *qu'il n'y a ny mer, ny fleuves, ny montagnes, ny forteresses qui separent les deux royaumes* — d'Écosse et d'Angleterre —, *mais seulement un petit ruisseau qui se passe à gué de tous costez*.

François II offrit de vider pacifiquement le différend par une réunion d'ambassadeurs. Élisabeth répondit en fixant un jour pour le départ des Français d'Écosse ; puis, à la date du 15 avril 1560, elle fit donner diverses explications, alléguant qu'elle avait seulement envoyé des troupes sur sa frontière, à Warwick, dans un but défensif, qu'elle ne voulait pas soutenir la rébellion des Écossais contre leur reine, mais seulement garantir ses États d'une surprise, et finalement se plaignant du grand nombre de pirates français qui poursuivaient les vaisseaux anglais<sup>3</sup>. Néanmoins, la reine d'Angleterre cimentait par des otages son alliance avec les Écossais, et la guerre ne tarda pas à éclater.

---

<sup>1</sup> Les nobles se prétendaient, dans cette décision, les *conseillers nés du monarque, les gardiens et défenseurs des constitutions de l'État*. Cet acte de déposition est précis et énergique.

<sup>2</sup> Un premier corps de mille Français venait de débarquer à Leith, mais il se trouvait antérieurement de nos troupes en Écosse, comme nous l'avons indiqué au début de ce chapitre, et la reine Élisabeth s'en plaint dans une proclamation en date du 24 mars 1559, contenant la déclaration de ses intentions sur l'observation de la paix avec les royaumes de France et d'Écosse. Le nouveau corps de mille Français s'installa dans Leith au préjudice de familles écossaises expulsées de leurs demeures, si nous en croyons Robertson ; mais celui-ci exagère évidemment, car il assure que nos guerriers s'établissaient comme une véritable colonie avec leurs femmes et leurs enfants.

<sup>3</sup> C'est à cette époque qu'appartient le post-scriptum suivant écrit par les princes Lorrains au connétable : *Monsieur, moy de Guise n'ait point respondu à la lettre que vous m'escripvites des propos que aviez eus avecques l'ambassadeur d'Angleterre, d'aultant qu'il nous a tousjours depuis tenus en espérance de venir salluer le roy, et ce n'a esté que aujourd'huy où il a parlé le mesme langaige ; mais si semble-il, à ceste heure, que sa maistresse commencé à se repentir de s'estre mise en si grande despense de s'armer si fort. Vous advisant, Monsieur, que le roy a eu fort agréable l'advertissement que vous lui en fistes. — Vos antièremant meilleurs amys,*

CHARLES, cardinal de Lorraine. — FRANÇOIS DE LORRAINE.

Cette lettre se trouve à la p. 284 des *Négociations sous François II*, mais elle ne peut être que de 1560, et peut-être est-elle postérieure à février, en ce sens qu'elle parle de la conspiration d'Amboise et de la vérification d'icelle. Dans ce volume des *Négociations*, on a souvent imprimé 1559 pour 1560.

Nous avons peu de troupes en Écosse, quatre mille hommes environ<sup>1</sup> ; le vicomte de Martigues<sup>2</sup> commandait nos fantassins en qualité de colonel<sup>3</sup> ; il se retira de Kirkaldy sur Saint-André et Stirling, d'où il se réfugia dans une ville précédemment fortifiée par nos soins, celle de Petit-Leith<sup>4</sup>, étant accompagné par notre ambassadeur auprès de la Régente, le sieur d'Oysel<sup>5</sup>, lequel avait aussi dirigé une partie de nos renforts. Assiégé (11 avril 1560) par terre et par mer, ayant en face des forces supérieures, au moyen d'une action combinée des Écossais et des Anglais, il se défendit derrière le faible retranchement qui entourait cette place et devenait sa seule défense, les côtés baignés par la mer ou le Leith se trouvant occupés par l'ennemi, et fut, après divers combats et plusieurs sorties heureuses, faute de vivres et de l'arrivée du secours promis<sup>6</sup>, obligé de capituler (juillet 1560). Le témoignage d'un compagnon d'armes dédommage ce brave officier de l'extrémité dans laquelle il se trouva : *Le sieur de Martigues, y est-il dit, a acquis un honneur immortel durant le temps qu'il a esté en Écosse, tant pour ses vaillances que pour la bonne police et justice qu'il tient aux bendes.*

Ce secours, porté par des galères venues de la Méditerranée, et non de l'Océan, ce qui eût abrégé son voyage, avait franchi le détroit de Gibraltar, puis perdu du temps à Lisbonne ; quand il reprit sa route, une violente tempête l'assailit, le dispersa, faillit le faire périr, finalement l'amena s'échouer à Nantes. Alors le chef de ce secours, le grand prieur de Lorraine, frère du duc de Guise et commandant général de nos galères, envoya Michel de Castelnau prendre les ordres de la cour ; il était trop tard : comme ce dernier l'apprit, la reddition de Petit-Leith avait eu lieu.

Quelle était la force de ce secours ? On peut la présumer d'après le passage suivant de la lettre d'un officier envoyé d'Écosse pour avertir la cour de France de la situation des assiégés : *Les Anglais ont devant ce fort dix-huit navires de guerre, bons et bien équipés d'artillerie, mais non pas d'hommes, et environ quinze cents moyens navires, lesquels servent d'escorte aux vivres qui leur viennent de Barnicg. Par quoi, avec un petit secours de deux à trois mil hommes avecques quarante navires, l'on pourrait faire un grand service au roy, tant pour sauver ses serviteurs qu'il a du delà que aussi pour deffaire les forces que les Anglois y ont : et aussitôt qu'il y aura et paraîtra armes de France et secours par delà je m'amure qu'il y aura un grand nombre d'Escossois qui prendront les armes contre lesdits Anglois, lesquels en sont déjà en grande querelle.*

Sur ces entrefaites, la paix intervint aux conditions suivantes : évacuation de l'Écosse par les Anglais et les Français, libre exercice de la religion dans ce pays, abandon du titre et des armes d'Angleterre par la reine Marie d'Écosse<sup>7</sup>. Ce traité détruisait les liens antiques qui unissaient la France et l'Écosse ; il doit

---

<sup>1</sup> Mille hommes arrivés en premier lieu, comme nous l'avons dit dans une note précédente, deux mille hommes arrivés sous les ordres de la Brosse, puis mille débarqués avec Martigues.

<sup>2</sup> Sébastien de Luxembourg.

<sup>3</sup> Il portait le titre de colonel général des bandes françaises en Écosse.

<sup>4</sup> Aujourd'hui Leith, ville à quatre kilomètres nord-est d'Édimbourg, à laquelle il sert de port.

<sup>5</sup> Henri Clutin d'Oysel, né à Paris, fils d'un conseiller au parlement et président aux enquêtes.

<sup>6</sup> La conjuration d'Amboise paralysait le bras de la France.

<sup>7</sup> Marie Stuart.

compter au nombre des échecs amenés par le point de vue exclusif des Guises ; en effet, du moment qu'on s'alliait avec les protestants d'Allemagne et qu'on levait des troupes chez eux, pourquoi cesser d'être alliés avec les protestants écossais ?

Les Français quittèrent l'Écosse avec armes et bagages<sup>1</sup>, mais avant les Anglais ; nos vaisseaux ne suffisant pas pour leur transport, une partie d'entre eux revint sur des navires britanniques. Aussitôt leur départ, les forteresses de Leith et de Dumbar furent démantelées. Tel fut pour la France le résultat d'une lutte qui avait augmenté sa dette<sup>2</sup> ; les Anglais s'en enorgueillirent, et on vit en Guyenne plusieurs de leurs marchands parler de cette province [comme de leur héritage et ancien patrimoine](#)<sup>3</sup>. Nos plénipotentiaires, MM. de Montluc et de Randan<sup>4</sup>, sentirent les critiques qui pouvaient être adressées à leur traité, et ils écrivirent à la Reine-mère, le 9 juillet 1560, de ne pas condamner leur œuvre sans entendre leurs motifs, ajoutant : [Si l'on vouloit une bonne paix, il falloit y venir plus tost ou commencer la guerre et rendre le jeu pareil ; autrement ne falloit espérer d'en sortir sinon avec quelque désavantage](#). Ils avaient raison ; cette guerre extérieure avait été entreprise, comme cela arrive souvent à la France, avec des forces inférieures et sur une trop petite échelle ; la confiance nationale n'avait pas mesuré la grandeur du péril, et les embarras de la situation gouvernementale avaient empêché la cour d'y prêter une attention suffisante.

Deux circonstances contribuèrent à rendre la situation de nos troupes en Écosse fort mauvaise : leur indiscipline et la légèreté de langage d'un de leurs chefs. Le soldat français, dans sa licence, rapporte de Thou, y pillait amis et ennemis. La Brosse parla de la proscription de la noblesse écossaise et de la distribution des terres à elle appartenant à des gendarmes français ; cette mesure devait, assurait-il, être prise après la guerre ; et, non content de semer ce faux bruit ou projet éclos dans son cerveau, il osa en toucher mot dans des dépêches qui furent interceptées, et dont la lecture souleva le pays entier contre nous.

Les Écossais, eux aussi, commirent une faute grave. La reine douairière, qui mourut de chagrin et de fatigue, le 10 juin 1560, avait réuni, avant de mourir, les principaux chefs des révoltés pour leur adresser de derniers conseils, certes fort désintéressés. [Renvoyez à la fois, leur avait-elle dit, les troupes françaises et les troupes anglaises ; toutefois, préférez l'alliance du pays qui ne peut menacer votre indépendance nationale](#). Au lieu de cela, aveuglés par la conformité de religion, ils inclinèrent vers l'Angleterre, dont les souverains avaient toujours voulu conquérir leur patrie, proclamant [que la reine Élisabeth ayant pourvu à la liberté et à la sécurité de l'Écosse, le royaume lui était plus obligé qu'à son propre souverain](#). Dès lors, suivant la remarque de M. Mignet, l'Écosse était une

---

<sup>1</sup> Excepté six vingt dont soixante demeureroient en l'isle des Chevaux et soixante à Dobarre, si nous en croyons l'*Estat de la religion et république*, par Pierre DE LA PLACE, fin du livre II.

<sup>2</sup> Un édit royal d'octobre 1560 déclara la constitution de rente à dix pour cent de la somme de cent sept mille livres tournois pour l'acquit des emprunts faits par le sieur d'Oysel, lieutenant général pour le roi en Écosse, afin d'y soutenir le service pendant les années 1558 et 1559.

<sup>3</sup> Il fallut en emprisonner plusieurs pour réprimer leur insolence. *Lettre du président de Feuquerolles au cardinal de Lorraine*, 1er décembre 1560.

<sup>4</sup> Charles de la Rochefoucault, seigneur de Randan.



sorte de république protestante, conduite par des seigneurs et des ministres, et placée sous le protectorat de l'Angleterre<sup>1</sup>.

Quant à la clause d'après laquelle François II et Marie Stuart quittaient le titre de roi et reine d'Angleterre, il est essentiel de reproduire à son sujet les termes de la ratification royale : Promettons en bonne foy et parolles de roy et de royne, et sous l'hypothèque et obligation de tous et chacuns nos biens, présens et avenir quelconques, observer et faire le traicté de nostre part pleinement, entièrement et inviolablement, mêmement en ce qui concerne la promesse faicte par nos dits ambassadeurs et procureur, de nous abstenir doresnavant de porter le filtre et les armes des royaulmes d'Angleterre et d'Irlande ; n'entendant toutefois, par ceste présente ratification, quicter ne renoncer aucune chose des droicts qui nous peuvent comporter et appartenir esdits royaulmes, et aultres nos droicts ; le tout selon le contenu au traicté faicts et passé au Câteau-Cambrésis, par lequel chacun de nous demeure en ses droicts, lequel par ce traicté-ci demeure en sa forme et vertu. Cet appel à un traité conclu en des temps plus heureux, appel ajouté par renvoi à l'original de la ratification dont nous parlons, montre combien la paix d'Écosse coûta à la fierté de François II et de Marie Stuart : tous deux pressentaient peut-être que, malgré leur qualité d'héritiers d'Élisabeth, ils ne pourraient jamais reprendre leur revanche sur leur *très chère et très amée Seur et Cousine*, suivant la désignation officielle, le premier, parce qu'il descendrait promptement dans la tombe, la seconde, parce qu'après une longue lutte, elle deviendrait la vaincue et la victime de sa rivale.

Le traité dont il s'agit s'appelle le *traité d'Édimbourg* ; suivant plusieurs historiens, il ne fut pas ratifié par la France du vivant de François II. En publiant dans ses *Négociations sous François II*, la ratification dont nous avons ci-dessus donné un extrait, M. Louis Paris avoue qu'il la copie sur une *minute*, et qu'il pourrait se faire que ce projet de ratification n'eût pas été exécuté, quoique cela lui paraisse peu probable ; ajoutons que ladite minute n'est pas datée, mais que des plaintes sur la dure nécessité de conclure un pareil traité se rencontrent dans plusieurs dépêches françaises, notamment dans celles adressées à la cour d'Espagne ou à notre ambassadeur près cette cour. De toute façon, la ratification, si elle a eu lieu, a dû être tardive, car René de Bouillé, gouverneur de Bretagne, avertit encore, le 27 novembre 1560, le duc de Guise qu'il redoute une attaque de la flotte anglaise contre nos côtes, vu la grande levée de matelots faite par Élisabeth et le départ de tous les marchands anglais du territoire de son gouvernement.

---

<sup>1</sup> *Histoire de Marie Stuart*, chapitre II.

## CHAPITRE XII. — AFFAIRES D'ITALIE.

Sous le règne de François II, la France ne joue d'autre rôle en Italie que de s'en retirer, suivant les termes du traité de Cateau-Cambrésis, signé tout récemment, car il porte la date du 3 avril 1559, trois mois à peine avant la mort de Henri II.

Dès cette mort, le duc de Savoie, présent à Paris, avait obtenu de son successeur des lettres patentes, que le parlement ne vérifia pas, si nous en croyons La Popelinière<sup>1</sup>, par lesquelles les *finages*, c'est-à-dire les banlieues des villes en notre possession, avaient été fort réduits, de près de moitié.

Après plus d'un *retardement*, fort à charge à nos adversaires, le maréchal de Brissac fit sortir notre artillerie de Valenza, dans le Milanais, et déclara qu'il était prêt à évacuer les autres places d'Italie comprises dans le traité. Les Siennois désiraient conserver leur liberté au lieu de faire retour au roi d'Espagne, et, comme ils en manifestaient l'intention, le duc de Florence donna ordre de les attaquer au nom de Philippe II, s'ils refusaient de lui obéir, et cela dès que la garnison française serait sortie de Montalcino. Côme de Médicis, premier grand duc de Toscane, avait en effet un grand intérêt à ce que Sienne, ainsi que plusieurs autres places dépendant de cette république, fit sa soumission au roi d'Espagne, parce que, cette soumission fictive une fois opérée, ladite ville et lesdites places devaient lui revenir. La prise d'une de leurs tours et les préparatifs du siège intimidèrent les Siennois, qui se rendirent et devinrent sujets de Côme, le 4 août 1559 : quatre des villes de cette république restèrent seulement au pouvoir de Philippe II qui se les était réservées.

Les garnisons françaises se retirèrent malgré l'arriéré de paye qui leur était dû, et à cause duquel l'on craignait de leur part quelques tentatives de désordre ; elles évacuèrent ainsi non-seulement Montalcino, mais encore Chiusi, Montichiello, le val d'Orcia et l'île de Corse. Sous le règne précédent, les fortifications de diverses places italiennes avaient été démolies, au moins quant aux ouvrages de pierre et de briques élevés par nos mains : de ce nombre nous pouvons citer Villanne, Moncallier, Savillan<sup>2</sup>.

Il n'est plus parlé de l'Italie, pendant le règne dont nous nous occupons, qu'à l'occasion d'une demande de troupes, d'argent et de munitions, adressée par François II aux princes d'Italie ; l'envoyé chargé de cette mission est Gilbert Coeffier, général des finances, et ses instructions portent la date du 25 septembre 1559.

D'après les clauses du traité de Cateau-Cambrésis, nous gardions Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villeneuve-d'Ast, jusqu'en 1562, puisque cette garantie nous était consentie pour trois ans.

---

<sup>1</sup> *Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoye par le Roy Tres-Chrestien*, dédié à Monseigneur de Rosny (Sully) par le sieur DE LA POPELINIÈRE, à Paris, par Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1604, Avec Privilège du Roy, brochure in-12 de VII-68 feuillets, feuillet 11. Cet auteur prétend que nous nous étions réservés seulement les cinq principales places fortes du Piémont.

<sup>2</sup> Voyez *Négociations sous François II*, p. 242.

## CHAPITRE XIII. — CONVOCATION DES ÉTATS D'ORLÉANS. - CONDAMNATION À MORT DU PRINCE DE CONDÉ.

On prétendait que la surprise tentée sur la ville de Lyon avait eu lieu de concert et d'intelligence avec le prince de Condé ; les Guises le crurent, et sans doute ils avaient des raisons pour cela ; mais entre une conviction morale et une certitude il y a loin, principalement dans un temps de troubles et de dissensions. En tout cas, il eût mieux valu aborder franchement l'accusation et en faire un acte public.

Au lieu de cela, après avoir brusquement arrêté, le 27 août, deux jours après la clôture de l'Assemblée, le vidame de Chartres, qui pressait les Bourbons, ses parents<sup>1</sup>, à prendre part à la guerre civile, et l'avoir conduit à la Bastille, appuyé seulement sur cette invitation du vidame<sup>2</sup>, on fit écrire au Roi une lettre adressée au roi de Navarre, par laquelle on se plaignait de la conduite du prince de Condé, et on demandait sa comparution à la cour. Antoine de Bourbon répondit que, voyant ses ennemis en autorité, il ne pouvait déférer à cette demande ; Condé, averti par les Châtillon, frères de sa belle-mère, fit la même réponse. Le parti de se défaire d'eux tombait s'ils persistaient ; on leur dépêcha le cardinal de Bourbon<sup>3</sup>, puis M. de Crussol, porteur d'instructions secrètes, dont le texte existe encore et qui sont datées du 30 août. Ces deux envoyés devaient engager les deux frères à venir assister aux États généraux, et les assurer qu'ils ne pouvoient estre plus seurement en leurs propres maisons ny en autre lieu où ils peussent aller qu'à la cour. Pendant ce temps, un secrétaire d'État écrivait : *A la fin il faudra qu'ils dient peccavi et qu'ils cognoissent leur créateur*<sup>4</sup>. Si vivement sollicité, le roi de Navarre commit la faute de promettre d'y aller et d'y mener son frère, surtout d'y aller seulement avec son entourage ordinaire, et non avec une forte escorte, comme avait fait le connétable pour se montrer à Fontainebleau ; un nombre considérable de protestants lui offraient en effet *de l'accompagner et de le servir en toutes choses*, pourvu qu'il se déclarât appartenir à la religion réformée, lui garantissant alors qu'il serait mieux entouré que les Guises. De son côté, Condé, quoique, dûment averti des dangers qu'il courait, n'était pas homme à user d'une réserve qui pouvait ressembler à de la peur ; il n'objecta donc rien à la promesse de son frère, et tous deux partirent, avec peu de suite, de Nérac pour Orléans, où le Roi s'était rendu<sup>5</sup>.

Pendant ce voyage, il ne fut pas un mot, un geste de ces princes, qui ne revint à la cour, vu le nombre d'espions mis à leurs troussees par les Guises<sup>6</sup>. Ceux-ci osaient tout, méditant déjà de faire présenter par le Roi aux États généraux, ou

---

<sup>1</sup> Le vidame était à la fois parent des Bourbons et cousin du connétable. Lisez à ce sujet la page 451 du tome Ier des *Additions aux Mémoires de Castelnau*, par LE LABOUREUR.

<sup>2</sup> Elle avait été découverte par des lettres écrites au prince de Condé, et dont l'un de ses gentilshommes, nommé La Sague, était porteur ; celui-ci, mis à la question, finit par avouer qu'elles étaient écrites en encre sympathique, ce qui donna le moyen de les lire. — Le vidame avait dit également qu'il fallait réduire *à leur juste prix* les princes Lorrains, *princes de second ordre*.

<sup>3</sup> CASTELNAU, II, IX.

<sup>4</sup> De l'Aubespine au duc d'Aumale, 9 octobre 1560.

<sup>5</sup> François II fit son entrée à Orléans le 18 octobre.

<sup>6</sup> Ceci justifie pleinement le mot du maréchal de Saint-André : *Au temps où nous sommes le moins escrire est le meilleur*.

du moins à tous les chevaliers de l'Ordre, une formule de foi obligatoire. En attendant, ils obtinrent du Conseil royal un ordre d'arrêter les princes de Bourbon, ordre que tous les membres signèrent, eux excepté, pour ne pas paraître agir par esprit de vengeance personnelle.

Ceux-ci avançaient, et la cour s'étonnait de leur imprudence. Leur résolution étoit d'aller droict leur route, *quoy qu'il en deust advenir*, et ne faire que petites journées, de sorte qu'il sembloit proprement, — spectacle pitoyable ! — dit Regnier de la Planche, qu'ils — les Lorrains — usassent du roy de Navarre comme d'un prevost des marchands pour mener son frère prisonnier, et qu'il s'allast luy-mesme rendre ès mains de ses ennemis pour estre à leur mercy. A peine arrivés, comme on les recevait sans honneur<sup>1</sup>, et qu'ils entraient en une armée et non pas en une cour, suivant l'expression pittoresque d'un des leurs, le prince de Condé s'écria : *Nous sommes trahis !* — *Ils n'oseraient*, répliqua son frère. Et cependant l'attitude des courtisans semblaient significative ; non-seulement on se moquait d'eux, mais on les montrait au doigt, ce qui paraissait dur au roi de Navarre, parce que la plupart de ces seigneurs avaient reçu, par son intermédiaire, leurs biens et leurs honneurs ; toutefois, c'est là en effet l'image des cours, *tant est muable et variable la condition des courtisans*.

Le Roi reçut d'abord les deux princes en présence des Guises, étant entouré des capitaines de ses gardes, puis les conduisit chez la Reine-mère. Celle-ci les admit chez elle avec les marques d'honneur accoutumées, mais d'un visage triste. François II, se tournant alors vers le prince de Condé, lui dit : *Jamais le Roi ne vous a fait injure ni mauvais traitement ; pourtant vous avez tramé plusieurs entreprises contre son État et allumé la guerre civile en plusieurs parties du royaume ; comme sujet et comme parent, vous avez failli, et je vous ai mandé pour éclaircir la vérité sur une chose de telle importance.* — *Ce ne sont que des calomnies inventées par nies ennemis*, répondit hardiment le prince, *et je ferai constater clairement mon innocence.* — *Eh bien !* reprit le Roi, *il faut y procéder par les voies ordinaires de la justice.* Et sortant vivement, le monarque ordonna de le retenir prisonnier. La Reine-mère adressa quelques mots de consolation au roi de Navarre, tandis que le prince de Condé se plaignait seulement d'avoir été trompé par le cardinal son frère, ignorant sans doute que ce dernier n'était venu les quérir qu'après avoir reçu le serment du Roi et de la Reine-mère pour leur liberté et leur sûreté<sup>2</sup>. Malgré les politesses de la Reine-mère, Antoine de Bourbon fut réduit à une demi-prison, ne pouvant sortir, mais recevant qui bon lui semblait : quant à Condé, on l'enferma dans une maison transformée en une véritable forteresse.

Ce dernier prince étoit, plus encore que son frère, de connivence secrète avec les protestants, et il avait, sinon fomenté de son initiative, au moins encouragé la guerre civile depuis la conjuration d'Amboise, cela ne fait aucun doute ; mais le fait de l'attirer à la cour traîtreusement et de mêler à la trahison son propre frère, le fait encore de l'arrêter à peine arrivé, sans acte préliminaire, cette conduite vis-à-vis d'un prince du sang peut s'expliquer par le besoin de légitime défense, mais elle n'est pas digne d'un gouvernement, et manquait de tact politique, en ce sens que, si la culpabilité de l'accusé n'était pas prouvée, et même avant, elle pouvait soulever, par l'indignation, une partie du pays toute

---

<sup>1</sup> La grand'porte leur fut refusée ; ils mirent pied à terre dehors et pénétrèrent par le *portillon*.

<sup>2</sup> *Histoire universelle*, par D'AUBIGNÉ, fin du chapitre XVII du livre II.

prête à faire appel aux armes, et donner à la fois à la guerre civile une armée nombreuse et un chef puissant n'ayant plus rien à ménager. Déjà le lendemain de la conjuration d'Amboise, on eût pu ramener le prince de Condé, en usant vis-à-vis de lui de la clémence d'Auguste, en ne tenant pas à prouver qu'il était de cette conspiration ; tel était l'avis de François de Guise, mais celui du cardinal de Lorraine l'emporta<sup>1</sup>. Le prince en avait gardé rancune au gouvernement ; que serait-ce quand il aurait été une seconde fois en accusation ?

L'arrestation du roi de Navarre et du prince de Condé ne suffit pas. On arrêta Améric Bouchard, secrétaire ou chancelier du premier de ces princes, et l'on saisit ses lettres et ses papiers ; c'était, paraît-il, un personnage peu estimable, qui avait trahi Antoine de Bourbon, et cherchait en ce moment à s'esquiver pour abandonner à son tour la cause de François II, à laquelle il s'était laissé gagner. [Voilà](#), dit à son sujet Regnier de la Planche, [comment ces pauvres princes estoient maniés par leurs propres serviteurs](#). On mit également sous les verrous Madeleine de Roye, belle-mère du second, jusque-là demeurée sans soupçon, sous prétexte qu'elle participait aux conspirations et entreprises qui agitaient le royaume.

L'éclat était grand ; il fallait y répondre et mener ces illustres prisonniers à la mort. Une commission fut nommée pour juger le prince de Condé, le plus compromis, par lequel il convenait de commencer. Elle se composait de Christophe de Thou<sup>2</sup>, président ; de Barthélemy Faye<sup>3</sup> et de Jacques Violle, conseillers au parlement ; de Gilles Bourdin, procureur général du Roi, et du greffier Jean du Tillet. On avait beau avoir prévenu l'opinion, au moins à la cour, en répandant les motifs de l'arrestation du prince de Condé et en le disant coupable du crime de lèse-majesté, on avait beau répéter à tous qu'il avait refusé d'ouïr la messe d'un prêtre que le Roi lui avait envoyé exprès, néanmoins, la commission endossait une grave responsabilité : elle suivit les formes juridiques, seul moyen de se mettre à couvert.

A la première séance (14 novembre 1560), sur l'indication des charges pesant sur lui et sur l'invitation de répondre, le prince demanda l'autorisation de communiquer avec son conseil, composé de deux avocats au parlement de Paris, Claude Robert et François de Marillac. De l'avis de ces avocats, il réclama son renvoi par-devant les princes du sang et les pairs de France, vu son rang ; le président, néanmoins, lui prescrivant de répondre, il spécifia qu'il en appelait.

Le lendemain, Christophe de Thou lui signifia le rejet de son appel. Il en appela encore ; mais, sur l'observation que la commission représentait le Roi, et n'avait aucune juridiction au-dessus d'elle, qu'il ne pouvait en appeler du Roi au Roi, il ne demeura interdit et riposta : [J'en appelle du Roi mal conseillé au Roi bien conseillé](#). Sur l'insistance du président le sommant de répondre enfin, sous peine d'être atteint et convaincu des crimes dont il était chargé, il se retrancha de nouveau dans son appel et rapporta le tout au Roi. Afin de ne pas le condamner tacitement, on imagina de le faire répondre par-devant l'un de ses avocats,

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Castelnau*, I, IX. En général, François de Guise voulait que le gouvernement ne montrât ni soupçon ni alarme, et qu'il laissât les conspirateurs dans une fausse confiance, afin qu'ils dévoilassent leurs projets, qu'on pût les saisir en flagrant délit et les punir. Suivant lui, faire quelques concessions et afficher de grands préparatifs de répression, comme le voulait son frère, c'était avertir deux fois les conjurés.

<sup>2</sup> Père de l'historien.

<sup>3</sup> Ami de Michel de l'Hospital.

Robert, ce que celui-ci fit la faute d'accepter ; en conséquence, il mit sur un papier ce qu'il voulait répondre, et même le signe. Quoiqu'on ne pût rien tirer contre lui de cet écrit, on avait obtenu de le faire répondre.

Alors, on réunit plusieurs chevaliers de l'Ordre<sup>1</sup>, quelques pairs de France, et un certain nombre de membres du Conseil privé. Un jugement fut bientôt formulé ; il en sortit une condamnation à mort, que tous les membres encore ne signèrent pas<sup>2</sup> : le chancelier, entre autres, refusa sa signature, arguant de l'urgence d'un examen plus approfondi. Suivant l'intention des Guises, le condamné devait être exécuté le 26 novembre, d'après une version, le 10 décembre, jour de l'ouverture des États généraux, suivant une autre version.

Le parti des princes Lorrains, afin d'en finir d'un coup et d'abattre tous ceux qui conspiraient sa perte, d'après les aveux et les papiers de La Sague, avait songé à donner au condamné deux compagnons d'infortune, le connétable et Coligny. Le premier était poursuivi en qualité de conspirateur contre l'État, car on ne pouvait, lui et ses fils, les accuser d'hérésie ; mais, averti de l'arrestation du prince de Condé, il demeura sur ses gardes et ne vint pas se livrer. Quant à l'amiral, sachant qu'on en voulait à sa vie, il refusa de ne pas accomplir son devoir, c'est-à-dire de se rendre aux États généraux<sup>3</sup>, et il le fit courageusement, ayant l'intention d'avouer sa croyance devant le Roi, cet aveu eût sans doute servi de signal contre lui.

Quant au roi de Navarre, il n'avait pas encore, suivant l'expression d'un chroniqueur, *avalé toutes ses poires d'angoisse* ; sa perte était résolue, sur les instances du maréchal de Saint-André, plaidant que ce prince chercherait toujours à venger son frère. Suivant Castelnau, *il ne devait bouger de prison serrée, s'il n'avoit pis* ; mais quand le Roi le fit mander — c'était la troisième fois —, il fut traité avec douceur et ne reçut qu'une gracieuse remontrance, ce qui fit tomber son fiel, car il *estoit bon prince*, et améliora la réponse qu'il méditait<sup>4</sup>. Une autre version modifie singulièrement le narré de cette visite, tout en lui laissant le même résultat. Le jeune Roi devait, dans son entrevue avec le roi de Navarre, reprocher à ce dernier sa trahison, et lui parler de telle sorte qu'il s'échauffât ; à un signe, à un appel du monarque, deux affidés devaient se précipiter sur le coupable et le dagner : du moins telle avait été la convention avec ses oncles. Mais François II changea d'avis ou n'osa donner le signal, malgré la voix du duc de Guise disant de lui derrière la porte : *Le lâche ! il n'ose tenir sa promesse* ; et l'audience royale, dans laquelle Antoine de Bourbon, averti, s'était résolument jeté, disant à un affidé : *Si je meurs, envoyez ma chemise sanglante à ma femme et à mon fils, l'un et l'autre me vengeront*<sup>5</sup>, cette audience ne fut pas souillée d'un attentat commis sans jugement sur le premier prince du sang. Ce fut heureux, non pour le jeune Roi, mais pour ses

---

<sup>1</sup> D'après une ordonnance de Louis XI, un chevalier de l'Ordre n'était tenu de répondre que devant des juges appartenant à l'Ordre ou tout au moins désignés par le chapitre de cet Ordre.

<sup>2</sup> *Mémoires de Castelnau*, II, XI. La Planche assure que tous les juges signèrent.

<sup>3</sup> Aux États généraux d'Orléans, le clergé demanda l'élection des pasteurs par les fidèles, la noblesse et le tiers état la tolérance religieuse, tous l'économie dans les finances de l'État, le cardinal de Lorraine un impôt sur les riches, idée juste, puisque les riches ou nobles ne payaient pas alors de taille, et que parvenir à les y soumettre, c'était la première et la meilleure des égalités à désirer.

<sup>4</sup> *Mémoires de Castelnau*, II, XI.

<sup>5</sup> Les chroniqueurs sont unanimes pour louer le courage tardif du roi de Navarre.

frères, car de cet attentat serait sortie une révolution qui eût anéanti leur couronne : avec l'esprit français, on ne pouvait longtemps se montrer de l'école de Philippe II et agir avec sa rigueur. Arrivé à ce degré de vouloir faire jouer à un roi un pareil rôle<sup>1</sup>, mieux valait encore la véritable guerre civile<sup>2</sup>, parce que les habitudes militaires y conservent une certaine loyauté<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Suivant Regnier de la Planche, les princes Lorrains avaient déjà voulu que le Roi tuast le prince de Condé, et qu'en faisant semblant de se jouer à luy il lui donnast de la dague dans le sein.

<sup>2</sup> On peut sinon la désirer, au moins en attendre des résultats : témoin le marquis de Bouillé, qui la croyait nécessaire en 1790 pour sauver le roi, la monarchie, la France entière, quoiqu'il eût la guerre civile en horreur. Voyez ses *Mémoires*, chapitre XIII, édition Didot, grand in-18, 1859, p. 200.

<sup>3</sup> M. Henri MARTIN en rend témoignage dans son *Histoire de France*, lorsqu'il rassemble les inspirations louables qui arrêterent en province les suites de la Saint-Barthélemy, malgré les ordres formels de la cour : Il est bien à remarquer, dit-il, que les exemples de générosité, qui tranchent au milieu de tant de traits ignobles, furent donnés par des hommes violents, cruels même, mais auxquels les habitudes militaires avaient inspiré une certaine loyauté ; la basse perfidie de la cour leur souleva le cœur.

## CHAPITRE XIV. — CATHERINE DE MÉDICIS NE VEUT PAS SORTIR DES VOIES DE CONCILIATION : DÈS QU'ON PRESSENT LA MORT DU ROI, ELLE SE MÉNAGE LA RÉGENCE SOUS SON SUCCESSEUR.

Les États ouvriraient-ils du vivant de François II ? cela était douteux, ce prince ayant, outre sa faiblesse ordinaire, été atteint, le 16 novembre, de vives douleurs à la tête. Un abcès se forma derrière l'oreille et finit par aboutir dans la gorge ; la gangrène ne tarda pas à se manifester, et les médecins ne celèrent plus qu'il ne restait aucun espoir de conserver les jours du Roi. Dans les circonstances, un décès royal, un changement de règne imminent, modifiaient beaucoup la situation.

Cette situation était des plus tendues, car une déclaration contenant une profession de foi catholique<sup>1</sup> à souscrire sous peine du feu, non plus seulement par les personnages notables, mais par tous ceux auxquels elle serait présentée, venait de partir pour les diverses provinces<sup>2</sup>, avec ordre d'arrêter les refusants. Évidemment les protestants allaient courir aux armes pour se défendre. La Reine-mère fut avertie à temps ; elle agit aussitôt, écrivit à plusieurs gouverneurs de province de maintenir l'autorité royale, en cas de mort du Roi, dans la main de ses vrais et légitimes successeurs, rappelant qu'elle était leur mère, et dans toutes ses mesures déploya une telle supériorité, tandis que les Guises faiblissaient et devenaient au-dessous de leur rôle, que la victoire lui resta. Pour expliquer ce revirement, reprenons les choses d'un peu plus haut.

Si elle avait trempé dans le complot ourdi pour attirer les aînés des Bourbons à la cour<sup>3</sup>, si même elle laissait périr dans sa prison le vidame de Chartres, un de ses anciens favoris, prétend-on, et cela sans lui envoyer un médecin<sup>4</sup>, néanmoins elle s'était souvent inclinée vers les vues modérées, et aimait assez les mesures de contrepoids qui équilibrent le pouvoir royal en ne donnant trop d'importance à aucun rouage. Déjà l'omnipotence des Guises lui avait causé de l'inquiétude, et le choix du nouveau chancelier, ainsi que la liberté de parole accordée aux notables de l'assemblée de Fontainebleau, montrent qu'elle voulait laisser toute opposition se produire contre eux. Ce fut bien autre chose quand on lui eut ouvert les yeux sur la nouvelle déclaration, et quand la duchesse de Montpensier lui eut dit : *Déarrassés de MM. de Bourbon, les Guises n'auront plus que vous en face ; ce sera votre tour. Profitez de cet avis, et si la mort du Roi amène l'autorité entre vos mains, garantissez de leurs coups vous et vos enfants.* Éclairée dès lors, sentant que c'était le moment de prendre une résolution, elle qui jusqu'alors avait fait bonne mine à l'un, donné espérance à l'autre, caressé chacun, même les protestants, n'ayant dans sa maison que des femmes protestantes pendant le temps de son union avec les Guises, devinant

---

<sup>1</sup> Suivant les articles arrêtés par la Sorbonne en 1542.

<sup>2</sup> Le *Recueil des anciennes lois et ordonnances françaises* d'ISAMBERT (tome XIV, p. 51) cite le titre de cette déclaration, mais sans en donner le texte ni indiquer, comme il le fait ordinairement, le recueil où elle se trouve ; il la date d'Orléans, novembre 1560. D'après cette date, elle précédait les États généraux, tout en restant sans doute exigible des membres de ces États.

<sup>3</sup> Il n'est sorte de cajolerie qu'elle n'employa.

<sup>4</sup> Le vidame ne succomba en réalité que deux jours après François II ; il comptait trente-huit ans d'âge.



qu'une réaction pouvait détourner avantageusement le cours des esprits et sauver une situation compromise, elle revint aux mesures conciliatrices vers lesquelles, au milieu de ses doutes et de ses hésitations, elle avait souvent penché. Cette exécution de deux princes du sang, faite de sang-froid au milieu d'un pays en alarmes, l'effrayait. En vain les Guises, voyant le pouvoir leur échapper avec la vie du Roi, se présentèrent à elle sous le voile de la soumission, et lui promirent de la faire déclarer régente, mais en exigeant la mort de Condé et du roi de Navarre, elle les repoussa sans cacher son émotion, ne pouvant chasser de son esprit comment ils l'avaient traitée pendant le règne qui finissait<sup>1</sup>. Le chancelier, appelé par ses ordres, la confirma dans ces sentiments : *La mort du roi de Navarre, lui dit-il, serait un abus d'autorité et le commencement de la guerre civile*<sup>2</sup>. La parole grave et sensée de Michel de l'Hospital apaisa la Reine-mère et sécha ses larmes. L'initiative de la duchesse de Montpensier, protestant du désir des Bourbons de lui plaire, puis introduisant secrètement le roi de Navarre dans le cabinet de Catherine, précipita l'événement. Une alliance fut bientôt conclue ; la suite à donner au procès du prince de Condé fut ajournée ; le roi de Navarre reçut la promesse d'être fait lieutenant général du nouveau roi, *ce qu'il estimoit à grand honneur, et dont il demeura bien satisfait*, et aussi celle d'instances de la part de la France auprès de l'Espagne pour lui faire obtenir la restitution de la Navarre. La Reine-mère resta maîtresse et souveraine, tutrice future du nouveau roi, en un mot régente du royaume, et régente absolue ; car elle savait, d'après le caractère du roi de Navarre, le premier après elle, que ce prince lui obéirait en tout et *n'aurait nul commandement que celui qu'elle lui permettrait*<sup>3</sup>. La présence de sa belle-fille veuve ne l'embarrassait plus, et d'ailleurs elle était décidée à lui faire quitter la France, craignant qu'elle n'épousât Charles IX, qui en effet tomba bientôt après amoureux d'elle<sup>4</sup>.

Est-il vrai, comme des historiens le rapportent, que cette entrevue de Catherine de Médicis et du roi de Navarre ait eu lieu auprès du lit du roi mourant ; que là François II ; docile jusqu'à la fin, aurait déclaré à Antoine de Bourbon que c'était lui qui avait fait emprisonner le prince de Condé, et qu'il ne fallait en garder rancune aux Guises ; puis que la Reine-mère l'aurait sommé à son tour d'embrasser *ses cousins* de Guise et de renoncer par écrit à la régence<sup>5</sup>, même si les États généraux voulaient la lui octroyer ; et que le roi de Navarre, prévenu qu'il 'était mort s'il refusait, accepta ces conditions en échange du titre de

---

<sup>1</sup> C'est elle-même qui le dit dans une lettre à sa fille la reine d'Espagne. *Négociations sous François II*, p. 861.

<sup>2</sup> D'Aubigné prétend qu'il ajouta : *Il est périlleux d'exécuter les rois, mesures avec cause légitime*.

<sup>3</sup> Ce sont ses propres expressions. Voyez Lettre de la reine-mère à la reine catholique, 19 décembre 1560.

<sup>4</sup> On prétend que la haine de Catherine de Médicis contre sa belle-fille provenait de ce qu'elle avait surveillé plusieurs de ses démarches au profit des Guises, et de ce qu'un jour elle l'aurait traitée de marchande, par allusion à l'origine des Médicis.

<sup>5</sup> Regnier de la Planche assure qu'il se réconcilia avec les Guises, et dit formellement : *Tant y a que trop aisément il quitta à la roine-mère sa régence et lui en bailla sa signature. Adoncques ladicte dame — on ne scait si ce fut sans rire — luy promit à bouche qu'il seroit lieutenant du roy en France et conduiroit les affaires de la gueire et recevroit les paquets, puis les renvoyeroit tout après les avoir ouverts et veus, et que rien ne seroit ordonné, sinon par son advis et des autres princes du sang, qui seraient autrement respectés à l'advenir*.

lieutenant général du roi mineur ? La situation du premier prince du sang, par suite de la mort du Roi, valait mieux que cela, et ce ne serait pas à l'éloge de son courage et de son intelligence de s'être laissé ainsi intimider, après avoir eu précédemment un moment d'énergie.

En effet, François II ne comptait déjà plus comme un des puissants de ce monde, et ouvertement l'on agissait à l'encontre de l'autorité des Guises, qui 'avaient mis contre eux tous les grands personnages. Le connétable, par exemple, à la nouvelle de la maladie du Roi, s'était avancé vers Orléans, avec une escorte imposante, et en traversant Chantilly, Paris et Étampes, afin d'être prêt à entrer dans cette dernière ville, où les États généraux devaient se tenir, et d'y remplacer les gardes guisardes.

François II expira le 5 décembre, âgé de dix-sept ans, et après dix-sept mois de règne.

Aussitôt mort, il fut oublié ; les Guises eux-mêmes, ne voulant pas quitter le théâtre de la lutte, abandonnèrent ses restes, qui, *petitement accompagnés*, furent conduits de l'hôtel Groslo<sup>1</sup>, et sans aucune pompe, à Saint-Denis. Bien plus, quand on signifia au prince de Condé qu'il était libre, et cela eut lieu aussitôt le décès, comme il ne voulait d'abord sortir<sup>2</sup> sans savoir par l'ordre de qui il avait été constitué prisonnier, chacun rejeta la faute des événements sur le *pauvre roi défunt*.

Pauvre roi en effet, qui n'eut pour lui ni la santé, ni la tranquillité, ni la mémoire d'un règne digne de souvenir ; son avènement fut un malheur public, son décès ne fut qu'un répit au milieu de nos dissensions. S'il devint l'époux de Marie Stuart, la femme la plus jolie, la plus aimable, la plus spirituelle de la cour de France, et ceignit la couronne sur un front que n'ombrageaient pas vingt ans, il paya cher ces moments de bonheur<sup>3</sup>, en ne se trouvant pas au niveau de sa fortune et en devenant l'instrument des Guises et de leurs passions.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui l'hôtel de ville d'Orléans, sur la place de l'Estape.

<sup>2</sup> Il finit par se retirer dans les domaines que son frère possédait en Picardie.

<sup>3</sup> Avoir été *reine de France* fut aussi le seul bonheur de Marie Stuart.

## CHAPITRE XV<sup>1</sup>. — LES LETTRES ET LES SCIENCES SOUS FRANÇOIS II.

Les historiens, portant un intérêt naturel aux lettrés, nous ont laissé des renseignements sur la vie et les faits des principaux d'entre eux. Marchons sur leurs traces et entretenons nos lecteurs des savants de ce temps, en évitant toutefois de tomber dans l'exagération de Jacques-Auguste de Thou, qui met les services de l'imprimeur Robert Estienne au-dessus de tout ce qui a pu être fait de grand en France, s'exprimant ainsi : *On peut dire qu'il a rendu de plus grands services à sa patrie et au monde chrétien que ces grands capitaines qui, par leurs exploits, ont reculé nos frontières, et que l'industrie d'un seul homme a fait plus d'honneur au nom François et a plus contribué à le rendre immortel, que ce que nos pères ont fait de plus beau à la guerre ou dans la paix*<sup>2</sup>.

§ 1er. — *Jurisconsultes*. — Parmi les jurisconsultes, nous citerons Cujas, Duaren et Ranconet. — Le premier, né à Toulouse et une des grandes réputations du XVI<sup>e</sup> siècle, professait à Bourges, depuis 1555, les éléments du droit romain dans toute leur pureté ; théoricien avant tout, il rejetait l'expérience acquise par la pratique du barreau de son temps. — Le deuxième, originaire de Bretagne et professeur de droit également à Bourges, était au contraire un praticien, ou plutôt voulait qu'on alliât la pratique du barreau à la théorie, déclarant que sans elle on ne pouvait devenir un jurisconsulte parfait ; il eut, sur la fin de ses jours, des démêlés littéraires avec Cujas, qui conservait d'ailleurs une grande estime pour sa mémoire et ses ouvrages. — Le troisième, né à Périgueux, débuta comme conseiller au parlement de Bordeaux, et devint président aux enquêtes du parlement de Paris. Son instruction était universelle : il cultivait les lettres, la philosophie, les mathématiques ; aucun ouvrage n'est sorti de ses mains, mais il a laissé d'innombrables notes qui ont servi aux autres ; il donnait malheureusement dans l'astrologie judiciaire<sup>3</sup>, très à la mode de son temps, et qu'il ne faut pas juger, pour les hommes de son époque, avec la sévérité d'un esprit éclairé par la science moderne. C'est lui qui se couchait de très-bonne heure, faisait un premier sommeil, se levait à matines et travaillait de tête durant quatre heures, se remettait au lit, dormait encore quelques heures, puis, levé définitivement, écrivait ce qu'il avait médité, puis vaquait à ses affaires. Comme la plupart des savants du XVI<sup>e</sup> siècle, il écrivait avec pureté en latin et en grec<sup>4</sup>.

§ 2. — *Hellénistes*. — Un helléniste, érudit pur, Joachim Perion, né en Touraine, entreprit de traduire Aristote, et eut à soutenir, relativement à son travail, de grands débats avec divers écrivains du siècle, Guerente, Strebée et surtout

---

<sup>1</sup> Nous excluons de ce chapitre les traités et livres relatifs à la religion, Lesquels sont alors fort nombreux, tels que : *Oraison de la paix*, par Guillaume AUBERT, 1559 ; — *S. Patris Macarii Ægyptii homiliæ quinquaginta*, interprète Joanne Pico ; Paris, mai 1559, ouvrage correctement imprimé par Guillaume Mord, imprimeur et libraire royal es lettres grecques ; — *Confessio christianæ fidei*, par TH. DE BÈZE, 1560 ; — *Sermons sur l'Oraison dominicale*, par MONTLUC, 1561, etc. A fortiori excluons-nous l'ouvrage suivant : *Écriture universelle cabalistique*, traduite par DE FOLLANGE, petit in-4°, Paris, 1561.

<sup>2</sup> *Histoire universelle*, livre XXIII, édition française de Londres, in-4°, 1734, tome III, p. 419.

<sup>3</sup> Il l'avait étudiée avec Cardan.

<sup>4</sup> On n'était point alors réputé homme de lettres si l'on ne savait au moins le latin.

Ramus ; il a également traduit du grec divers passages des écrits des Pères de l'Église, et a publié plusieurs autres ouvrages.

On possédait, depuis 1545, une traduction d'Homère, par Hugues Salel : Non, dit le traducteur, ou plutôt *Dame Poésie* qu'il fait intervenir dans sa Préface au Roy,

Non vers pour vers, car personne vivante,  
Tant elle soit docte et bien écrivante,  
Ne scauroit faire entrer les épithètes  
Du tout en rythme. Il suffit des poètes  
La volonté<sup>1</sup> estre bien entendue,  
Et la sentence avec grace rendue.

§ 3. — *Mathématiciens*. — Les mathématiciens de ce temps sont, en France : Le Peletier, Jean Buteon et Viète<sup>2</sup>.

*Le Peletier* ou *Pelletier*, originaire du Mans, a écrit sur l'algèbre un petit traité imprimé à Lyon en 1554 ; on lui doit la remarque suivante : *Dans une équation quadratique — carrée —, lorsque la racine est rationnelle, ce doit être un diviseur du nombre absolu* — par exemple dans  $x^2 - 2x = 15$ , l'inconnue  $x$  ou 5 se trouve un nombre exact de fois dans 15 —.

*Buteon* a publié un *Traité d'algèbre* en 1559 ; on lui attribue le premier emploi des lettres dans les calculs algébriques, ce qui ouvre à cette science une voie plus étendue et lui donne une nouvelle forme.

*Viète*, né vers 1540 à Fontenai, dans le Poitou, maître des requêtes, possédait une force incroyable de travail. Le premier il donna une méthode régulière et générale pour appliquer l'algèbre à la géométrie ; mais il conserva une idée confuse des racines négatives des équations, dont l'existence venait d'être indiquée par Cardan, comme nous le dirons dans un instant. Il contesta les avantages du calendrier grégorien, nouvellement adopté, réfuta la prétendue quadrature du cercle donnée par Scaliger, et fit preuve d'une grande pénétration pour expliquer les lettres diplomatiques écrites en chiffres. Il était aussi profondément versé dans la littérature grecque.

Presque tous ces mathématiciens se mêlent encore d'astrologie et des prédictions que les hommes croient pouvoir en tirer.

Rappelons cependant que l'astronomie réelle était en honneur, et que ce fut une éclipse de soleil arrivée en 1560, exactement comme elle avait été calculée, qui détermina le goût du Danois Tycho-Brahé, alors âgé de quatorze ans, pour cette science.

Quelques mathématiciens cependant s'occupent des perfectionnements apportés en Italie aux calculs algébriques : Scipion Ferreo venait de trouver un cas particulier des équations cubiques, comme on disait alors, ou du 3<sup>e</sup> degré,

$$x^3 + px = q$$

Tartalea, l'auteur des *Quesiti è invenzioni*<sup>1</sup>, excité par divers problèmes que lui posa un disciple de Ferreo, s'ingénia, trouva également la solution des équations

---

<sup>1</sup> Le sens.

<sup>2</sup> Nous ne citons pas Ramus, à ce titre, parce qu'il n'a fait aucune découverte dans les mathématiques, et que ses *Éléments de géométrie* et son *Traité d'arithmétique* sont médiocres : il était, depuis 1564, professeur au Collège de France pour la philosophie et l'éloquence.

cubiques, et la mit en vers italiens ; il communique ensuite son secret à Cardan, sous promesse de ne pas le publier ; mais celui-ci l'inséra, perfectionné et étendu<sup>2</sup>, dans son livre *de Arte magna*, traité d'algèbre paru en 1545, douze ans avant la mort de Tartalea. Ce traité était répandu en France à la fin du règne de Henri et sous le règne de François II. On doit à Cardan la découverte de la limitation d'un cas des équations cubiques, ce qu'il appelait le cas irréductible, parce qu'alors l'extraction de la racine carrée entrant dans la formule n'était pas possible ; encore résolvait-il parfois ce cas exceptionnel par des voies particulières, étrangères au mode de solution proposé par Tartalea. On doit surtout à Cardan une amélioration capitale pour ce genre de calculs : il aperçut le premier la multiplicité des valeurs de l'inconnue dans les équations carrées et cubiques — du 2<sup>o</sup> et 3<sup>e</sup> degré — et la distinction séparative de ces valeurs en *positives* et en *négatives* ; exemple ramené à nos notations actuelles, l'équation

$$x^2 + 4x = 21$$

donne, pour valeurs de  $x$ , soit + 3, soit - 7. Si Cardan n'a pas entièrement développé cette dernière découverte, elle ne fit pas moins faire un grand pas à l'algèbre, qui se bornait encore au but pour lequel il avait été imaginé, à la résolution plus prompte et plus facile des problèmes numériques.

La navigation se rattache comme science aux mathématiques. Plusieurs ouvrages utiles aux navigateurs ont été publiés en France pendant ce règne, savoir :

*Table de la déclinaison de la ligne équinoctiale par le soleil*, par BOSSELIN ; Poitiers, chez Marnef, 1559.

*Le grand Routier, ou Pilotage des côtes de l'Europe*, par Pierre GARCIE ; La Rochelle, chez Breton, 1560.

§ 4. — *Philosophes*. — Le champ de la philosophie ne nous offre, sous ce règne, rien de particulier à glaner. Ramus — Pierre La Ramée — professait cette science à Paris, au collège de France<sup>3</sup>, et s'était fait un nom célèbre par sa netteté et sa force dans l'enseignement de la logique : il y avait et il y eut pendant le rve siècle et au delà dans toute l'Europe savante, des *Ramistes*<sup>4</sup> et des *Anti-Ramistes*. Les *Ramistes*, comme leur maître, se trouvaient opposés à ceux alors fort nombreux qui marchaient exclusivement sous la bannière d'Aristote ; en un mot, ils sapaient les entraves existantes, le préjugé dominant ; c'étaient des novateurs. Les attaques contre le nominalisme, alors florissant dans l'université de Paris, avaient attiré de bonne heure à Ramus, leur chef, plus d'une persécution ; ses livres avaient été interdits et brûlés, et, plus tard, il fut

---

<sup>1</sup> Nous écrivons souvent en France TARTAGLIA. Cet auteur s'est occupé de fortification ; un ouvrage, émané de lui et écrit en français, aurait été publié à Reims en 1556 avec ce titre : Manière de fortifier les citez eu égard à la forme. Consultez sur Tartaglia l'*Histoire de la fortification permanente* de M. de Zastrow, p. 90 du tome Ier de la nouvelle édition (1866) de ma traduction.

<sup>2</sup> Alors devenu presque sa propriété, opine MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*, 1758, tome Ier, p. 484. Ce fut un disciple de Cardan, Louis Ferrari, déjà son coopérateur dans la résolution des équations du troisième degré, qui découvrit un peu plus tard la résolution des équations du quatrième degré. Voyez BOSSUT, *Histoire des mathématiques*, 1810, tome Ier, p. 273.

<sup>3</sup> Il occupait dans cet établissement, depuis 1551, la chaire de rhétorique et de philosophie, créée pour lui.

<sup>4</sup> Peu en Italie.

suspendu de ses fonctions au collège de France<sup>1</sup> : il les reprit momentanément, grâce à l'influence du cardinal de Lorraine, et les exerça pendant le règne entier de François II ; mais, sous Charles IX, un vent hostile souffla de nouveau contre lui. Alors il aurait pu trouver hors de France d'honorables asiles, dit M. Cousin<sup>2</sup> : les invitations les plus flatteuses l'appelaient en Italie et en Allemagne. Il aimait mieux souffrir dans son pays et pour son pays. Forcé de fuir la France, il y revint pour être martyr à la fois du protestantisme et de l'idéalisme. Il périt en effet à la Saint-Barthélemy, et l'on en a conclu qu'il avait sans doute fini par se faire protestant<sup>3</sup> ; mais comme il fut tué, suivant Varillas, d'après les incitations de l'un de ses collègues dans le professorat<sup>4</sup>, sa mort pourrait n'être qu'un acte d'intolérance profitant pour se produire de l'occasion d'un grand massacre.

§ 5. — *Médecins.* — Les médecins célèbres sont :

I. *Ambroise Paré*, né en 1517 d'artisans dénués d'aisance et devenu par son talent chirurgical du Roi, de Henri II à Henri IV, excellent opérateur, lequel, suivant une tradition, voulut trépaner François II dans sa dernière maladie, pour faciliter l'écoulement des humeurs qui obstruaient son cerveau et empêcher leur épanchement interne<sup>5</sup> mais qui ne put exécuter cette opération en présence de l'opposition des médecins de ce monarque, excités, dit-on, par Catherine de Médicis. On doit à Ambroise Paré un traitement particulier des plaies, exposé par lui dans un ouvrage spécial : *Manière de traiter les plaies faites par arquebuses* (1545)<sup>6</sup>, et aussi une méthode qui se rattache au traitement de ces plaies, la *ligature des artères*<sup>7</sup>, substituée à la cautérisation du fer rouge après l'amputation des membres. Le grand mérite d'Ambroise Paré, outre son talent chirurgical, c'est qu'il fut un des premiers vulgarisateurs de la science : il a en effet écrit en français, ce que la Faculté de médecine de Paris lui reprocha rudement, mais sans songer à la contradiction où elle se plongeait, puisqu'elle l'avait, par une exception flatteuse, reçu maître chirurgien, le 18 décembre 1554, malgré son ignorance du latin.

---

<sup>1</sup> Peu de temps avant sa mort, Henri II l'avait pourtant désigné comme membre d'une commission chargée de réformer l'université.

<sup>2</sup> *Cours de l'histoire de la philosophie*, XVIIIe siècle, 10e leçon.

<sup>3</sup> Ce ne serait en tout cas que postérieurement au colloque de Poissy (1561).

<sup>4</sup> Ce collègue se nommait Charpentier.

<sup>5</sup> Ce qui semblerait donner de la consistance à cette opinion, c'est que, peu de mois après la mort du jeune monarque qu'on l'avait empêché de sauver, Paré publia un nouvel ouvrage sous ce titre : *La méthode curative des playes et fractures de la teste humaine, avec les pourtraits des instruments nécessaires pour la curation d'icelles* ; Paris, 1561, in-8°, avec le portrait de l'auteur. — Néanmoins, un bruit répandu par les ennemis des princes, auxquels la mort du roi était favorable, prétendit qu'Ambroise Paré avait avancé la mort de François II. Voyez *Abrégé de l'Histoire de France*, par MÉZERAY, fin du règne de François II. — Suivant Anquetil, les soupçons touchant le décès de ce monarque n'ont jamais été éclaircis.

<sup>6</sup> Ses *Œuvres complètes* ont été réunies et publiées par lui-même dans le format in-folio dès 1561, plusieurs fois réimprimées ou traduites depuis cette époque, notamment en 1614 (septième édition), et enfin rééditées en 1840, en 3 vol. in-8° et 247 planches, par M. Malgaigne.

<sup>7</sup> Cette méthode contrariait l'opinion médicale du temps sur les artères. Consultez, en divers endroits, notamment p. 84 et 428, l'ouvrage suivant : *Galenus de Hippocratis et Platonis dogmatibus*, libri IX, Iano Cornario Medico Physico interprete ; Lugduni, apud Paulum Mirallietum, sub insigni divi Pauli, M. D. L., in-16.

II. *Jean Chapelain*, médecin du Roi<sup>1</sup> et ami d'Ambroise Paré, lequel se rangea de l'avis de ce dernier pour trépaner le roi.

En livres<sup>2</sup> de médecine publiés sous ce règne, nous citerons :

*Traité des causes du ris et de ses accidents*, par JOUBERT ; Lyon, 1560.

*Claudii Galeni de compositione pharmacorum localium* ; Lyon, 1560.

§ 6. — *Poètes*. — Parmi les poètes de cette époque, et à leur tête, nous devons mentionner le célèbre Ronsard, dont les premiers essais parurent vers 1549, et qui appartient comme tel au règne de Henri II ; mais il vécut et continua ses chants sous le règne des trois fils de ce monarque. Plusieurs de ses pièces appartiennent donc au règne de François II ; telle est, celle relative au départ de France de Marie Stuart, veuve de ce monarque, départ que le poète déplore.

Comme un beau pré despouillé de ses fleurs,  
Comme un tableau privé de ses couleurs,  
Comme le Ciel, s'il perdoit ses estoiles,  
La mer ses eaux, le navire ses voiles,  
Un bois sa feuille, un autre son effroy,  
Un grand palais la pompe de son Roy,  
Et un anneau sa perle précieuse :  
Ainsi perdra la France soucieuse  
Ses ornements pendant la Royauté,  
Qui fut sa fleur, sa couleur, sa beauté.

.....  
. . . Maintenant la voyant absenter,  
Rien que douleur je ne scauroy chanter.

La pièce des Nues, adressée à la Reine-mère durant un voyage qu'elle faisait avec les Princes, date également du début du règne de Charles IX, puisqu'il y est question du mariage du roi de France avec une fille de l'Empereur, et de celui de la reine d'Écosse avec un Espagnol — don Carlos —. Dans cette composition, chaque nuée passagère apporte son dire, sa nouvelle ; l'auteur se sert de cette forme allégorique pour donner de temps à autre un conseil, par exemple :

L'autre soudain, en cheminant par l'air,  
Tout en un coup sa charge fait couler,  
Versant partout que la partie est forte  
Des Huguenots et des Romains, de sorte  
Qu'il ne faut rien remuer des deux parts,  
Que le profit en viendroit aux soudarts.

Les guerres civiles ne profitent en effet qu'aux soldats, par les occasions de désordre et de pillage qu'elles offrent<sup>3</sup> ; quelle prophétie et quelle leçon, surtout de la part d'un poète dévoué à la cour et au parti catholique !

C'est ce même Ronsard qui a échoué dans la composition d'un poème épique intitulé : *la Franciade*<sup>1</sup>, et il n'y a pas lieu de s'en étonner en lisant, dans la

---

<sup>1</sup> Depuis premier médecin de Charles IX.

<sup>2</sup> Les livres de ce temps n'étaient pas chers, ou du moins ne nous paraissent pas tels, car un Plutarque, en 7 vol. in-8°, coûtait quarante sous ; seulement quarante sous du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle représentent sept livres du temps de Louis XV, soit environ vingt et un francs, valeur correspondant à 1840.

<sup>3</sup> Et aussi à quelques ambitieux.

préface de ce poème, ces minutieuses et grotesques recommandations, car à épilucher ainsi l'inspiration, c'est supposer le poète incapable d'en posséder par lui-même ; écoutez-le plutôt. Tu n'oublieras aussi la piste et battement de pied des chevaux, et représenter en tes vers la lueur et la splendeur des armes frappées de la clarté du soleil, et à faire voler les tourbillons de poudre sous le pied des soldats et des chevaux, courants à la guerre, le cry des soldats, froissés de picques, brisement de lances, accrochement de haches, et le son diabolique des canons et harquebuses, qui font trembler la terre, et froisser l'air d'alentour. *Si tu veux faire mourir sur le champ quelque capitaine ou soldat, il le faut frapper au plus mortel lieu du corps, comme le cerveau, le cœur, la gorge, les aines, le diaphragme ; et les autres que tu veux seulement blesser, es parties qui sont les moins mortelles, et en cela tu dois être bon anatomiste.*

Un ami de Ronsard, Joachim du Bellay, chanoine et archidiacre de l'Église de Paris, mérite une citation particulière pour ses *Regrets* et ses *Jeux rustiques* ; c'est lui qui a dédié un recueil de vers à Marguerite, duchesse de Savoie<sup>2</sup> ; on lui doit aussi une traduction en vers français du discours de l'Hospital sur les Quatre États, traduction assez médiocre, mais qui présente quelque intérêt, le discours original étant perdu. Cette traduction débute par ces vers :

*Je t'offre ici Prêlat<sup>3</sup>, un présent de mon coffre ;  
Reçois, Prince et Prêlat, le présent que je t'offre.*

Du Bellay, comme Ronsard et de Maison-Fleur, a composé des vers pour Marie Stuart. Il a mis au jour plusieurs chansons remarquables par leur allure libre et franche, par exemple celle adressée aux Vents, dans les *Jeux rustiques* :

A vous, troupe légère  
Qui d'aile passagère  
Par le monde volez,  
Et d'un sifflant murmure  
L'ombrageuse verdure  
Doucement ébranlez,  
J'offre ces violettes.

Un autre poète, Remi Belleau, est celui auquel Ronsard retrace son origine et sa vie dans une épître très-connue, qui dévoile

... Que Belleau et Ronsard n'estoient qu'un  
Et que tous deux avoient un mesme cœur commun.

Belleau portait le poids léger de trente-deux années à peine pendant le règne de François II. Une fraîche pièce sur le mois d'avril émane de son inspiration ; la reproduction de la strophe suivante en donnera une idée :

Avril, c'est ta douce main  
Qui, du sein  
De la nature desserre  
Une moisson de senteurs  
Et de fleurs

---

<sup>1</sup> On doit à N. Viennet une nouvelle *Franciade* : ce poème a paru en 1863, et comprend dix chants.

<sup>2</sup> Ces princesses de la cour de France étaient toutes lettrées et aimaient la poésie ; depuis Ronsard, chacune avait son poète. Telle fut encore Élisabeth de France, sœur de François II et épouse de Philippe II.

<sup>3</sup> Le discours est adressé au cardinal de Lorraine.



## Embaumant l'air et la terre<sup>1</sup>.

Ces trois poètes faisaient partie de *la pléiade*, groupe poétique imaginé par ceux qui en faisaient partie, à l'imitation des poètes alexandrins de la cour de Ptolémée ; des autres figures de ce groupe, Daurat, le précepteur des autres, n'a fait que des vers latins<sup>2</sup> ; Pontus de Thyard versifia à peine, s'adonna aux sciences et gagna un évêché ; Jamyn mérite peu d'être cité ; Jodelle, l'auteur dramatique, gaspille ses facultés, ses protections, son argent et sa santé. Remi Belleau, a dit M. Gérusez<sup>3</sup>, est la plus gracieuse figure de cette réunion poétique : rien ne le rattache au pédantisme qui enveloppe le voisinage ; il n'a pas visé haut, et s'est contenté d'exprimer avec grâce et de peindre avec délicatesse ce qu'il a senti. On l'appelait le gentil Belleau.

Un poète du même âge, mais décédé en 1555, Olivier de Magny, rimait aussi avec feu et souplesse ; c'est lui qui commence ainsi un sonnet d'amour :

Je l'aime bien, pour ce qu'elle a les yeux  
Et les sourcis de couleur toute noire,  
Le teint de rose et l'estomac d'ivoire,  
L'haleine douce et le riz gracieux<sup>4</sup>.

Citons encore deux poètes en dehors de la pléiade, du Bartas et Ellain. Les poésies du premier, comme Hallam l'a remarqué avec raison, roulent sur l'histoire sainte, fait rare parmi ses contemporains, et qui pourtant semblerait devoir être plus fréquent à une époque de discussions religieuses : cet imitateur de Ronsard a composé un poème intitulé *la Semaine*, auquel Milton n'aurait pas dédaigné, dit-on, de faire plusieurs emprunts<sup>5</sup>.

Nicolas Ellain est moins connu ; il est vrai que c'est à peine un poète. Ce versificateur a pourtant composé des sonnets intéressants<sup>6</sup> et plusieurs pièces latines ; voici l'un de ses sonnets :

Vivre en ce monde cy, mon frère, si tu veux,  
Si tu veulx vivre bien, sçais-tu qu'il te fault faire ?  
Sois courtois à chacun, à chacun debonnaire,  
A plus petitz que soy ne sois incurieux.  
Sois amy de chacun, à personne odieux,  
Imite la vertu de deffunct nostre père,  
La grâce et la bonté de nostre bonne mère,

---

<sup>1</sup> Ce rythme paraît être de l'invention de Ronsard ou de du Bellay.

<sup>2</sup> Ronsard écrit *d'Aurat*. Voyez son fameux sonnet : *Ils ont menty, à Aurat*, dans lequel il désavoue avoir jamais déclaré que du Bartas lui fût supérieur. Ce désaveu rappelle Voltaire se rebiffant contre l'assertion qu'il était le *soleil couchant* vis-à-vis de d'Arnaud (Thomas-Marie de Baculard, *dit*).

<sup>3</sup> *Histoire de la littérature française*, depuis ses origines jusqu'à la Révolution, livre III, *Renaissance*, chap. II.

<sup>4</sup> Consultez sur ces poètes le *Tableau de la poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. SAINTE-BEUVE, un des premiers et meilleurs ouvrages de cet écrivain.

<sup>5</sup> *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, par HALLAM, chap. V du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>6</sup> *Les sonnets de Nicolas Ellain*, parisien (et médecin), livre II, à Paris, chez Vincent Sertenas, 1561. On doit au même écrivain un Discours panégyrique adressé à Pierre de Gondy, évêque de Paris, le 9 mars 1570, à son entrée dans cette ville. — Ellain a eu la rare fortune, pour un poète ordinaire, de trouver un bibliophile, M. Genty, qui a réédité ses sonnets juste trois siècles après leur première publication.

Et garde bien la loy que gardoyent nos ayeulx.  
Charles, regarde donc, et d'autant que tu m'aymes  
Et que tu m'es plus cher, que ma personne mesmes,  
Regarde, ie te pry, de suyvre la vertu.  
Mon frere, suiz aussi la science honorable,  
Pour ce que le ieune homme apparoist venerable  
Aux peuples, quand il est de scavoir revestu.

Les poètes de ce temps ne craignaient pas de prendre part à la lutte des intérêts mis en jeu et qui prolongeaient les troubles : c'est ainsi que Jean Vauquelin de la Fresnaye, dont l'*Art poétique*, œuvre de mérite, et les autres poésies datent des règnes suivants, écrivit en 1563, pour défendre la cause royale, dont la chute menaçait d'anéantir le lent travail d'unification de la France, écrivit, disons-nous, son discours intitulé *Monarchie contre la division*, et adressé à la Reine-mère<sup>1</sup>.

§ 7. — *Auteurs dramatiques*. — Jodelle est le chef d'école des auteurs dramatiques de ce temps. Sa comédie d'Eugène ne se recommande pas par la moralité, car il s'agit d'un riche abbé qui a marié sa maîtresse à un niais, et profite de l'embarras financier du ménage pour avouer au mari la situation et le prier de la laisser subsister sans entraves, ce que celui-ci promet ; en même temps, le chapelain de l'abbé détourne de la tête de son seigneur les menaces d'un ancien amant de la femme qui revient furieux, en amenant la sœur de cette femme à donner ses bonnes grâces à ce malencontreux réclamant. Si la fable de cette pièce est peu morale, elle se trouvait au niveau de la corruption de la société qui l'écoutait et s'y plaisait : mais le vers — à huit syllabes — en est facile, le dialogue vif, les malices nombreuses ; on n'avait pas encore aussi bien fait au théâtre. Néanmoins, Ronsard, dans son enthousiasme, exagère quand il l'appelle *immortel*, veut qu'on lui décerne un bouc, comme dans l'antiquité<sup>2</sup>,

Pour avoir, d'une voix hardie,  
Renouvelle la tragédie,

et va jusqu'à prétendre qu'en ses œuvres

..... Sophocle et Ménandre  
Tant fussent-ils savants, y eussent pu apprendre.

Jacques Grevin a fait représenter en 1560, au collège de Beauvais, une comédie *les Esbahis*, et une tragédie intitulée *Jules César* ; les vers de cette dernière nous paraissent durs : mais il y en avait d'applaudis, par exemple ceux-ci ; c'est Brutus qui parle (acte II) :

Et quand on parlera de Cesar et de Romme  
Qu'on se souviene aussi qu'il a esté un homme,  
Un Brute, le vangeur de toute cruauté,  
Qui aura d'un seul coup guigné la liberté.  
Quand on dira : Cesar fut maître de l'Empire,  
Qu'on die quant et quant Brute le seut occire.  
Quand on dira : Cesar fut premier Empereur,

---

<sup>1</sup> Imprimé à Paris, en 1570, chez Morel. — Vauquelin compte des services militaires : sous Henri III, il fut commissaire des vivres en plusieurs sièges.

<sup>2</sup> Chez les anciens, on décernait au poète tragique, pour une œuvre méritoire, un bouc ou une peau de bouc remplie de vie, récompense de peu de valeur, mais considérée comme un honneur.

Qu'on die quant et quant Brute en fut le vangeur<sup>1</sup>.

Si l'on songe que ce sont les vers d'un jeune homme de vingt-deux ans, à une époque où l'art théâtral sortait à peine des langes, on conviendra qu'avec plus de persévérance et de travail, un pareil auteur<sup>2</sup> eût pu se perfectionner et devenir un écrivain dramatique d'un ordre élevé<sup>3</sup>. Le malheur de ce temps, c'est que tous les auteurs dramatiques composaient avec une fougue et une vivacité incomparables, puisque Jodelle lui-même mettait dix matinées à faire une tragédie, et que sa comédie d'*Eugène* lui coûta moins encore ; prodigieuse facilité assurément, mais qui ne suffit pas. En dépit de cette facilité, le répertoire de chacun d'eux se trouve peu étendu, soit fatigue, soit dédain de leur ouvrage ; la plupart moururent jeunes. Jacques Grevin, par exemple, succomba âgé de trente et un ans ; doué de l'art d'écrire, il a produit beaucoup d'ouvrages ; comme médecin, il entretenait avec l'un de ses confrères, qu'il malmena vertement en prose et en vers, une controverse relative à l'antimoine.

§ 8. — *Nouvellistes*. — Bonaventure des Periers n'existait plus sous le règne de François II, mais si ce n'est ses poésies, au moins ses contes à la façon de Boccace, intitulés *Nouvelles récréations et joyeux devis*, furent lus et relus à cette époque ; on peut le conclure d'une édition postérieure, annonçant qu'on les réimprime dans le but de fournir aux dames une lecture divertissante durant les guerres civiles ; on peut l'induire également de ce qu'une édition dans le format petit in-4° en avait paru à Lyon, chez le libraire Robert Granjon, en 1558, édition promptement épuisée, puisqu'une autre voit le jour dans la même ville dès 1561. Cet écrivain fut, on le sait, valet de chambre de la sœur de François Ier, Marguerite de Valois, reine de Navarre, princesse amie des lettres.

Cet auteur prémunit son siècle contre les espoirs chimériques dont le berçaient les alchimistes, alors très en faveur. Écoutez plutôt sa douzième nouvelle intitulée : *Comparaison des alquemistes — alchimistes — à la bonne femme qui portait une potée de lait au marché* : Chacun sait que le commun langage des alquemistes, c'est qu'ilz se promettent un monde de richesses, et qu'ilz scavent des secrets de nature que tous les hommes ensemble ne scavent pas ; mais à la fin tout leur cas s'en va en fumée, tellement que leur alquemie se pourroit plus proprement dire : *Art qui mine* ou *Art qui n'est mie* ; et ne les scauroit-on mieux comparer qu'à une bonne femme qui portoit une potée de lait au marché, faisant son compte ainsi : qu'elle la vendroit deux liards ; de deux liards elle en achepteroit une douzaine d'œufs, lesquelz elle mettoit couver, et en auroit une douzaine de poussins ; ces poussins deviendroient grands, et les feroit chaponner ; ces chapons vaudroyent cinq solz la pièce : ce seroit un escu et plus, dont elle achepteroit deux cochons, masle et femelle, qui deviendroyent grands et en feroient une douzaine d'autres, qu'elle vendroit vingt solz la pièce, après les avoir nourriz quelque temps ; ce seroyent douze francs dont elle achepteroit une jument, qui porteroit un beau poulain, lequel croistroit et deviendroit tant gentil ; il saulteroit et feroit *hin*. Et en disant *hin*, la bonne femme, de l'aise qu'elle avoit en son compte, se print à faire la ruade que feroit

---

<sup>1</sup> Le lecteur est prié de se reporter à l'Annexe A, qui donne plusieurs extraits des pièces et poésies de Grevin.

<sup>2</sup> Outre *les Esbahis*, on lui doit sa comédie de *la Trésorière*. Dans la première de ces pièces, il rappelle ses efforts et ceux de ses émules pour faire revivre et présenter

..... L'antiquité  
... D'une face plus hardie.

<sup>3</sup> La Harpe reconnaît à cet auteur des idées grandes et fortes.

son poulain, et, en la faisant, sa potée de lait va tomber et se respandit toute. Et voilà ses œufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa jument et son poulain tous par terre. Ainsi les alquemistes, après qu'ils ont bien fournayé, charbonné, lutté — bouché —, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquéfié, vitrefié, putrefié, il ne faut que casser un alembic pour les mettre au compte de la bonne femme. Sauf la jument et son poulain, devenus une vache et son veau, La Fontaine a suivi de point en point, dans sa fable *la Laitière et le Pot au lait*, la série du rêve fait en marchant par la bonne femme de Bonaventure des Periers<sup>1</sup>.

§ 9. — *Romanciers*. — Rabelais, étant mort vers 1553, n'appartient pas aux écrivains de ce règne ; sinon nous aurions rappelé qu'il s'élève contre la guerre comme contraire à la profession de l'Évangile, par lequel nous est commandé garder, sauver, régir et administrer chacun ses pays et terres, non hostilement envahir les autres. Et, ajoute-t-il, ce que les Sarrasins et barbares jadis appelloient prouesses, maintenant nous appellons briganderies et meschancetés. A l'égard de la guerre civile, il désire qu'on la nomme autrement et qu'on y fasse moins attention, sans doute qu'on soit moins sévère pour la réprimer ; disant : Comme Platon (*de Rep.*, liv. V) vouloit estre non guerre nommée, ains — mais — sédition, quand les Grecs mouvoient armes les uns contre les autres. Ce que si par male fortune advenoit, il commande qu'on use de toute modestie. Si guerre la nommez, elle n'est que superficielle, elle n'entre point au profond cabinet de nos cœurs, car nul de nous n'est outragé en son honneur ; et n'est question, en somme totale, que de rabiller quelque faute commise par nos gens, jentends et vestres et nostres<sup>2</sup>. Que pensez-vous de cette indulgence, et n'y voyez-vous pas une allusion, un appel à la clémence en faveur des réformés ? Le grand écrivain en était bien capable, et ce ne serait pas un des conseils politiques les moins sérieux cachés sous son style jovial ; de Rabelais, en effet, on peut dire comme du Français en général : Il aime à rire, mais ne vous fiez pas à sa réputation de légèreté<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Le fabuliste ajoute même dans sa morale, un vers excellent et pris sur le vif :  
Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi.

<sup>2</sup> *Gargantua*, I, XLVI.

<sup>3</sup> A la suite du présent chapitre sur les lettres et les sciences, cette histoire devrait offrir un chapitre sur les arts ; mais, à cet égard, je demande la permission au lecteur de déclarer mon incompetence, et de me contenter d'une simple note renvoyée aux annexes.

## CHAPITRE XVI. — L'ARMÉE LAISSÉE PAR FRANÇOIS II.

Un auteur évalue la force de l'armée française en 1558 à quarante et un mille hommes, levés chez l'étranger en grande partie.

Elle diminue sans doute encore sous François II, au moins au début du règne, avant que les troubles civils n'eussent éclaté, et antérieurement aux guerres d'Écosse.

Les deux ambassadeurs vénitiens qui ont visité la France en 1561, et rapportent par conséquent son état de 1560, ne fixent pas de chiffre positif.

Le premier, Jean Michiel, évalue la gendarmerie à soixante-dix compagnies, soit trois mille hommes et plus, chaque homme d'armes ayant un archer  $\frac{1}{2}$  pour l'accompagner<sup>1</sup>, deux chevaux pour lui et un par archer : quant à l'infanterie, il existe, suivant lui, un corps de cinquante mille légionnaires, sur lequel on ne peut compter, et les Gascons, restant alors à peu près les seuls, en dehors de ces légionnaires, pour fournir le pays de fantassins, le Roi lève des Suisses et des Allemands ; en un mot, le pays de France fournit, assure-t-il, un grand nombre d'excellents capitaines, mais peu de bons soldats.

Suriano, le second ambassadeur vénitien dont nous parlons, partage ce dernier avis<sup>2</sup>. Il explique comment la milice de terre consiste plutôt en France dans la cavalerie que dans l'infanterie, insistant sur *le peu d'envie* (du gouvernement) *de voir le menu peuple et les paysans armés*. D'après lui, cette cavalerie *consiste dans les hommes d'armes et les archers soldés, qui sont ordinairement de braves gens bien armés et bien équipés* ; les premiers doivent entretenir deux chevaux en temps de paix et quatre en temps de guerre, dont un pour les fourrages, *sans quoi ils mourraient de faim, ou bien ils seraient forcés de piller* ; la plupart de ces chevaux viennent de l'étranger, la France, prétend-il, ne fournissant pas une bonne race de chevaux de guerre. Outre les gens d'armes, il cite les chevau-légers, qui portent une arquebuse à l'arçon, plus nombreux d'un tiers que les hommes d'armes, c'est-à-dire qu'ils sont quatre mille environ et les autres trois mille, mais les gentilshommes de la maison du Roi égalisent à peu près les deux nombres. La cavalerie étrangère, d'après son dire, est peu nombreuse. L'infanterie comprend six à sept mille Gascons et un nombre de légionnaires indéterminé ; on a renoncé, fait-il observer, aux quarante mille légionnaires de François Ier, *par la crainte d'armer les plébéiens*, qui aussitôt armés se soulèveraient, car *dès qu'un homme du peuple est soldat, il devient insolent*.

Voilà donc un étranger, examinant notre constitution sans préjugé, qui indique par où elle pèche : ce sont les États, par conséquent surtout la noblesse et le clergé, c'est-à-dire les privilégiés, qui s'opposent à l'armement des plébéiens ; la royauté y recourrait ; elle l'a fait chaque fois que la main royale a été ferme et non tenue en tutelle, et elle ne sera sauvegardée définitivement des guerres de religion ou des Frondes, que quand elle adoptera franchement le recensement général, par un tirage au sort, c'est-à-dire deux siècles plus tard, sous Louis XV<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Soit trois archers pour deux hommes d'armes.

<sup>2</sup> *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. TOMMASEO, tome Ier, p. 399, 497.

<sup>3</sup> Par l'adoption de la milice sans racolage.

; on le voit, les progrès des sociétés s'accomplissent avec lenteur. Parmi les créations militaires de François II, nous pouvons citer :

1° Une nouvelle compagnie d'arquebusiers, instituée en 1560, aussitôt après la conjuration d'Amboise, pour la garde de sa personne, et, suivant quelques-uns, pour veiller à la sûreté des princes Lorrains. Commandée par Antoine du Plessis-Richelieu, surnommé *le Moine*, parce qu'il en avait momentanément revêtu l'habit, elle comprenait cent vingt cavaliers, *gens semblables en tout à leur capitaine*, nous apprend de Thou, c'est-à-dire vêtus, équipés et armés comme lui. L'amiral de Coligny s'éleva fortement, dans l'assemblée de Fontainebleau, contre la création d'une garde spéciale pour le monarque : *chose périlleuse*, disait-il, *comme nourrissant le Roy en cette opinion d'avoir crainte de ses subjects et excitant la jalousie de ses peuples* ; ce à quoi le duc de Guise répliqua qu'il n'avait jamais été d'avis de cette création, *sinon depuis que les subjects avoient prins les armes contre le Roy*. Et peu après, en effet, il réunit les bandes revenues d'Écosse à celles retirées du Piémont, de Metz et de la Picardie, pour constituer alors, en les joignant à douze cents hommes d'armes, une véritable garde<sup>1</sup>.

2° Deux compagnies de cinquante arquebusiers à cheval chacune, levées en octobre 1560, dans la Bourgogne, par les sieurs de Trehan et Venton, suivant commissions royales expédiées à eux particulièrement<sup>2</sup>, alors que le gouvernement groupait le plus de forces possible autour d'Orléans, pour réprimer les tentatives des séditeux.

3° Dix enseignes de gens de pied, levées en Dauphiné, d'après une commission royale du 17 novembre 1560, dans le but de s'opposer aux tentatives des habitants de la vallée de Pragela — Savoie —, en faveur des réformés français leurs voisins.

Dans le discours prononcé devant le parlement de Paris, le 5 juillet 1560, à son installation Comme chancelier, Michel de l'Hospital insiste sur ce fait que, pour soulager la misère du peuple, on vient de diminuer plusieurs impôts, et notamment de supprimer la taxe que payaient les villes pour l'entretien de cinquante mille hommes de pied. Cette taxe existait depuis plusieurs années, car Vincent Carloix<sup>3</sup> en parle à la date de 1557 ; tous les roturiers y étaient sujets, et elle servait à la levée et à l'entretien de troupes plus aguerries que les anciens légionnaires.

La gendarmerie française comprenait alors :

4 compagnies à cent lances chacune — celles du roi de Navarre, du connétable, du duc de Guise, du duc de Savoie — ;

4 compagnies à quatre-vingts lances chacune — celles du duc de Nevers, du duc d'Aumale, du maréchal de Saint-André, du maréchal de Brissac — ;

3 compagnies de soixante lances chacune — celles du comte d'Harran, de l'amiral, de Monsieur de Lorraine — ;

---

<sup>1</sup> *De l'Etat de France sous François II*, par REGNIER DE LA PLANCHE, édition du *Panthéon littéraire*, p. 373.

<sup>2</sup> Consultez la lettre du roi au duc d'Aumale, 9 octobre 1560.

<sup>3</sup> *Mémoires de Vieilleville*, VII, III.

- 2 compagnies de cinquante lances — celles du marquis d'Elbeuf et du maréchal de Montmorency — ;
  - 3 compagnies de quarante lances — celles de Monseigneur d'Orléans, du prince de Navarre, de Monsieur de la Brosse — ; 49 compagnies de trente lances chacune ;
  - 1 compagnie de vingt lances — celle de Monsieur de Beyne — .
- Soit 66 compagnies de gendarmerie et deux mille cinq cent soixante-dix lances au total<sup>1</sup>.

Vingt commissaires et contrôleurs ordinaires des guerres suffisaient pour faire la monstre ou revue trimestrielle de cette troupe d'élite, augmentée des deux cinquièmes de ce qu'elle était à sa création<sup>2</sup> : déjà dans ces revues, la plupart des hommes d'armes parvenaient à signer. Quant aux emplacements, ils se trouvent répartis sur le territoire entier de la France, pour soixante et une compagnies, sans qu'aucune séjourne à Paris, la plus rapprochée de la capitale occupant Pontoise ; les cinq autres sont employées : l'une, celle du duc de Savoie, à Chambéry, et les quatre autres, celles du maréchal de Brissac, de MM. d'Aussun, de Terride et de Beyne, en Piémont. Quand une compagnie était choisie pour faire le service auprès de la personne du Roi, on en prévenait à l'avance son capitaine. Ainsi, le 6 mai 1560, M. de Damville reçoit cette lettre royale : *Mon cousin, pour ce que vostre compaignye est du nombre de celles que j'ay choisies pour demeurer près ma personne durant le quartier de juillet, aoust et septembre prochain, encores que j'aye bien deliberé de le faire ainsi entendre par les commissaires et controlleur à vostre dite compaignye, à la monstre qui s'en fera le xx<sup>e</sup> dudit mois de juillet, si ay-je bien voulu vous en donner cependant ce mot d'avis, affin que vous advertissiez dès à présent les membres de vostre compaignye, et eulx mandent aux hommes d'armes et archiers quelle est en cela mon intention, et qu'ils ne faillent à se trouver tous avec leurs armes et chevaulx à ladite monstre, à laquelle ils se peuvent bien assurer qu'il n'y aura personne excusé.*

Si l'infanterie avait été constituée d'une manière permanente, nous trouverions pour elle un état de répartition semblable, car évidemment ses revues eussent eu lieu, sinon aux mêmes époques, au moins aussi fréquemment : on parvient donc, de la sorte, à constater indirectement l'absence d'une organisation pour nos troupes à pied, et cela concorde avec l'ensemble des documents de l'époque, il n'y a plus de francs archers, il y a encore des légionnaires, mais point de constitution fixe, on donne ce dernier nom à des troupes levées à la hâte. Essayons de le prouver par un fait.

---

<sup>1</sup> Ce dénombrement résulte d'un état de répartition destiné à la monstre du dernier trimestre de l'année 1559, dressé par le connétable, à la date du 6 avril 1559, et reproduit à la p. 346 des *Négociations sous François II*, publiées par M. Louis PARIS. La date du 6 avril 1559 assignée par l'honorable éditeur de ce recueil audit état me paraît arriérée, puisque le maréchal de Montmorency y figure comme possesseur d'une compagnie de cinquante lances tenant garnison à Chambly, et que le fils du connétable ne fut nommé maréchal de France que sous François II, c'est-à-dire après le 29 juin 1559 (Voyez à ce sujet une des premières notes de notre chapitre VII) ; tout au moins faudrait-il effacer l'appellation de maréchal devant le nom de M. de Montmorency. La signature apposée au-dessous de l'état en question est écrite Montmorency.

<sup>2</sup> La création de Charles VII comportait quinze compagnies de cent lances chacune.

Le 12 avril 1559, dans une lettre adressée à Gaspard de Tavannes pour lui donner pouvoir illimité contre les séditeux du Dauphiné, le Roi, après lui avoir recommandé d'assembler les compagnies de gendarmerie qui sont en Bourgogne, ajoute : *Touttefois, Monsieur de Tavannes, s'il vous sembloit ces forces là n'estre suffisantes, vous pourrez aider des légionnaires du Daulphiné ; j'ay donné charge au baron des Adrets, qui est party depuis deux ou trois jours, pour les faire tenir pretz.* Ainsi ces légionnaires ne se trouvaient pas toujours sur pied, comme le voulait l'ordonnance de création.

Quant au service du ban et de l'arrière-ban, lequel fournissait une cavalerie organisée féodalement et tirée du pays au moment de la guerre et pour sa durée seulement, il se trouvait déjà converti pour plusieurs provinces en un impôt. Celui de la Bourgogne, par exemple, avait été fixé à vingt-quatre mille livres de contribution annuelle, puis réduit, en 1558, à dix mille livres, à la requête des gens y intéressés ; encore cette dernière somme ne se payait-elle pas fort régulièrement, comme nous l'apprend une lettre royale écrite de Blois le 19 janvier 1560, et adressée au même chef Gaspard de Tavannes, depuis maréchal de France.

Cette transformation du service du ban et de l'arrière-ban en un impôt, après celle déjà signalée du service des légionnaires, indique déjà une grave altération dans les mœurs guerrières ; la société, enrichie par le commerce, se civilise, s'amollit, et déjà les armes lui tombent des mains ; elle les reprendra bientôt, mais momentanément, poussée par la passion politique ou religieuse.

Remarquons comment, après l'assemblée de Fontainebleau, on *distribue la cavalerie par tout le royaume et en différents gouvernements ; en sorte que ceux qui étoient suspects furent détachés de leurs corps et servirent avec d'autres troupes bien intentionnées et plus fortes en nombre*<sup>1</sup>. Par exemple, la compagnie du prince de Condé fut envoyée à Troyes, sous le commandement du duc de Nevers, gouverneur de la Champagne et de la Brie ; celle du prince de Navarre à Loches, sous de Thermes ; celle de Coligny à Rouen, sous Vieilleville. Après les suspects, citons Montluc, qui exerçait un commandement dans le Midi, et dont la compagnie fut dirigée sur Moulins, aux ordres du maréchal de Saint-André.

Cette mesure mérite d'autant plus l'attention, qu'un mois auparavant autorisation avait été donnée de ne laisser à la garnison de Chaque compagnie d'ordonnance que la moitié de cette compagnie avec deux chefs<sup>2</sup>.

Cette répartition prudente ne suffit pas dans l'esprit des gouvernants, et des troupes furent rappelées d'Italie ; c'est ainsi qu'au moment des troubles du Dauphiné, dix-sept enseignes de vieux soldats y rentrent venant du Piémont.

La discipline était loin d'être parfaite<sup>3</sup>. Le 22 juillet 1560, le Roi écrit au duc d'Aumale : *Mon oncle, je suys adverti par infinies plaintes que ma gendarmerye*

---

<sup>1</sup> DE THOU, livre XXV.

<sup>2</sup> Le roi au duc d'Aumale, 9 août 1560.

<sup>3</sup> François II voulait aussi que la discipline et le respect pour les chefs militaires se maintint parmi les officiers et les seigneurs les plus considérables. On en a pour preuve le discours qu'il prononça en présence de Boyvin, un jour que le vidame de Chartres médisait à la cour du maréchal de Brissac. Le monarque dit en effet au duc de Guise : *Vous êtes l'un de ceux qui pouvez, mieux que nul autre, témoigner de la probité et des grands et recommandables services de M. le maréchal ; si le vidame ou autre en a mal usé à son endroit, il l'en faut réellement corriger, afin qu'il serve d'exemple aux médisans*



s'est tellement dereglée, que la plupart des hommes d'armes et archiers ahans et venans par les champs font infinies maux et pilleries à mon pauvre peuple et vivent sans rien payer, chose qui m'a tant despleu qu'il n'est possible de plus..... Pour cette cause, je vous prie, mon oncle, que sur tant que vous m'aymez et désirez faire chose qui me soyt agréable, vous donniez ordre qu'il soyt fait telle punition de ceulx de ces hommes d'armes et archiers qui se trouveront avoir tenu les champs et vescu sans payer, que l'exemple contienne et garde les aultres de faire le semblable.

L'administration des troupes était vérifiée par les commissaires et contrôleurs ordinaires des guerres ; nous avons dit ci-dessus que vingt de ces fonctionnaires étaient employés à faire la revue des compagnies d'ordonnance ou gendarmerie<sup>1</sup> ; il devait y en avoir d'autres, soit pour la cavalerie légère, soit pour l'infanterie. Quand une compagnie avait trop perçu en nature ou en argent, on lui en retenait la valeur au paiement suivant ; cela résulte de ce passage d'une lettre du duc de Guise à M. de Damville<sup>2</sup> : Suivant le contenu de vostre lettre du XXX du moys passé, j'ai fait expédier l'ordonnance nécessaire au trésorier des chevaulx-légers, Payot, pour paier entièrement les bendes desdits chevaulx-légers du quartier qui leur a esté ordonné, sans leur rabattre aucune chose des pretz qui leur ont esté auparavant faicts, soit en deniers ou en vivres, car il n'y avoit point de raison ou d'apparence de leur faire ledit rabais pour les causes et raisons que vous remonstrez par vostre dite lettre : n'ayant oublié par ladite ordonnance que je vous envoie le paiement du prevost des bandes, suivant la requeste que vous m'en avez faite. Le prévôt, on le sait, était chargé dans une troupe des soins de police et de discipline ; la fin de cette citation prouve qu'il en existait un chez les cheveu-légers. Voici un renseignement sur le tarif de solde alors en usage ; il concerne la gendarmerie :

Enseigne d'une compagnie de trente lances fournies<sup>3</sup>..... 100 livres tournois.

Un autre renseignement relatif à la solde, c'est que Blaise de Vigenère évalue la dépense des deux mille hommes d'armes qu'il propose une vingtaine d'années plus tard pour la France — avec trois mille archers les suivant, c'est-à-dire un archer ; par homme d'armes —, évalue, disons-nous, cette dépense à *quelques six cens mille escus*, tout compris, disant : Il faudrait policer cela<sup>4</sup> en les bien payant et à point nommé, pour leur retrancher toutes occasions et pretextes d'ainsi malverser.

On commençait à réfléchir sur l'art militaire et à l'étudier au point de vue historique dans les temps anciens comme dans les temps modernes ; en effet, à défaut d'ouvrages militaires portant le millésime de 1559 ou de 1560, et appartenant au règne propre de François II, nous pouvons citer deux livres nés

---

; si je scavois qu'il se fut ainsi oublié, je commanderois à vous même d'en faire le ressentiment en mon nom ; et à quoi je vous prie de prendre garde dorénavant que ces folies n'arrivent ; et au reste de dépêcher Boyvin le plus tort et le plus favorablement qu'on pourra, et vous, assurer de ma part le maréchal que je l'aime et honore autant et plus qu'aucun seigneur qui soit à mon service.

<sup>1</sup> L'histoire a conservé leurs noms. C'étaient : Vaudargent, Salmes, Laperye, Terron, Montanson, Lacouldre, de Marie, Dnbez, Le Bois d'Annebourg, Cazault, Fontaynes, Benn, Brion, Laplace, Achevilliers, Mailly, Villiers, Menisson, Forest, Vazatins.

<sup>2</sup> 6 septembre 1560.

<sup>3</sup> Quittance d'Antoine de Lopiât au trésorier des guerres François de Baroms, 20 novembre 1560, citée par Monteil.

<sup>4</sup> Porter remède à leur indisciplin.

en 1558, et qui certes furent lus par les officiers des troupes de ce monarque, savoir : *César renouvelé par les observations de Saint-Gabriel Syméon*, et la *Prise de Thionville en 1555, par de la Chastre, maréchal de France*, tous deux édités à Paris dans le format in-8°.

Au résumé, François II laisse une armée aussi peu constituée, dans le sens moderne du mot, que celle de son père, et surtout beaucoup moins nombreuse que l'armée de 1557 ; il est vrai que, s'il entretint encore des troupes en Italie, ce fut pendant peu de mois, avant l'évacuation définitive prescrite par le traité de Gâteau-Cambrésis, et il ne fit d'expéditions ni dans ce pays, ni en Lorraine.

En particularités militaires, nous citerons un détail relatif aux rançons :

La rançon de Jacques de Maintenon, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin par Francisco Orthus, fut, à la suite d'une discussion entre le prisonnier et son possesseur, fixée, par une ordonnance de Philippe II, datée de Gand le 24 juillet 1559, à la somme de trois mille écus, mais avec cette condition restrictive : *Touttefois, s'il est trouvé que son père soit trepassé, en ce cas il sera tenu soy représenter et attendre nouvelle taxe, et sur ce, prester le serment ès mains de celluy que Sa Majesté à ce commetra.* Jacques d'Angenes, seigneur de Rambouillet et de Maintenon, occupait une grande position, qui explique le chiffre de cette rançon ; il était chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de ses gardes du corps, gouverneur de Metz, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc.

Ordinairement, en guerre, les rançons étaient beaucoup moindres ; nous les voyons fixées, par exemple, en 1553, par un accord entre le maréchal de Brissac et le capitaine général de l'armée impériale, Ferdinand de Gonzague, à l'état et gages d'un quartier — ou trimestre —, tels qu'ils les recevaient de leur prince, quant au maximum, et le plus souvent aux gages d'un mois pour tout ce qui avait ce que nous appellerions aujourd'hui rang d'officier<sup>1</sup>.

Rappelons, au sujet des prisonniers, qu'ils appartenaient à qui les avait pris, fussent-ils de petits chefs, témoin le capitaine de cheveu-légers Bobigni, qui, possesseur du maréchal de Saint-André, dans une escarmouche après la bataille de Dreux, ne veut le céder au prince de Porcian, et finalement lui brise la tête d'un coup de pistolet pour qu'il ne lui échappe plus.

Nous pouvons également remémorer que le gouvernement de François II se vit obligé d'insister à plusieurs reprises pour obtenir du roi d'Espagne la mise en liberté de nos nationaux capturés par ses navires sur nos côtes, et dont la délivrance se trouvait une conséquence du traité de Cateau-Cambrésis. Il existe à ce sujet diverses lettres officielles relatives à un certain capitaine de Lisle et à sa famille ; le Roi, la Reine-mère, François de Guise, le cardinal de Lorraine, écrivent en sa faveur. Voici la lettre de ce dernier' : *Monsieur de Lymoges, le capitaine Lisle m'a fait entendre qu'en sa faveur la Royne-mère escript au roy d'Espagne pour la delivrance d'aulcuns siens parens et alliez, détenus prisonniers en gallères dudict seigneur, soubs le cappitaine Labbé, il y a six ans pasées ; et encore qu'il ne soit besoins d'aultre recommandation que celle de ladicte dame, si vous en ay-je bien voulu faire ce mot, pour vous prier d'y tenir la main, et faire que lesdicts pauvres prisonniers soient relaschez et mis en liberté. Et oultre que vous ferez œuvre bien charitable et service agréable à ladicte dame, ce me sera bien grand plaisir, que je recognoistray où me voudrez en autre chose employer d'aulsy bon cœur que je prie Dieu. Monsieur de*

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Boyvin du Villars sur les guerres du Piémont*, 1606, livre IV, p. 264.

Lymoges, vous donner entièrement ce que mieux desirez. De Fontainebleau, ce... jour de juillet 1560. — Vostre bon frère, CHARLES, cardinal de Lorraine.

Pour terminer, relatons que, quand un personnage possédait à la fois un grade dans l'armée de terre et un grade dans la marine, il mentionnait toujours le grade de l'armée de terre le premier dans l'énumération de ses titres ; La Meilleraye, par exemple, s'intitule capitaine de cinquante hommes d'armes avant de se dire vice-amiral. Cette coutume signifie-t-elle que notre marine militaire se trouvait alors abandonnée, ou provient-elle plutôt de ce que les compagnies d'ordonnance étaient la création permanente la plus ancienne, et comme le commandement qui, après l'Ordre de Saint-Michel, plus récent, rapprochait le plus du Roi ? Tout titre, en effet, qui faisait tenir de près au souverain, primait les autres ; quand par exemple Montaigne écrit à M. de Lansac au sujet de la traduction de la *Mesnagerie*, c'est-à-dire de l'*Économique* de Xénophon, par La Boétie, il a soin d'adopter la suscription suivante : **A Monsieur, Monsieur de Lansac, chevalier de l'Ordre du Roy, conseiller de son Conseil privé, surintendant de ses finances et capitaine de cent gentilshommes de sa maison.**

## CONCLUSION.

François II ne voulut jamais le mal, Ancillon le dit, et je l'admets ; mais comme il laisse l'autorité compromise, alors que de chaque côté catholiques et protestants prennent les armes au moindre mécontentement, alors que se produit le revirement subit d'une faveur déclarée envers le roi de Navarre menacé de mort, alors que la gloire militaire de François de Guise semblait primer non-seulement la jeunesse inexpérimentée, mais encore la faiblesse physique et intellectuelle du monarque !

Personnellement, François II exerça peu d'influence. Impressionnable comme les natures malades, il ressentit vivement les contrariétés et les atteintes à son pouvoir, mais n'eut jamais assez de calme et d'autorité sur lui-même pour apprécier sainement et juger avec sang-froid de quel côté se trouvaient la raison d'État et l'intérêt du pays, et pour pencher vers ceux qui dépassaient le moins la mesure et restaient dans le vrai de la situation. Placé sous l'empire d'une femme jolie, mais trop jeune encore, quoique douée d'une précoce maturité d'esprit, pour oser gouverner dans un pays qui n'était pas le sien, même en l'absence des passions qui l'aveuglèrent plus tard, le Roi obéit à l'impulsion des princes de Guise, oncles de Marie Stuart, et suivit avec docilité les inspirations de leur politique. La lutte se passa définitivement au-dessus de sa tête, entre les Guises et les Bourbons comme chefs, entre les catholiques et les protestants comme partis, sa mère allant des uns aux autres, mais se rangeant encore du côté des plus forts, c'est-à-dire du côté des princes Lorrains.

Si les deux partis ont cherché à gouverner sous son nom, cependant, en somme, tant qu'il fut vivant, ce fut finalement le parti catholique qui l'emporta, comme il l'emportera sous Charles IX, sous Henri III, sous Henri IV.

Faut-il conclure de là que, sans sa mort, le protestantisme était étouffé sous les mesures vigoureuses prises par les Guises, et que de la sorte la Saint-Barthélemy devenait inutile<sup>1</sup> et disparaissait de nos annales ? C'est presque l'opinion d'un contemporain, de Michel de Castelnau : *Beaucoup de catholiques, écrit-il au chapitre XII du livre III de ses Mémoires, estimèrent lors que si la puissance du duc de Guise et ses frères eust continué armée de celle du Roy, comme elle avoit esté, les protestants eussent eu fort à faire ; c'est aussi l'avis de Frédéric Ancillon*<sup>2</sup>. Mais cette opinion est très-contestable, car s'il est vrai que le début du règne de Charles IX constitue pour les réformés, et par une réaction naturelle, un instant de répit, néanmoins ils se trouvaient déjà trop nombreux et trop constitués à la mort de François II, on pourrait presque dire à celle de Henri II, pour disparaître ainsi, et disparaître surtout sous des mesures violentes qui fournissent un aliment à une croyance nouvelle. Si au lieu d'être contestable, cette opinion se trouvait exacte, si l'on pouvait lui affecter aujourd'hui un autre

---

<sup>1</sup> On la pressent à la lecture du sermon prononcé par l'archevêque de Narbonne (Simon Vigor), en 1568, le lendemain de la bataille de Saint-Denis, pour la fête de saint Martin, le patron des guerriers. Lisez entre autres les arguments : — *On coupe un membre pourry de peur qu'il n'infecte les autres, et les Huguenots prennent le prétexte du bien public pour piller et envahir le royaume de France*, dans les *Sermons catholiques* de ce prédicateur ; édition Christi et Erar, Paris, chez Gueffier, 1587, tome II, p. 358 et 360.

<sup>2</sup> *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe, depuis la fin du XVe siècle, troisième période*, chapitre XX ; édition Anselin, Paris, 1823, tome II, p. 143.

caractère que celui d'une supposition, d'une conjecture, il faudrait reconnaître dans la marche des événements le prononcé du jugement.

Sous le peu d'influence du Roi dont nous venons de retracer le règne, et malgré les passions qui s'agitent, enhardies par sa faiblesse, après avoir été soulevées par l'arbitraire des Guises, il se produit un fait trop peu remarqué : le pays se gouverne. Assurément il n'existe aucune pondération entre les factions, mais la situation devient presque constitutionnelle, en ce sens qu'elle laisse, dans plusieurs assemblées, s'émettre les doléances et les avis de chacun, éclaire ainsi sur les besoins politiques et matériels de la France et prépare, sinon la bonne entente, au moins l'apaisement qui signale les premiers jours du règne suivant. Dans ces assemblées, le Tiers État figure comme dans les États généraux et y apporte son opinion.

A la mort de François II, on pouvait cependant espérer que les guerres civiles ne prendraient pas d'extension, et qu'un sixième de la population, devenu protestant, n'oserait lever bannière contre les cinq autres sixièmes restés catholiques<sup>1</sup>. Mais pour cela, il fallait avant tout qu'aucun mécontent n'empruntât le drapeau de la Réforme ; il fallait aussi que la royauté devînt résolue et franche dans ses actes, les grands modestes et préférant l'intérêt général au leur, les magistrats conciliants et non agressifs, la populace moins passionnée. Si ces conditions se remplissent, la France pourra encore, sous le sceptre de Charles IX, vivre en paix et fondre ses diverses provinces dans un même esprit, celui de l'amour d'une patrie grande et unie.

Malgré l'avantage offert par le règne de François II de laisser le pays exprimer ses besoins et éclairer le pouvoir, comme ce fait se produisit par la pression des événements, il n'en faut pas faire honneur à ce monarque. Faut-il cependant, en raison de sa faible participation au gouvernement, dire qu'il a récolté ce qu'il a semé ? Non ; il faut plutôt le plaindre, car il a hérité de la situation laissée par son prédécesseur, et, personnellement, il se trouvait à peu près condamné à la nullité.

En effet, mal engendré par son père, mal élevé par sa mère, mal doué par la nature, il était désigné pour être une victime et n'a compté que peu de moments heureux. Comme compensation, il y en a toujours une, il a évité par sa mort les soucis d'une royauté en naufrage, ainsi que les malédictions s'attachant au nom de son successeur. Ces temps de la Réforme sont terribles : les monarques qui les ont traversés passablement sont ceux qui ont adopté la religion nouvelle ; les autres en ont souffert : Charles-Quint lui-même et son fils Philippe II ; et en France, Henri II et ses trois fils. Henri IV seul a prospéré, mais c'était un homme, supérieur, qui sut profiter de la facilité de la France à se relever<sup>2</sup>, et encore il a

---

<sup>1</sup> C'est le calcul de VOLTAIRE, disant : *La sixième partie de la France était calviniste sous François II, comme le tiers de l'Allemagne, au moins, fut luthérien sous Charles-Quint. Essai sur les mœurs*, chapitre CXXXVIII. Ce calcul nous semble exagéré ; nous le citons, parce qu'il montre combien le gouvernement des Guises avait jeté de gens dans le parti protestant.

<sup>2</sup> Il arriva toujours que lorsque le royaume paraissait à moitié vaincu, après de grandes défaites, des territoires perdus, après la captivité des principaux seigneurs et capitaines, et même des parents du roi, la France se redressa plus forte que jamais ; elle repoussa les attaques ; elle fit trembler ses vainqueurs. Telle est la force, telle est la fortune de ce royaume, qu'il se crée lui-même d'autant plus de ressources que la nécessité est plus urgente. *Relation de l'ambassadeur vénitien Michel Suriano*.

été tour à tour catholique et protestant ; il a appartenu aux deux partis et les a commandés tous deux.

Quant à François II, on en parle non pour ses actes personnels, car on en cite à peine, mais parce qu'il a été roi. Si son père avait vécu quelques années de plus, il ne l'eût sans doute pas été, car sa santé ne le destinait pas à une longue carrière. Assurément, dans les vues de la Providence, avoir régné un an et demi, avoir possédé Marie Stuart dans toute la séduction et la pureté de sa première jeunesse, séduction qui frappa la cour le jour de son mariage<sup>1</sup>, et avoir échappé à l'horrible responsabilité de diriger la Saint-Barthélemy, suffisait bien à ce que méritaient ce corps chétif et cet esprit endormi, car, si le duc de Guise et Michel de l'Hospital ont fait l'éloge de ses facultés, il faut ranger ces louanges parmi les obligations officielles<sup>2</sup>.

Concluons que pour lui, qui a peu vécu, peu régné, l'histoire ne saurait être un châtement, mais 'elle l'est pour les autres personnages qui ont pris part au drame de son règne et y ont commis des fautes. Montrons-le.

La France, si nous la personnifions, en vient à ne plus savoir ce qu'elle veut, et, à force d'avis et d'opinions de diverses sortes, manque de périr.

Catherine de Médicis porte la peine de son absence de toute conviction ; c'est trop en effet, même pour sa situation. On comprend que l'outrecuidance des Guises, la butorité du connétable, les complots des Bourbons, les discussions de la bourgeoisie, l'aient amenée à n'aimer personne, quitte à n'inspirer, elle aussi, aucune affection, pas même à ses demoiselles d'honneur, dont elle sacrifiait la jeunesse et la beauté à ses intrigues politiques ; mais elle aurait pu conserver une foi religieuse ou morale plus accusée ; elle ne garda complète que sa foi en la royauté, et fit tout pour la sauver.

Les Guises portent la peine de leur ambition démesurée, de leur parti pris d'embarrasser toutes les affaires et de semer à leur profit le trouble et la désunion dans le royaume, surtout de leur manque de tenue et de respect envers la race royale<sup>3</sup>, qui blesse à la longue et soulève l'opinion publique, encore peu habituée à formuler et à produire ses vœux.

La noblesse, depuis la cessation des guerres d'Italie, qui l'ont distraite de la révolte sous les règnes précédents, ne donne plus l'exemple de respecter le Roi, n'est plus respectée à son tour ; elle perd tout prestige et s'habitue de plus en

---

<sup>1</sup> Brantôme s'en fait l'écho à deux reprises dans la *Vie de Marie Stuart*. Voyez ses *Dames illustres*.

<sup>2</sup> Le duc de Guise dit, à l'assemblée de Fontainebleau, que le Roi élevé sous les yeux de la Reine-mère, princesse aussi sage qu'habile, donnait les plus grandes espérances d'un règne heureux, que soutiendroient de vertueuses maximes. (Voyez DE THOU, p. 533.) Dans un *Discours sur l'instruction de François II*, l'Hospital s'écrie : Comme le visage plein de grâce et de majesté de notre jeune prince plaît d'avance à tout le monde. Jamais on ne vit un monarque aussi grand. Michel SURIANO dit également dans sa *Relazione* (1561) : François II... qui usait vraiment de l'autorité royale.

<sup>3</sup> Vis-à-vis de ses conjurés, La Renaudie les accusait même de vouloir la destruction de la maison royale. Suivant REGNIER DE LA PLANCHE, les Guises renvoyaient l'accusation et répondaient à François II leur disant : Je voudrais que vous fussiez pour un temps hors d'ici, afin de voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut. — Sire, vous ne sauriez vivre une heure après notre partement (départ) ; la maison de Bourbon ne songe qu'à exterminer la maison royale. Les règnes de Charles IX et de Henri III justifient à ce sujet les Bourbons, comme plus tard le règne de Louis XV justifie le régent.

plus à une déplorable facilité d'appeler aux armes du moindre grief, ce qui doit la perdre : non que la noblesse française n'ait eu souvent l'esprit factieux, mais parce que cet esprit, indisciplinable, révolutionnaire, augmentait alors qu'il ne pouvait trouver un contrepoids dans le Tiers État à peine né et mal constitué encore. Ainsi suicidée de ses propres mains, par l'inconséquence de vouloir que ses vassaux lui fussent soumis, sans dépendre elle-même des princes et du Roi, cette noblesse était destinée à disparaître plus rapidement que dans les autres États de l'Europe.

Ainsi chacun est châtié, et personne ne réussit : un succès quelconque eût fondé probablement un gouvernement fort et durable. Ce résultat est mérité, car chacun, à quelque parti qu'il appartienne, a été violent, cruel, a dépassé le but. Les catholiques ont poussé la persécution avec un acharnement sans borne, et souvent ont frappé des coups inattendus et furtifs ; les protestants ont rêvé l'abolition de la religion catholique et toutes les églises exclusivement livrées à leur culte ; personne ne voulait accepter la situation telle qu'elle était : les réformés en se contentant d'être une minorité, les catholiques en reconnaissant qu'il était difficile, en face de l'Allemagne et de l'Angleterre devenues protestantes, de ne pas tolérer en France l'exercice contrôlé de la nouvelle religion.

Cette lutte, que l'on prolongeait ainsi de gaieté de cœur, par esprit personnel, chacun voulant avoir raison, au risque d'abattre la royauté et de compromettre la France, cette lutte ne constituait pas une simple rébellion, une insubordination de la noblesse considérée encore comme une corporation féodale ; elle était *politique*, sous une apparence religieuse ; c'étaient les factions qui se faisaient la guerre au nom et sous le prétexte de la religion, la faction des princes du sang s'agitant sous le drapeau protestant, et la faction des Guises dissimulant ses projets et son ambition derrière la bannière de la majorité, derrière la bannière catholique<sup>1</sup>. Dans cette lutte, l'esprit d'examen apparaît entamant l'esprit d'autorité, c'est-à-dire que déjà l'on n'accepte plus un ordre royal, et le souverain dont il émane, non-seulement on le discute, on lui applique le scalpel, et, dès qu'on a découvert ses défauts, on fait pleuvoir sur lui et contre lui une foule de moqueries et de calomnies. Telle sera dès lors la triste situation de celui qui occupera un trône ; il expiera, sous les jugements inconsidérés et envieux, l'honneur de gouverner, et s'il est plus en vue, il sera plus lapidé ; les petits se vengeront d'une longue oppression ; ils seront longtemps de l'avis de La Fontaine<sup>2</sup> : *Notre ennemi c'est notre maître*<sup>3</sup>, jusqu'au jour où de nouveaux barbares envahiront leur pays et les réduiront sous le joug.

---

<sup>1</sup> Sous le règne de François II, et durant la minorité de Charles IX, il s'agissait de savoir qui, des Guises, des princes du sang, ou de Catherine de Médicis, serait maître du royaume. *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, par ANCILLON, chapitre XIX.

<sup>2</sup> Ce fabuliste a des rudesses de pensée et de style qui se rencontrent uniquement chez lui. Quelle fine opposition, montrer sous Louis XIV un ennemi dans son maître, dans son roi ! Ni Racine, ni Boileau n'auraient osé en dire autant. Sans approuver toutes les morales des fables de La Fontaine, il y aurait à étudier cet écrivain sous le rapport des principes qu'il émet, plus au hasard assurément que de propos délibéré.

<sup>3</sup> *Le Vieillard et l'Âne*, fable VIII du livre VI.

Et que m'importe donc, dit l'âne, à qui je sois ?

Toutefois, si la royauté se trouve ainsi percée à jour, il se forme un parti qui la soutiendra, sans être entièrement pour elle, un parti qui veut concilier le principe d'autorité et le principe d'examen, l'autorité d'un seul avec le contrôle de la nation, qui veut amener une entente des trois Ordres, défendre l'unité du royaume et conserver la religion catholique comme plus conforme au caractère national. Ce ne sont pas des seigneurs désireux de conserver leurs privilèges, dût la monarchie périr ; ce ne sont pas des protestants dont les tendances sont en général républicaines, qui poussent à l'avènement de la démocratie, et se servent pour cela d'une arme nouvelle et terrible, *la presse*<sup>1</sup>, ce sont les *politiques*, hommes modérés et de sens, qui voyaient juste, mais devançaient leur époque. La création de ce parti indique mieux encore combien la lutte entre les partis reposait sur des divergences politiques.

Remarquez d'ailleurs dans quel cercle vicieux les catholiques tomberaient si la lutte avait été purement religieuse : les Guises ne seraient plus coupables ; ils auraient agi par conviction pour la conservation de la religion catholique ; et pourtant la plupart blâment leur ambition, leur âpreté au pouvoir, leur arrogance vis-à-vis de ces faibles Valois, tige affaiblie et penchée de notre antique race capétienne, leur sourde hostilité contre la famille des Bourbons, destinée à succéder à la maison de Valois. C'est qu'ils visaient plus haut que le rétablissement de l'unité de foi, ils songeaient à s'en faire un titre et à se grandir tellement qu'ils pussent aspirer au trône. Vireur 4e leur part : dans une monarchie, le personnage le plus élevé par sa naissance, ses honneurs, ses fonctions, doit être le premier à obéir ; et s'il le fait, l'exemple descendant de haut, chacun obéira, et la machine sociale marchera merveilleusement.

Pour le moment, transportons-nous par la pensée dans un autre milieu et à une autre époque : Supposons un gouvernement régulier, ayant à sa tête une intelligence droite et hors ligne, et se trouvant subitement en présence d'une nouveauté mauvaise ou qu'il croit telle. Comment cette intelligence devra-t-elle agir en présence de cette difficulté et pour extirper l'innovation ? Deux moyens se présentent, la force et la douceur ; lequel emploiera le chef honnête, sincère, voulant le bien de l'humanité et se mettant au-dessus des partis pris de tradition et autres ? La force, nous l'avons vu dans ce livre, mène à la violence, à la cruauté, et souvent elle produit pour les esprits faibles un attrait nouveau, irrésistible, celui du fruit défendu ; pour les esprits vigoureux, l'appât de la résistance et de la bravade. Il adoptera donc les moyens de douceur ; mais ceux-ci, dira-t-on, de concession en concession, conduisent à une défaite volontaire, à l'acceptation de la nouveauté, et finalement, de la sorte, celui qui gouverne ne dirige plus ; l'impulsion naît de la volonté du premier novateur venu. Non ; la douceur ou tolérance, restreinte par une fermeté pondérée et accompagnée d'un grand esprit de justice, peut encore circonscrire l'innovation et lui imposer, dans l'intérêt général, des bornes raisonnables ; et puis, ne l'oublions pas, c'est qu'en effet c'est bien successivement, à pas comptés, et par des élans imprévus venant de ci et de là que la civilisation continue, que la race humaine accroît son cercle de puissance, domine de plus en plus la nature et augmente notre quantité de jouissance et de bonheur ; donc, en politique comme en religion, les opinions, les idées, les efforts de chacun, dirigés par de

---

Résignation grosse d'orages, mais qui sent moins encore la rébellion qu'elle ne présage l'asservissement, sinon pour l'individu isolé, au moins pour le groupe, la société dont il fait partie.

<sup>1</sup> Par mille libelles.



grands hommes, ou tout au moins par des chefs d'école, même quand ces opinions, idées et efforts se trouveraient contraires aux avis de ceux qui gouvernent, amènent en réalité une entente définitive qui constitue la décision nationale à laquelle tous, gouvernés et gouvernants, ont concouru.

Cette réflexion posée, et elle peut servir à mieux comprendre l'*Histoire de François II*, terminons en recherchant à quelle cause, plus encore qu'à l'inhabileté ou à la méchanceté des personnages, il faut attribuer les malheurs de ces temps.

Tout dépendit de la mort de Henri II.

Si ce monarque, tué à quarante ans<sup>1</sup>, avait vécu vingt ans de plus, il aurait sans doute mieux gouverné que ses fils, malgré les difficultés qui surgirent, et malgré l'impatience du repos qui caractérise notre nation. Puis il aurait eu pour successeur non François II, qui serait mort sans doute jeune, mais Charles IX, âgé de plus de trente ans, élevé à son école, mûri par ses conseils et l'expérience des affaires, et se dirigeant lui-même, non gouverné par des ambitieux ou par une femme, qui prirent la place d'un premier prince du sang pusillanime et incapable.

Quelle différence !

La mort de Henri II, vu l'extrême jeunesse de ses enfants, vu également sa soudaineté qui l'empêcha de prendre aucune disposition et de pourvoir à l'administration de son royaume après lui, cette mort fut un malheur<sup>2</sup> infligé à la France par la Providence, et, dans des circonstances pareilles, peu d'États s'en seraient tirés sans troubles intérieurs.

Ajoutons que, dans ce malheur, le mal eût été moins grand, si François II, au lieu d'avoir seize ans à son avènement en avait eu vingt-cinq, c'est-à-dire fût né dès la première année du mariage de Catherine de Médicis avec le Dauphin — depuis Henri II —, vers le mois d'août 1534. L'histoire n'a pas à examiner si cette naissance tardive des enfants de Henri II provient d'un léger défaut de conformation chez ce monarque, ou du [naturel des femmes de la race des Médicis qui sont tardives à concevoir](#)<sup>3</sup>, comme nous l'apprend Brantôme, assez courtisan pour excuser son monarque au détriment d'une princesse étrangère<sup>4</sup> ; ce sont là des questions de physiologie. En effet, François II, arrivé au trône à vingt-cinq ans, eût sans doute mieux dirigé les affaires de la France, car un prince à cet âge représente un homme d'au moins trente ans dans toute autre carrière ; il est vrai que cette probabilité ne peut se poser qu'en admettant chez ce prince une bonne et vigoureuse santé. Alors ce jeune monarque fût devenu père, et la conséquence se trouve facile à tirer. Son fils eût été à la fois l'héritier du trône de France par son père, et l'héritier des trônes d'Écosse et d'Angleterre par sa mère. Quels changements dans l'histoire du XVe siècle ! Les tristes fautes et la mort courageuse de Marie Stuart, demeurée en France, dans cette France

---

<sup>1</sup> Quarante ans, trois mois, onze jours : le règne de ce monarque dura douze ans et trois mois.

<sup>2</sup> Henri II mort, le mariage de François II avec Marie Stuart, en mettant les Lorrains au pouvoir, au détriment des princes du sang, devint un second malheur, mais secondaire, qui prouve les inconvénients pouvant résulter des noces d'un prince avec une parente de ses sujets.

<sup>3</sup> Catherine de Médicis avait été mariée à quatorze ans.

<sup>4</sup> Mais naturalisée française avant son mariage.

qu'elle chérissait<sup>1</sup>, n'auraient pas eu lieu ; notre pays, plus fermement gouverné, eût moins navigué à l'aventure ; et si l'Écosse, abandonnée à elle-même, se fût donnée à l'Angleterre, par conformité de religion, elle revenait plus tard au roi de France.

Ainsi la France fut frappée et punie, non-seulement par la brusque mort de Henri II, mais par la naissance tardive de sa postérité et par la triste santé de son successeur, par la stérilité du mariage de ce dernier avec Marie Stuart, acte d'une grande portée politique, dont les conséquences eussent pu être ressaisies, si la jalousie de Catherine de Médicis n'avait pas empêché le séjour en France, comme douairière, de la jeune reine devenue veuve, et empêché ainsi son mariage probable avec Charles IX : Louis XII avait bien épousé la veuve de Charles VIII, afin de conserver la Bretagne au royaume ; pourquoi Charles IX n'eût-il pas épousé sa belle-sœur pour conserver à la France le royaume d'Écosse et l'expectative du royaume d'Angleterre ?

On le voit une seconde fois : en tout ceci les événements devinrent plus forts que les volontés ; ils déjouèrent les projets les mieux combinés, ceux qui, dans l'ordre naturel des choses, devaient s'accomplir. C'est un fait permanent dans la vie des États comme dans la vie des individus, fait dont la constatation incombe à l'historien et constitue l'un de ses devoirs.

## **FIN DE L'OUVRAGE**

---

<sup>1</sup> Et où son souvenir est encore vivant, comme le témoigne la légende relative à Roscoff, et d'après laquelle ce lieu, où elle a débarqué en arrivant en France, porte bonheur aux jeunes filles. Charmante localité, port pittoresque en effet, pays favorisé, qu'un courant chaud de la mer, arrivant des régions intertropicales, dote d'une température exceptionnelle et d'une rare fertilité. On a même une chapelle à l'endroit où débarqua Marie Stuart ; la tradition veut que la jeune fille qui ramasse un peu de la poussière de cette chapelle et la jette par-dessus un rocher, envoie ainsi au loin ses pensées d'amour et rencontre un fiancé qui, le cœur touché par le contact d'un grain porté par la brise, est attiré vers Roscoff et vient tôt ou tard la demander en mariage.

## ANNEXES.

### ANNEXE A. — SUR LES POÉSIES DE GREVIN.

*Le théâtre de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis*, a très illustre et très haute princesse Madame Claude de France, duchesse de Lorraine. Ensemble la seconde partie de l'*Olimpe* et de la *Gelodacrye*. — A Paris, pour Vincent Sertenas, demeurant en la rue Neuve-Nostre-Dame, à l'enseigne Saint Jehan l'Evangeliste, et en sa boutique au Palais, en la gallerie par ou on va à la chancellerie, et pour Guillaume Barbé, rue Saint Jehan de Beauvais, devant le Bellerophon. MDLXII. Avec privilège. — Un vol. in-8°. Avec le portrait au trait et sur bois de l'auteur, âgé de vingt-trois ans.

Dans la dédicace à Madame Claude, Grevin présente son Théâtre **comme un poème non encore veu en nostre langue**, et il insiste, dans son discours préliminaire, sur ce mérite d'avoir, le premier de son temps, hasardé de composer et publier *la Tragedie et Comedie Francoise*.

Ce théâtre comprend trois pièces.

#### I. — CESAR, tragédie en 5 actes

##### ACTE Ier. — SCÈNE 1re.

CESAR parlant seul et désespérant de donner fin au  
vouloir obstiné de ce peuple mutin.

Quel souspeçon me tourmente ? quelle frayeur me suit,  
Et regele tousiours mon sang à demi cuit ?  
Cesar, non plus Cesar, mais esclave de crainte,  
Vainqueur, nô plus vaïqueur, mais serf qui porte empreinte  
La honte sur le front. Ô premier Empereur !  
Mais que dy-je Empereur, puisqu'il faut vivre en peur ?  
Quoy ! qu'au cœur de Cesar la crainte prenne place !  
Non il n'en sera rien.

À LA FIN DU IIe ACTE, CHŒUR DE SOLDATS.

Le premier soldat

Pensez vous pourtant si nous sommes  
L'horreur dit demeurant des hommes,  
Et que Cesar ayant domté  
Tout le monde, soit redouté,  
Que soyons seurs de nostre vie ?  
Pensez vous point que quelque envie  
Ne se couve secretement  
Après l'heureux avancement  
De ses desirs ? Si fait, Fortune  
Ne luy peult estre tousiours une  
Et crain bien qu'en nostre malheur  
Ell' ne desserre sa fureur.

ACTE V, APRÈS L'ASSASSINAT.

BRUTUS dit :

Puissent pour tout iamais ainsi perdre la vie  
Ceux qui trop convoiteux couvriront une envie  
Pareille à celle là : puissent pour tout iamais  
Perdre d'un pareil coup leur gloire et leurs beaux faicts.  
Ainsi, ainsi mourront, non de mort naturelle,  
Ceux qui voudront bastir leur puissance nouvelle  
Dessus la liberté : car ainsi les tiron  
Finent le plus souvent le dessein de leurs ans.

II. — LA TRÉSORIÈRE, comédie

ACTE III, SCÈNE 5.

Protestation d'un amant.

La mort puisse mes jeunes ans  
Plus tost retrancher en ma fleur,  
Que je soy jamais serviteur  
D'une autre dame que de vous.  
Jamais l'amour ne me soit doux,  
Si par mon infidélité le sers à une autre beauté.  
Plus tort me laisse tout amy  
Et plus tort me soit ennemi  
L'aspect de mon astre fatal.

III. — LES ESBAHIS, comédie

ACTE IV, SCÈNE 6.

Un amoureux raconte sa victoire.

..... Estant entré,  
Dans le logis i'ai rencontré  
Ma Madelon de prime face :  
Ie vous laisse à penser la grace  
Le doux accueil et l'entretien  
Le souzris et le beau maintien  
Qu'elle m'a monstre : au demeurant  
Ainsi que j'estois esparaut  
Une jouissance parfaicte,  
Je suis entré en sa chambrette.

.....

La versification du poème de *Olympe* est plus soignée que celle des pièces de théâtre de Grevin et se lit plus couramment : on sent que l'auteur a eu dans ce genre des devanciers. Le lecteur peut en juger sur ce sonnet :

Ma mignonne, mon tueur, ma toute desirée,  
Seray-ie à tout jamais après vous languissant ?  
N'auray-ie point ce bien de me voir jouissant  
Recevant pour mes maux une heure plus heurée ?  
Hélas ! vous pouvez voir ma face entre empirée,  
Le ruisseau de mes pleurs et le teint palissant

De mon corps demi-mort que l'ame va laissant,  
 Et touteffois je n'ay ma poursuyte assuree :  
 Le printemps me desplaist, l'esté m'est ennuyeux :  
 Le jour ie suis pensif, la nuict ie ne repose  
 Pensant incessamment aux rayons de vos yeux :  
 Et entre ces malheurs dont je suis tormenté  
 Pay seulement recours aux vers que je compose  
 Qui plaignent avec moy vostre grand cruauté.

Une pointe de philosophie se montre souvent dans les vers de ce jeune homme, témoin cette manière de presser sa maîtresse dans le deuxième *Baiser de l'Olympe*.

Ce pendant donc que, Mignarde,  
 Ie te prie ne hazarde  
 Nos plaisirs au lendemain.  
 Iamais la ioye future  
 Ne se peut dire si saure  
 Que celle qu'on tient en main.

*L'Élégie sur la misère des hommes* fait partie de la *Gelodacrye*, et montre chez Grevin un recoin de mélancolie, lequel ne doit point surprendre chez un écrivain destiné à mourir jeune.

Enfin, notre auteur ne dédaigne pas de versifier suivant une forme imagée ; on peut citer de lui à ce sujet une Pyramide qui débute ainsi, par la pointe, bien entendu, c'est-à-dire par de petits vers :

31....	En mon cueur La fureur Et la flamme Se renflamme,
4...	L'enfant Amour A faict seiour Et comme maistre Fait apparoistre
5.	Combien en savoir Il ha de pouvoir.

Daurat, son ami, a traduit en vers latins plusieurs des opuscules de Grevin ; Florent Chrestien en a traduit soit en latin, soit en grec ; on trouve ces traductions à la fin du volume dont nous tirons les extraits de la présente note.

## ANNEXE B. — BEAUX-ARTS.

François Clouet, naturalisé en 1541<sup>2</sup>, peintre et valet de chambre du Roi, reçut, à déduire sur les frais des obsèques de Henri II, [vingt solz en plâtre, huile](#)

<sup>1</sup> Nous indiquons, par ces chiffres placés à gauche, le nombre des syllabes comprises dans les vers qui composent la tête, le corps et les pieds de cette pyramide poétique.

<sup>2</sup> A la mort de son père Jean Clouet II, peintre ordinaire de François Ier et fils de Jean Clouet Ier, peintre vivant à Bruxelles en 1575. François Clouet est donc Clouet III. On

et pinceaux pour mouler le visaige et effigie d'icelui deffeunct roy... douze livres dix solz pour vingt-cinq livres de cire blanche... employée pour ladite effigie... quarante-huit solz pour six livres de ceruse pour mettre avec la cire blanche.

Les portraits authentiques de ce peintre sont ceux de Charles IX et de sa femme Élisabeth d'Autriche : on lui attribue aussi un portrait de François Ier et un portrait de François II ; ce dernier remonterait peut-être comme exécution au court règne de ce monarque<sup>1</sup>.

Le sculpteur Louis Le Rambert l'aîné, l'un des artistes auxquels on attribue le mausolée de François Ier, toucha par mois, comme honoraires, vingt livres seize sous huit deniers, pour diriger le travail du mausolée de Henri II.

Jehan Lescuyer, le fameux maître verrier<sup>2</sup>, figure comme peintre et dessinateur d'armoiries en 1555 et années suivantes<sup>3</sup>.

## ANNEXE C. — DONNÉES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES<sup>4</sup>.

Parmi les prix des divers objets relatifs à la vie, nous citerons ceux qui concernent les environs de Paris<sup>5</sup>. En 1560, on y vendait :

Le setier de blé<sup>6</sup> : 3 livres 15 sous 3 deniers.

La pinte de vin : 12 deniers tournois

Une voie de bois : 55 sous tournois

Le mille de fagots : 14 livres tournois

Un veau ou mouton avec la laine, de 4 à 6 livres.

---

doit à M. DE LA BORDE une notice intitulée *Les trois Clouet*. Nous ajouterons qu'il ne faut plus dire les *trois* Clouet, mais les *quatre* Clouet ; le même auteur nous l'apprend. Voyez les *Additions* au tome Ier de *La renaissance des arts à la cour de France*, études sur le XVIe siècle, par M. DE LA BORDE, Paris, février 1855, p. 588.

<sup>1</sup> Ce portrait de François II serait, dit-on, celui du musée de Hampton-Court, près Londres, quoiqu'il soit indiqué comme représentant François II enfant. On attribue également, mais avec moins de certitude, à François Clouet, les portraits de François II dauphin et de Marie Stuart, appartenant à lord Spencer : d'après cette désignation de dauphin (ou roi-dauphin, comme on disait à cause de sa royauté d'Écosse), ces portraits seraient également antérieurs au règne dont nous avons, dans ce livre, essayé de retracer l'histoire.

<sup>2</sup> A côté du verre, mentionnons la faïence. Henri II avait permis d'établir une fabrique de faïence à Lyon, où il en existait déjà une, et où une troisième fut installée en 1556. Ainsi, au XVIe siècle et sous François II, il y avait trois fabriques semblables à Lyon. Voyez *Une fabrique de faïence à Lyon sous le règne de Henri II*, par M. DE LA FERRIÈRE-PERCY, Paris, 1862.

<sup>3</sup> *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, par PH. DE CHENNEVIÈRES-POINTEL, tome II, p. 89, 1850, chez Dumoulin.

<sup>4</sup> Mon intention était de composer un chapitre sur ce sujet, mais je m'y suis trouvé trop peu préparé et les documents m'ont manqué.

<sup>5</sup> Principalement d'après *l'Histoire des Français des divers États*, de MONTEIL, tome VI, XVIe siècle, et *Travail et Salaire*, de P. TARBÉ, Reims et Paris, 1841.

<sup>6</sup> On payait trois deniers pour le faire cribler. Le blé le plus commun valait à Toulouse, quelques années plus tard, soixante sous le setier.

Les dîners dans les auberges se trouvaient taxés à douze sols, par exemple, pour un voyageur à cheval, lequel payait vingt sols par couchée. La plupart des auberges adoptaient une couleur politique indiquée par leur enseigne ; telle était la Croix de Lorraine.

A cette même date, un avocat du roi au parlement de Rouen touchait quatre cents livres par an, et l'ambassadeur de France chez les Grisons trois mille six cents livres d'appointements. Joignons-y les compteurs de poisson qui recevaient deux sols tournois pour compter cent morues, et seize deniers pour compter cent harengs, et les maîtres de poste qui recevaient, suivant la poste, de cent quatre-vingts à trois cent soixante livres de gages annuels<sup>1</sup>.

Michel Suriano, dans sa *Relation*, prétend que les fortifications françaises sont construites de préférence en terre et en bois, comme moins dispendieuses et résistant mieux à l'artillerie que celles en maçonnerie, comme se transformant aussi plus aisément suivant les modifications fréquentes du procédé d'attaque.

Le même ambassadeur signale la réduction de toutes les pièces d'artillerie française à une seule forme, à un même calibre, de sorte que les mêmes boulets et la même quantité de poudre peuvent servir à toutes. Il indique l'addition à chaque pièce d'une lumière en fer, *parce que ce métal ne s'altère pas par le feu, comme le bronze qui se consume facilement, et qui, après un petit nombre de coups, rend l'ouverture si large que le feu se disperse et que le coup perd toute force.*

Un fait économique remarquable du temps qui nous occupe, c'est que le prix des choses augmenta rapidement peu d'années après la mort de François II ; comme ce monarque n'accrut pas la dette de l'État, nous l'avons dit précédemment à son éloge, on comprend assez que son règne ne fut pas l'époque des grosses dépenses et des dilapidations qui en fixent le goût et en font contracter l'habitude e'mais comme le budget se liquida chaque année en déficit après lui, et que la dette publique augmenta rapidement sous ses successeurs, l'on s'explique mieux, pour les règnes suivants, une dépréciation de l'argent.

Cette dépréciation, qui se produisit à partir de 1530, et dont la meilleure preuve est que le prix de la terre doubla et tripla en cinquante ans, fut due cependant à d'autres causes que la mauvaise gestion des finances de l'Etat. Jean Bodin<sup>2</sup> nous signale les principales de ces causes : en premier lieu l'abondance de l'or et de l'argent ; en second lieu les monopoles ; en troisième lieu la disette ; en quatrième lieu l'amour des plaisirs et du luxe chez les gens de cour ; en cinquième lieu l'altération des monnaies. De ces causes, l'abondance de l'or provenait du travail manuel des Français, plus rudes à la besogne que les Espagnols, des bénéfices du commerce et de l'affluence des richesses de l'Amérique qui commençait à se faire sentir<sup>3</sup> ; la disette naissait des

---

<sup>1</sup> C'étaient les maîtres de poste *de la cour* qui recevaient vingt sols ou une livre par jour.  
<sup>2</sup> *Discours de Jean Bodin sur le rehaussement et diminution des monnoyes, tant d'or que d'argent, et le moyen d'y remédier, et Responce aux Paradoxes de M. de Malestroict*, Paris, brochure in-12, chez Jacques du Puys, 1578.  
<sup>3</sup> La recherche de l'or était la fièvre du moment. Christophe Colomb regardait l'or comme un des trésors sacrés et mystérieux de la terre ; il voulait que l'on procédât à sa découverte purifié par le jeûne, la prière et la continence. Lui et ses compagnons furent émerveillés des richesses qu'ils aperçurent dès leurs premiers pas en Amérique ; ce sentiment se retrouve encore mieux marqué chez les soldats de Fernand Cortez. Lors de l'exposition des présents envoyés à ces derniers par l'Empereur mexicain, un plat d'or,

préoccupations politiques et religieuses, ainsi que des ravages causés dans les campagnes par les troupes des deux partis ; les monopoles, c'est-à-dire surtout la vente des offices et des maîtrises qui les occasionnait, ainsi que l'amour du luxe<sup>1</sup> au milieu d'un pays appauvri par les dégâts, et l'altération des monnaies, doivent être attribués aux difficultés du moment, à la légèreté de la cour, aux fautes des princes. Un prince qui altère le prix de l'or, dit Bodin à M. de Malestroict, ruine son peuple, son pays et lui-même ; c'était saper d'un mot le préjugé que les monnaies possèdent réellement la valeur de leur titre légal.

Et pourtant nous avons des richesses, des ressources. En dehors et en plus des impôts ordinaires, le roi trouvait bientôt en six mois, dans Paris seul, trois millions et quatre cent mille livres. La France était toujours ce pays fertile, plantureux, envié jadis par les Barbares. Écoutez plutôt Jean Bodin en plusieurs passages du discours cité : Depuis que Dieu posa la France entre l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, il pourveut aussi qu'elle feust la mere nourrice portant au sein le cornet d'abondance, qui ne fut ontiques et ne sera jamais vuide, ce que les peuples d'Asie et d'Afrique ont bien cognu et confessé... — Le François ayant un pays des plus fertiles du monde, s'adonne à labourer la terre et nourrir son bestail, qui est la plus grande mesnagerie... — Nos pères nous ont appris un ancien proverbe, que la France ne fut jamais afamée, c'est-à-dire qu'elle a richement de quoy nourrir son peuple quelque mauvaise année qui survienne, pourveu que l'estranger ne vuide nos granges... — Nos sources vives de blé, vin et sel, sont inépuisables<sup>2</sup>. Pour qu'une même idée soit ainsi reproduite à plusieurs reprises dans un opuscule de 170 pages, il faut qu'elle soit et vraie et reconnue au temps de celui qui écrit.

En réalité, cette idée, comme tous les ouvrages, toutes les opinions de Jean Bodin, appartiennent aux règnes postérieurs : on ne lui doit, sous le gouvernement de François II, qu'un discours prononcé en latin, à Toulouse, l'année 1559, sur l'éducation de la jeunesse, discours qui n'offre rien de saillant. Néanmoins, sans avoir à nous occuper, par les dimensions de notre cadre, des opinions économiques qui surgirent sous Charles IX, notamment du système prohibitif, nous devons, avant de quitter Bodin, répéter avec son meilleur interprète<sup>3</sup> que si l'histoire de l'économie politique n'a pas encore recueilli son nom, il a droit de prendre rang comme un des précurseurs les plus hardis et les plus clairvoyants de la science des Smith et des Turgot.

---

grand comme une roue de carrosse et représentant le soleil, où des plantes et des animaux se trouvaient richement sculptés, excita l'admiration. A la vue de pareils trésors, dit M. Prescott, les Espagnols ne purent cacher leur ravissement (on était en 1519), car, d'après le témoignage de toutes les personnes qui virent plus tard, à Séville, les présents de Montezuma, la beauté du travail éclipsait encore la richesse du métal. Cortez alla même jusqu'à dire immédiatement au chef de l'ambassade indienne : Les Espagnols souffrent d'une maladie du cœur dont l'or est le remède spécifique. *Histoire de la conquête du Mexique*, livre II, chapitre VI.

<sup>1</sup> Un seigneur français trouvait déjà moyen d'acheter par an pour quatre cents écus de gants. Certaines robes de dames revenaient à cinq cents écus.

<sup>2</sup> *Discours de Jean Bodin, etc.*, folios 17, 25, 30, 53. Comme compensation à la fertilité de notre pays, cet auteur ajoute : Le François, pour la nature de sa region, qui est plus froide que l'Espagne et l'Italie, ne peut vivre de curedens, comme l'Italien. Folio 35, au verso.

<sup>3</sup> M. BAUDRILLART, à la p. 183 de *Jean Bodin et son temps*. — M. FEUGÈRE a rendu compte de cet ouvrage dans ses *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*.



## ANNEXE D. — ÉNUMÉRATION DES IMPÔTS EXISTANT SOUS HENRI II.

Extraite du discours prononcé par M. Bretagne, de la  
cité d'Autun, parlant pour le Tiers Etat.

Avant que descendre au point principal, Sire, ne veulent oublier vos très humbles subjects la recognoissance qu'ils vous doivent comme à leur roy, souverain seigneur et prince naturel, offrent à Votre Majesté toute fidélité, obéissance, leurs biens et personnes, et vous supplient très humblement de votre grande b nignit  et humanit  les ouyr et pourveoir en leurs plainctes et remonstrances..... En tant qu'il touche vostre peuple et subjects du tiers estat, dient qu'ils se ressentent grandement de l'injure du temps, et calamit  des ann es pass es,   raison des continuelles guerres qui ont eu cours en ce royaume l'espace de vingt ou trente ans ; sans lesquelles ont est  travaill s d'infinis subsides, tant ordinaires que extraordinaires creues sur iceux, augmentation de gabelles, solde de cinquante mille hommes de pied, le taillon, les vingt livres sur chascun clocher du royaume, huict escus lev s sur les officiers royaux, six sur les advocats de parlement, quatre sur les bourgeois, vefves et artisans, deux escus sur les autres advocats, praticiens, notaires et sergents, emprunts, non emprunts, francs fiefs, nouveaux acquests, deniers lev s apr s la journ e Saint-Laurens, ali nation du domaine, aydes, gabelles, erection des bureaux de la foraine, finances rocoues d'offices tant anciennement que nouvellement erig s, la suppression d'aucuns iceux, deniers de confirmation, autres deniers prins et lev s sur les communs et propres aux villes, deniers lev s des consignations, vaisselles d'or et d'argent billonn es, munitions de guerre, vivres pour les camps et arm es mises sus depuis trente ans, chevaux et harnois d'artillerie, assiette d'estappes, fourniture, vesture et nourriture de soldats, solde et payement des soldats en plusieurs villes, salp tre, pouldre fournis par le peuple, gaiges d'officiers, gendarmerie, gens de pied non pay s, suppression de la traicte foraine, deniers de convoy en Bretagne, et plusieurs autres sommes infinies sous divers noms et tiltre, tendant   mesmes fins d'avoir deniers de vos subjects.

*De l'Estat de la religion, par P. DE LA PLACE, livre VI.*